

CONSEIL MUNICIPAL DE SCHILTIGHEIM

SEANCE

Du 2 avril 2019 à 19 h

Sont présents à l'ouverture, sous la présidence de la Maire Danielle DAMBACH :

Mme Danielle DAMBACH, M. Patrick MACIEJEWSKI, M. Martin HENRY, M. Patrick OCHS, Mme Sandrine LE GOUIC, M. Vincent KAYSER, Mme Laurence WINTERHALTER, M. Bernard JÉNASTE, Mme Sophie MEHMANPAZIR, M. Jean-Marie VOGT, M. Patrick CHEVALIER, Mme Evelyne WINTERHALTER, Mme Sylvie ZORN, Mme Maité ELIA, Mme Anne SOMMER, M. Mathieu GUTH, M. Nicolas REYMANN, M. Jérôme MAI, Mme Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS, Mme Sophie SANTIN, Mme Christelle SYLLAS, M. Benoît STEFFANUS, M. Thibault VILLALTA, M. Antoine SPLET, M. Achille LABAUNE, Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON, M. Ahmed FARES, Mme Anne MEUNIER.

Mme Nathalie JAMPOC-BERTRAND donne procuration Maité ELIA

Mme Andrée BUCHMANN donne procuration à Patrick MACIEJEWSKI

Mme Corine DULAURENT donne procuration à Bernard JENASTE

M. Cenan DOGAN donne procuration à Sophie MEHMANPAZIR

Mme Christelle PARIS donne procuration à Benoît STEFFANUS j. point 12 inclus

ORDRE DU JOUR :

1. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 26 FÉVRIER 2019
2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF
3. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018 **Erreur ! Signet non défini.**
4. AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018
5. ADOPTION DES RESTES À RÉALISER : REPORTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE 2018 VERS 2019
6. RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENTS : 1^{er} SEMESTRE 2019
7. BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
8. OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNÉE 2019
9. EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES APPOSÉS SUR LE MOBILIER URBAIN
10. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION GRAND EST ET AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
11. ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL : RÉFORME DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS (P.P.C.R.)
12. ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE
13. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS
14. SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS
15. DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE « VOIX DE STRASS »
16. PROTECTION FONCTIONNELLE D'UNE ÉLUE
17. OPÉRATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTERACTIVITÉ DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE SCHILTIGHEIM
18. RECONDUCTION DE LABELLISATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU POINT INFORMATION JEUNESSE
19. CHARTE REGIONALE D'ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS – DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »
20. DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

21. MARCHÉ CREM 16001 DU 4 JANVIER 2016 – MODALITÉS D'APPLICATION DE PÉNALITÉS POUR RETARD À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CHAUFFERIES DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM
22. COMMUNICATION DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ARRÊTÉS – DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT
23. COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL – RESTITUTION DES ÉCHANGES « SCHILICK DÉBAT »
24. COMMUNICATION CONCERNANT LA CONCLUSION DE CONTRATS PUBLICS – PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 8 MARS 2019

Mme la Maire :

« Bonsoir à tous. Bienvenue. Avant de commencer ce Conseil Municipal en introduction, je voudrais vous dire que le 28 novembre 2018, la Ville de Schiltigheim sous l'impulsion de la Conseillère déléguée Corine DULAURENT, Conseillère déléguée à la lutte contre les discriminations et à l'égalité des genres, a organisé à l'Hôtel de Ville une soirée dédiée aux femmes, dans la prolongation de la Journée internationale de la lutte contre la violence faite aux femmes. Le dévoilement des portraits spécialement réalisés par l'artiste Noémie Suisse de femmes qui se sont engagées au cours du dernier siècle pour le droit des femmes et la présentation de leur parcours respectif, a été indéniablement un grand moment de cette soirée. Afin de garder à l'esprit ce qui fut et ce qu'est leur combat, il a été décidé d'exposer ces portraits dans la salle du Conseil Municipal sur le mur derrière vous. Vous trouverez donc exposés des portraits de Ruth Bader Ginsburg d'origine américaine, de Simone de Beauvoir, française, de Nadia Mourad, irakienne, d'Hubertine Auclair, française, de Clara Zetkin, allemande, et de Rosa Park, américaine. Des éléments de biographie repris dans une brochure seront mis à disposition de ceux qui viennent dans la salle du Conseil Municipal. Appel nominal ».

Appel nominal

Mme la Maire :

« Merci Madame BING. Suite à la démission de Madame Michèle QUEVA, démission que j'ai reçue en date du 23 mars 2019, un remplacement est donc à procéder avec le suivant de la liste. Nous accueillons donc ce soir Monsieur Jean-Luc MULLER, nouvellement installé. Je voudrais aussi vous indiquer qu'une séance supplémentaire du Conseil Municipal se tiendra le mardi 7 mai. Autre information : La nouvelle version de la délibération n° 7 – Budget supplémentaire 2019 qui vous a été envoyée par mail vendredi, cette nouvelle version est également posée sur table. Vous annoncer ensuite que, pour l'approbation du Compte Administratif, je proposerais donc que ce soit Patrick CHEVALIER, le plus ancien de notre majorité, qui préside au vote de ce point. Est-ce que vous en êtes d'accord ou est-ce que vous avez un autre souhait ? Non, alors donc Monsieur Patrick CHEVALIER présidera au point de présentation du Compte Administratif. S'il vous plait, le Conseil Municipal a démarré, la distribution de tracts n'est pas autorisée. Donc vous pouvez poser le paquet, les gens peuvent se le passer. Merci de votre compréhension. Nous allons donc démarrer cette séance. Monsieur Achille LABAUNE, acceptez-vous d'être le Secrétaire de séance, étant le plus jeune de cette assemblée ? Merci pour votre réponse ».

1.ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 ET DU 26 FÉVRIER 2019

Madame la Maire :

Le Conseil municipal,

*Vu l'article L. 2121-23 et R. 2121-9 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article 24 de notre règlement intérieur,*

Après en avoir délibéré,

APPROUVE l'adoption des procès-verbaux des séances du 5 février et du 26 février 2019.

Mme la Maire :

« Y a-t-il des remarques sur ces PV ? Monsieur MULLER »

M. MULLER :

« Oui Madame la Maire, je m'abstiendrai sur cette délibération parce que je n'étais pas présent. Donc je ne peux pas signer les PV de Conseils où je n'étais pas présent ».

Mme la Maire :

« Très bien. Merci. D'autres remarques ? »

Adopté par 38 voix, et 1 abstention (M. Jean-Luc MULLER)

Mme la Maire :

Point 2 à l'ordre du jour, l'approbation du Compte Administratif. Pour présenter ce point, j'appelle donc Monsieur Patrick CHEVALIER à venir s'asseoir à ma place et c'est donc Patrick qui distribuera la parole et qui procédera au vote, et donc je me retirerai et on m'appellera pour le point suivant ».

M. CHEVALIER :

« Merci Madame la Maire. Et bien nous passons au point 2, approbation du Compte Administratif. La parole est à l'Adjoint Patrick OCHS »

2.APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Le Compte Administratif soumis retrace l'exécution du budget de la Ville de Schiltigheim, au cours de l'année 2018.

Le Compte Administratif a été arrêté comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	29 519 308,87 €
Rattachements 2018	697 592,91 €
Dépenses totales 2018	30 216 901,78 €
Recettes	36 170 813,00 €
Rattachements 2018	587 146,72 €
Recettes totales 2018	36 757 959,72 €
Résultat 2018	3 541 057,94 €
Résultat reporté 2018	3 000 000,00 €
Résultat cumulé 2018	6 541 057,94 €
Part affectée à l'investissement 2018 après affectation des résultats	-1 056 119,13 €
Résultat 2018 après couverture du déficit d'investissement reporté	5 403 527,56 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	12 802 902,85 €	Dépenses reportées	1 032 003,14 €
Recettes	9 783 116,27 €	Recettes reportées	1 113 414,39 €
		Résultat reporté 2018	81 411,25 €

Résultat 2018	-3 019 786,58 €
Résultat reporté 2017	1 882 256,20 €
Résultat cumulé 2018	-1 137 530,38 €

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2018	5 484 938,81 €
---	-----------------------

Le résultat total de l'exercice 2018 est de à 5,4 M €.

I. La section de fonctionnement :

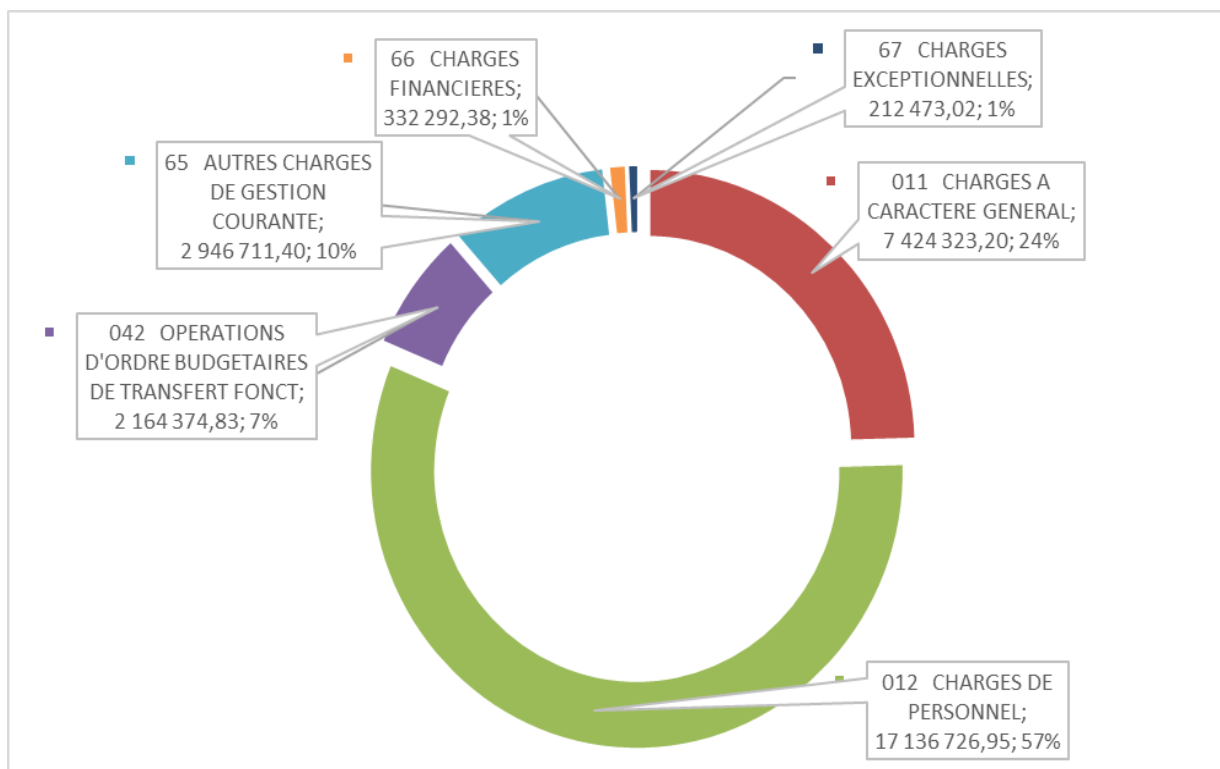
Le compte administratif fait ressortir un résultat d'environ 3,5 M € au titre de l'année 2018 et un résultat cumulé de la section de plus de 6,5 M €.

A. Les dépenses de fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 30,2 M € contre 28,6 M € en 2017.

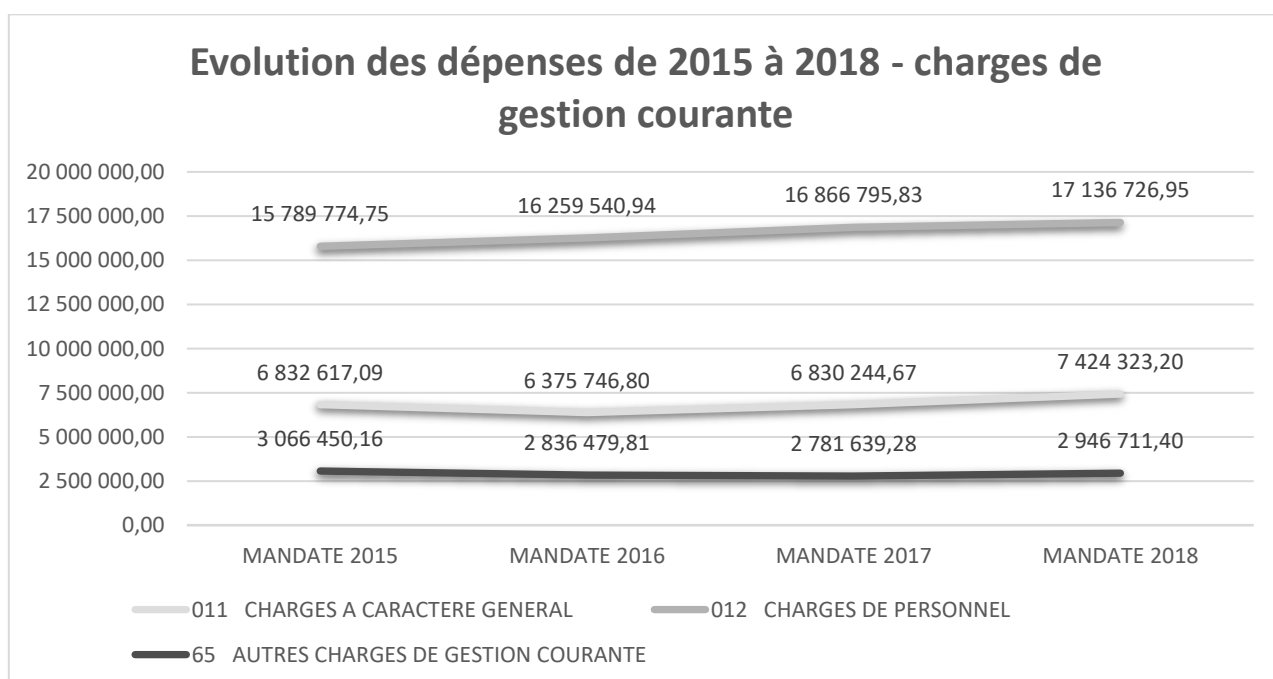
Natures de dépenses	CA2017	BP2018	CA2018
(1) Charges de gestion générale	26 478 679,78 €	28 461 798,00 €	27 507 761,55 €
Charges de personnel	16 866 795,83 €	17 181 018,00 €	17 136 726,95 €
Charges à caractère général	6 830 244,67 €	8 237 412,00 €	7 424 323,20 €
Autres charges de gestion courante	2 781 639,28 €	3 043 368,00 €	2 946 711,40 €
(2) Charges financières	2 174 722,20 €	1 669 452,00 €	2 709 140,23 €
Charges financières	346 606,56 €	390 095,00 €	332 292,38 €
Charges exceptionnelles	98 444,40 €	279 357,00 €	212 473,02 €
Dotations et reprise aux amortissements et prov.	929 671,24 €	1 000 000,00 €	862 291,50 €
Charges de cessions	800 000,00 €		1 302 083,33 €
Attenuations de produits		10 000,00 €	
Virement à la section d'investissement		4 955 000,00 €	
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	28 653 401,98 €	35 086 250,00 €	30 216 901,78 €
(3) Produits de gestion	31 812 488,30 €	31 750 458,00 €	32 164 034,69 €
Contributions directes	14 485 804,00 €	14 742 100,00 €	14 919 476,00 €
Autres impôts et taxes (TLPE, taxe sur l'électricité, Dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation...)	6 213 057,99 €	6 184 780,00 €	6 618 714,45 €
DGF et autres dotations, subv. Et participations	6 817 342,27 €	6 848 428,00 €	6 786 082,03 €
Produits des services et du domaine	3 221 863,82 €	3 329 930,00 €	3 289 035,89 €
Autres produits (revenus des immeubles...)	456 806,78 €	437 920,00 €	300 780,74 €
Atténuation de charges	617 613,44 €	207 300,00 €	249 945,58 €
(4) Produits financiers	1 101 027,34 €	345 792,00 €	1 593 925,03 €
Produits financiers	452,76 €	450,00 €	439,04 €
Produit des cessions	94 176,60 €	59 000,00 €	44 673,88 €
Produits exceptionnels	1 006 397,98 €	286 342,00 €	1 548 812,11 €
Transfert de charges (indemnité sinistre)			
Remise sur amortissement et provision			
Excédent de fonctionnement reporté	2 550 000,00 €	3 000 000,00 €	3 000 000,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	35 463 515,64 €	35 096 250,00 €	36 757 959,72 €
(5) Excédent brut de fonctionnement (3-1)	5 333 808,52 €		4 656 273,14 €
(6) Résultat de fonctionnement (5-2+4)	6 810 113,66 €		6 541 057,94 €
Capacité d'autofinancement brut = (6) + amortissement	7 739 784,90 €		7 403 349,44 €
Amortissement du capital de la dette	1 891 440,44 €	2 155 000,00 €	2 005 446,44 €
Capacité d'autofinancement nette	5 848 344,46 €		5 397 903,00 €
Financement de la section d'investissement : amortissement +virement section d'investissement		5 955 000,00 €	

Le graphique suivant donne un aperçu de la répartition des dépenses par chapitre :



Les charges de gestion augmentent d'environ 1 000 000 € après avoir augmenté de 1 000 000 € entre 2016 et 2017.

Pour mémoire, les charges de gestion représentent la totalité des charges réelles de la Ville hors charges financières et exceptionnelles.



Le **chapitre 011 « charges à caractère général »** présente une hausse d'environ 594 000 €.

Il affiche, au compte administratif, un montant d'environ 7,4 M € contre 6,8 M € en 2017, soit une hausse d'environ 8,7 %.

Quelques explications :

- L'évolution des fluides + 125 111 € du fait de l'inflation naturelle des prix, de fluctuations annuelles en fonction de la date de réception des factures et de l'augmentation des dépenses d'éclairage public + 52 000 €. Les taxes sur l'électricité et le gaz ont augmenté de façon remarquable depuis 2016.

Le prix moyen / KWh a augmenté de 9,5 % depuis 2016. Pour les contrats supérieurs à 36 KVA (kilovoltampère mesurant la puissance électrique apparente d'une installation) les taxes viennent à atteindre 22,2 % du montant facturé (+4 %).

Sur la partie gaz, on note une variation notable de prix de la TICGN, qui a augmenté de 458 % depuis 2015 pour atteindre 8,45 €/MWh.

Le prix de la molécule gaz a pris plus de 44 % rien que sur l'année 2018 sur le marché du gros.

Exercice	EAU ET ASSAINISSEMENT	ENERGIE-ELECTRICITE	CHAUFFAGE URBAIN -GAZ	CARBURANTS
2015	160 872,34 €	701 102,05 €	358 496,54 €	60 622,82 €
2016	60 703,13 €	614 090,80 €	471 437,79 €	65 052,13 €
2017	127 448,64 €	757 027,40 €	405 246,94 €	59 942,54 €
2018	119 821,03 €	833 862,54 €	457 054,43 €	64 038,86 €
Coût Moyen	117 211,29 €	726 520,70 €	423 058,93 €	62 414,09 €
Evolution 2018 /prix moyen constaté	2,23%	14,77%	8,04%	2,60%

- Le poste « contrat de prestation de services » a augmenté de 156 000 € du fait
 - De l'externalisation de la gestion des horodateurs et de la clôture de la régie y relative + 70 000 € (augmentation en contrepartie des recettes y relative cf chapitre sur les recettes de fonctionnement + 76 000 € + réaffectation de personnel).
 - De l'augmentation des dépenses du service éducation du fait de l'augmentation du besoin en termes d'accueil périscolaire, la contribution à l'UFCV a augmenté (augmentation du nombre d'encadrants lié au nombre d'utilisateurs et suppression des contrats aidés donc facturation plus importante de l'UFCV). + 41 000 €
 - De l'augmentation des dépenses du service technique
 - Du fait de la réalisation d'une étude sur la qualité de l'air pour 35 000 € (obligation réglementaire au 01^{er} janvier 2018)
 - Du fait de l'augmentation de la redevance des ordures ménagères de près de 15 000 € lié à la nouvelle facturation des bâtiments communaux
- Les postes « entretien de terrains » et « entretien de bâtiments » ont été maîtrisés en 2018 avec - 24 700 €

- Le poste « frais de télécommunications » est en augmentation de 34 000 € du fait d'un exercice 2017 anormalement bas. Les dépenses annuelles s'élèvent sur ce poste à 94 600 € contre 54 700 € en 2017 et 98 100 € en 2016.
- Le poste frais de nettoyage de locaux s'établit à + 216 000 € du fait de l'externalisation de la prestation pour 3 écoles et 2 établissements sportifs. Cela a eu un impact négatif sur les ressources humaines estimé à ce jour à – 170 000 € pour 15 contrats aidés impactés.

Le **chapitre 012 « charges de personnel »** s'établit à environ 17,1 M € contre 16,8 M € en 2017. La hausse est d'environ 270 000 €, soit + 1,6 %.

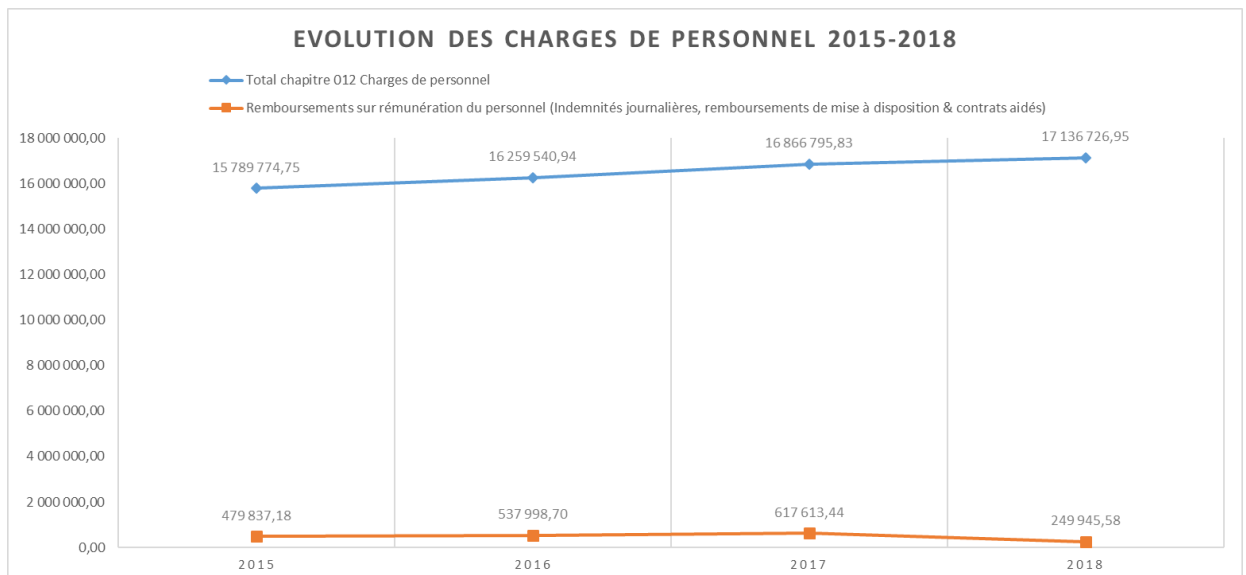
Les principales origines de cette variation par rapport à l'exercice 2019 sont :

- Des éléments venant augmenter les dépenses du chapitre :
 - Des évènements exogènes à la collectivité :
 - Facturation plus importante que prévue au BP du Fonds National de compensation du SFT + 7 000 €
 - Des besoins supplémentaires :
 - Recrutement de personnels pour répondre à de nouveaux besoins (Sport - Nelson MANDELA et stade de l'Aar, Petite Enfance, DRH) + 106 000 €
 - Augmentation des vacances (notamment pour les cantines et le périscolaire) + 65 000 €
 - Développement de la caisse des écoles et du programme de réussite éducative, augmentation des charges de personnel à la caisse des écoles + 70 000 € (ensuite supporté par un budget annexe et subventionné)
 - Augmentation des heures supplémentaires + 45 000 € (élections municipales)
 - Augmentation de 3 chèques déjeuner par agent (valeur faciale de 6 €) + 11 000 €
 - Augmentation de la mutuelle santé et notamment de la part employeur 50 % + 30 000 €
 - Des imprévisibles :
 - Validation de services publics (sommes non prévisibles au moment du BP) + 50 000 €
 - Décès d'un ancien agent + 13 600 €
- Des éléments venant diminuer les dépenses du chapitre :
 - Externalisation de la procédure de nettoyage de locaux : - 170 000 € (fin de 15 contrats aidés)

Année	2015	2016	2017	2018
Total chapitre 012 Charges de personnel	15 789 774,75	16 259 540,94	16 866 795,83	17 136 726,95
Evolution en montants		469 766,19	607 254,89	269 931,12
Evolution en pourcentages		2,98%	3,73%	1,60%
Remboursements sur rémunération du personnel (Indemnités journalières, remboursements de mise à disposition & contrats aidés)	479 837,18	537 998,70	617 613,44	249 945,58
Remboursements personnel mis a disposition Caisse des écoles			112 166,73	185 502,00
Remboursements mise à disposition personnel CCAS	608 709,00	597 442,00	598 451,00	609 548,00
Charges de personnel remboursements déduits (net)	14 701 228,57	15 124 100,24	15 538 564,66	16 091 731,37
Evolution net en montants		422 871,67	414 464,42	553 166,71
Evolution net en pourcentages		2,88%	2,74%	3,56%

On peut noter une réduction des remboursements sur rémunérations du personnel, du fait notamment de la fin du dispositif des contrats aidés.

Il faut également observer la montée en puissance de la caisse des écoles et le dynamisme de ses charges de personnel (pris en charge par remboursement sur le budget de la caisse des écoles).



Le **chapitre 65 « charges de gestion courante »**, en hausse, retrace notamment les subventions de fonctionnement et présente un solde de 2,9 M€ contre 2,8 M€ en 2017. Après avoir connu une réduction de 54 000 €, ce chapitre est en hausse de 165 000 € en 2018. Cela s'explique par :

- L'augmentation du poste subventions aux associations pour près de 130 000 €. Elle est liée au versement de la subvention à l'association Leo Lagrange centre Est pour 62 000 € (reprise des missions de l'association CSF Victor Hugo non versé en 2017). Cela est également dû à un retard de versement de la subvention à la Petite Plume (association gérée par le CCAS de Bischheim) en 2018 la collectivité a versé deux annuités à l'association (+65 000 € par rapport à 2017).
- La subvention à la Caisse des Ecoles : + 87 000 € du fait des nouvelles missions qui lui sont dévolues.

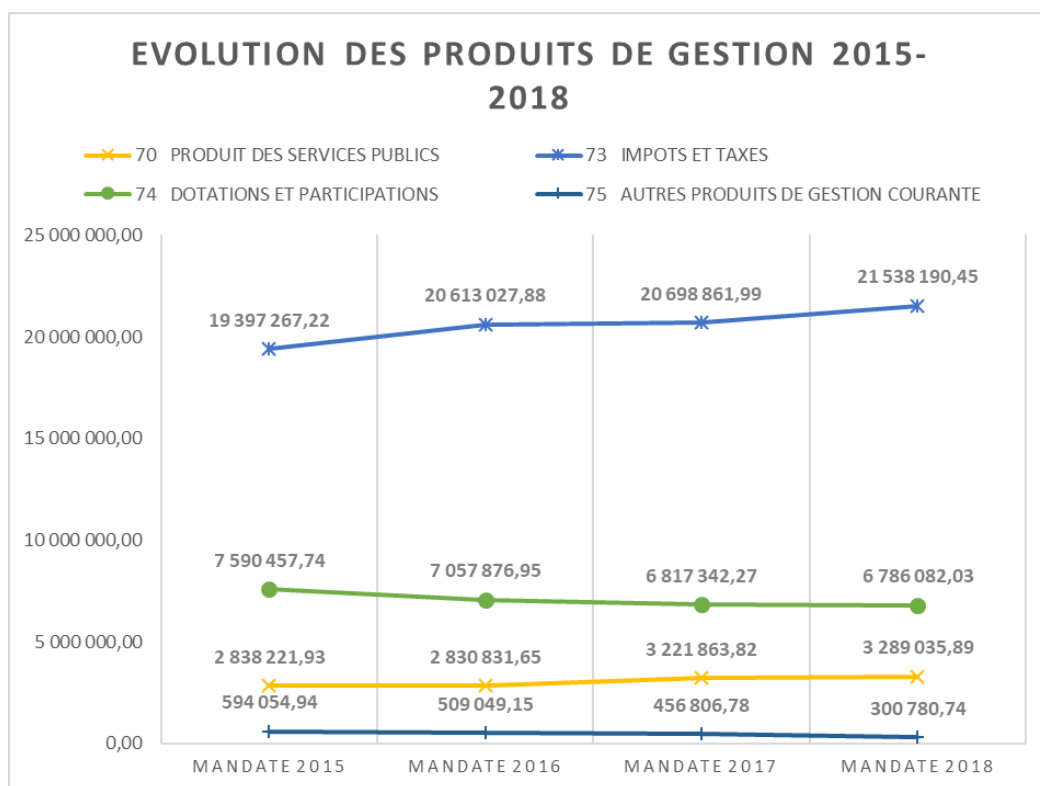
Le **chapitre 66 « charges financières »** s'établit à 332 000 € contre 346 000 € en 2017.

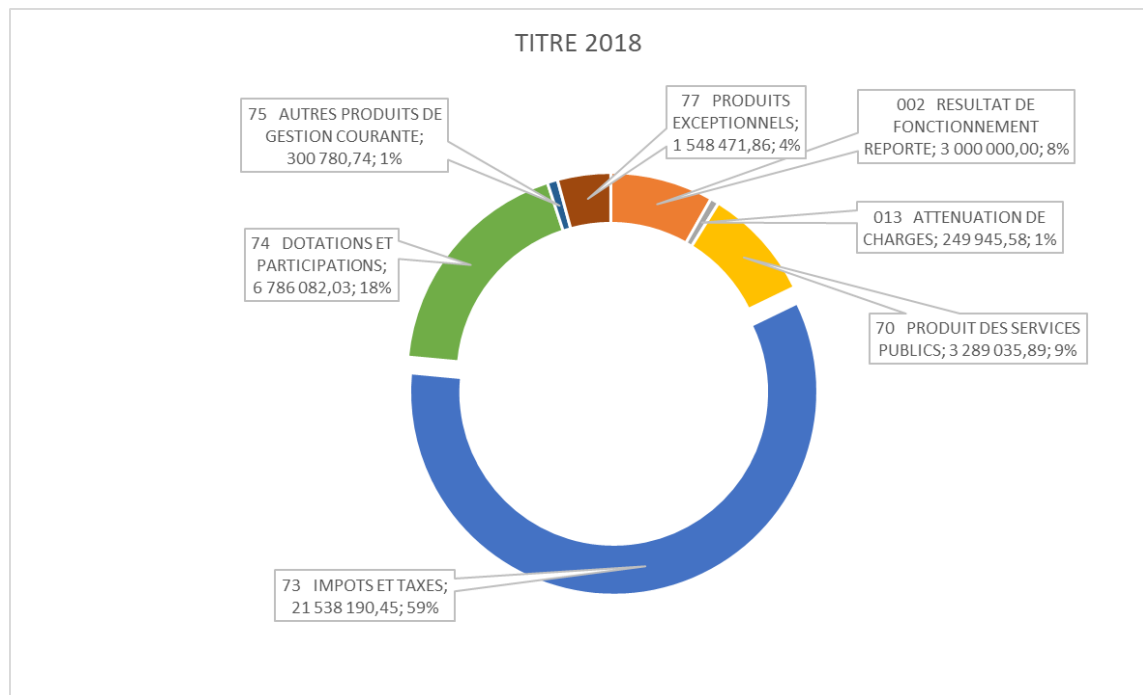
Par ailleurs, les **charges exceptionnelles** connaissent une hausse de 114 000 € entre 2017 et 2018, résultant d'une année marquée par la récompense de résultats sportifs exceptionnels (montée en CFA du Sporting Club, montée en Proligue et Formation jeune entente Strasbourg Schiltigheim, Organisation Euro Mini Champs Tennis...)

Enfin, les **mouvements d'ordre** passent, de 1,7 M € à 2,1 M €, soit une augmentation d'environ 434 000 €, liée à une différence entre mouvements de cessions entre les deux années.

B. Les recettes de fonctionnement

Le total des recettes de fonctionnement 2018, résultat reporté de 2017 inclus, s'élève à environ 36,7 M € contre 35,4 M € en 2017.





L'affectation du résultat antérieur est en hausse d'environ 450 000 €.

Le chapitre 013 « les atténuations de charges », remboursements sur rémunération du personnel, les recettes ont diminué de près de 370 000 € passant de 617 000 € à 250 000 €. Il s'agit des recettes liées aux emplois aidés et aux indemnités journalières. Avec la suppression du dispositif de contrats aidés, la collectivité voit ses charges de personnels gonfler en 2018 (cf chapitre sur les charges de personnel).

Le chapitre 70 « produits des services du domaine et ventes diverses », est en hausse de près de 70 000 €. Il y a eu une hausse des encaissements sur les concessions de cimetières (+13 000 €), une augmentation des encaissements relatifs au stationnement payant (+ 76 000 €), une augmentation des encaissements liés aux stands des Halles du Scilt (+ 36 000€), une augmentation des encaissements des cantines (+ 10 000 €) et une augmentation des recettes liées aux refacturations de charges de personnel de la caisse des écoles concomitant à l'augmentation de la subvention versée (+ 84 000 €).

Il y a également eu une diminution des encaissements relatifs aux redevances et droits des services à caractère culturel (-129 000 €) pour partie liée à un retard d'écritures (35 000 €) et pour partie une diminution des ventes en 2018 (6 000 ventes en moins par rapport à 2017), et diminution de facturations de redevances d'occupation du domaine public (-45 000 €).

Le chapitre 73 « impôts et taxes », + 839 330 €.

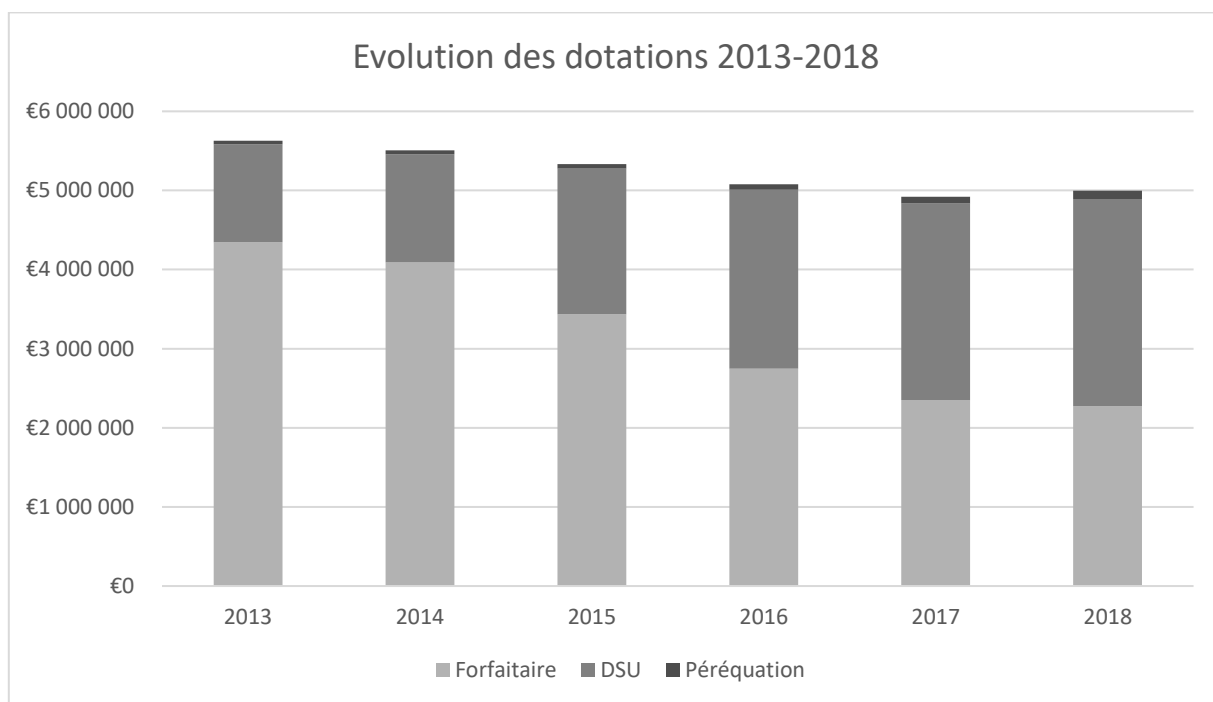
Concernant les contributions directes, la revalorisation des bases a été favorable à la collectivité en 2018. En effet depuis 2018, les bases sont revalorisées tenant compte de l'inflation en plus des évolutions naturelles de celles-ci. L'effet sur les produits est de + 433 000 € (+ 3 %).

Concernant les autres impôts et taxes, + 18 000 relatifs aux encaissements de la dotation de solidarité communautaire, - 55 000 € relatifs aux encaissements de taxe sur la consommation finale d'électricité (rattachement sous-évalué : sera encaissé en surplus en 2019), + 10 500 € relatifs aux encaissements de taxe locale sur la publicité extérieure, + 373 000 € relatifs aux encaissements de la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière.

Les encaissements relatifs à la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière ne peuvent pas être anticipés. En effet cette taxe est un prélèvement sur les ventes réalisées dans la commune et est versée au moment où le notaire transmet l'acte de vente aux services fonciers pour enregistrement au cadastre. Cette taxe est fixée à 1,2 % du prix de vente.

Pour la commune de Schiltigheim, cela représentait 1 068 738 € en 2016, 1 026 076 € en 2017, 1 399 268 € en 2018.

Le chapitre 74 « dotations et participations », les encaissements sont stables par rapport à 2017 (- 31 260 €)



FORFAITAIRE							Total sur 6 ans
2013	2014	2015	2016	2017	2018	DIFF 18/17	
4 343 834 €	4 088 779 €	3 436 916 €	2 748 375 €	2 350 105 €	2 273 450 €	-76 655 €	-2 070 384 €
DSU							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	DIFF 18/17	
1 240 373 €	1 369 422 €	1 837 710 €	2 260 173 €	2 483 832 €	2 619 914 €	136 082 €	1 379 541 €
PEREQUATION							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	DIFF 18/17	
44 347 €	49 103 €	58 924 €	70 709 €	84 851 €	101 821 €	16 970 €	57 474 €
TOTAL							
2013	2014	2015	2016	2017	2018	DIFF 18/17	
5 628 554 €	5 507 304 €	5 333 550 €	5 079 257 €	4 918 788 €	4 995 185 €	76 397 €	-633 369 €

* Pour rappel, la dotation globale de fonctionnement des communes comprend :

- la dotation forfaitaire des communes
- la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)
- La dotation de solidarité rurale (DSR)
- La dotation nationale de péréquation (DNP)

La DSU, la DSR et la DNP sont des mécanismes de péréquation, cela signifie que ces 3 dotations cherchent à réduire les écarts de richesses, en l'espèce entre les communes de l'EMS. Cela signifie qu'il y a une enveloppe nationale qui va être répartie en fonction d'un certain nombre de critères entre les communes du territoire français.

Il est intéressant de remarquer que le produit perçu par la commune de Schiltigheim augmente pour les mécanismes de péréquation et diminue sur la part forfaitaire, c'est une observation nationale. En 2018, la dotation forfaitaire des communes s'élève à 7,2 milliards d'euros contre plus de 11 milliards d'euros pour les dotations péréquatrices. Mécaniquement le volume global de la DGF des communes fluctue en fonction des modes de calcul des dotations péréquatrices pour augmenter dans certaines communes et réduire dans d'autres.

Le chapitre 75 « autres produits de gestion courante », diminue de près de 160 000 €. Cela s'explique par un décalage de refacturation de frais notamment pour les garderies (92 000 €) et de location de salles de sport (35 000€) pour lesquels un rattrapage sera opéré sur 2019.

Le chapitre 77 « produits exceptionnels » connaît une hausse de 542 414,13 € en 2018 par rapport à 2017. Cela s'explique notamment par les recettes de cessions. Il y a également eu un encaissement plus important de remboursement de sinistres (+74 580€)

II. La section d'investissement :

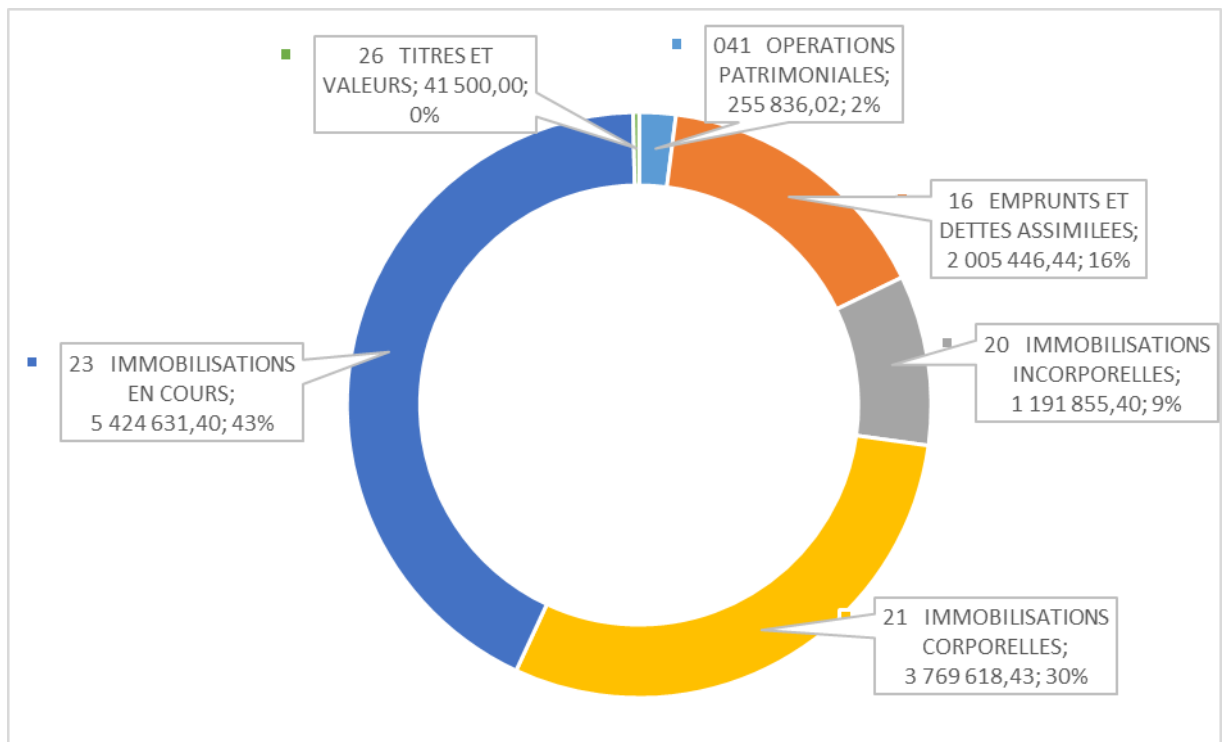
Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 3 019 786 €. Compte tenu du report de l'excédent antérieur, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire et s'établit à -1 137 530.38 €.

A. Les dépenses d'investissement

Le total des dépenses d'investissement 2018 s'élève à un peu plus de 12,8 M € contre environ 14,8 M € en 2017

	Dépenses
Budget primitif	12 485 000,00
Budget supplémentaire	70,00
Décisions modificatives	3 835 500,00
Report de crédits	1 378 825,82
Total budgété	17 699 395,82
Mandaté	12 802 902,85

Le taux de réalisation des dépenses d'investissement est de 72,34% ce qui est légèrement inférieur au taux de l'année passée (78,59 %).



Les dépenses d'investissement affichent une diminution de 2 M €.

Chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » les remboursements du capital de la dette augmentent entre 2017 et 2018, cela a occasionné une dépense de 2 005 446 € en 2018 (+ 114 000 €).

Le montant total réalisé en 2018 est de 10 455 446 € dont 7 196 107 € sur AP/CP

Les opérations d'investissement sur ACP :

✓ **Création du centre sportif Nelson Mandela 201301**

Sur une AP initiale votée à 13 913 000 € et augmentée à 15 113 000 € fin 2018 (délibération du 18.11.2018) le montant total réalisé était de 12 125 092.75 € dont 3 656 581 € sur l'exercice.

Le montant total de subventions encaissé à ce jour sur l'opération est de 3 464 157 € dont 1 130 458 € sur l'exercice 2018.

✓ **Coopérative des Bouchers – Halles du Scilt 201303**

Sur une AP initiale votée de 4 956 700 € augmentée à 6 200 000 € en 2018 (délibération du 18.11.2018) le montant total réalisé est de 5 352 406.71 € dont 1 374 100 € sur l'exercice.

Le montant total de subventions encaissé à ce jour sur l'opération est de 292 810 € dont 100 000 € sur l'exercice 2018.

✓ **Éclairage public – Mise en conformité et Génie Civil 201401**

Sur une AP initiale votée de 1 210 000 € augmentée à 1 377 000 € en 2017 (délibération du 14.11.2017) le montant total réalisé est de 784 004 € dont 165 673 € sur l'exercice.

Il n'y a pas de subvention sur cette autorisation de programme.

✓ **Extension du CSF Victor Hugo 201403**

Sur une AP initiale votée de 1 360 000 € augmentée à 2 450 000 € en 2017 (délibération du 14.11.2017) le montant total réalisé est de 2 397 292.09 € dont 592 874 € sur l'exercice.

Le montant total de subventions encaissé à ce jour sur l'opération est de 1 050 429.96 €

✓ **Sécurité accessibilité des ERP 201501**

Sur une AP initiale votée de 6 750 000 € augmentée à 3 750 000 € en 2016 (délibération du 05.2016) le montant total réalisé est de 1 046 635,62 € dont 189 743.97 € sur l'exercice.

Il n'y a pas de subvention sur cette autorisation de programme.

✓ **Ecole Primaire Simone Weil 201502**

Sur une AP initiale votée de 6 000 000 € augmentée à 16 200 000 € en 2018 (délibération du 18.11.2018) le montant total réalisé est de 1 299 112.51 € dont 920 922 € sur l'exercice.

Il n'y a pas encore de subvention encaissée à ce jour sur cette opération.

✓ **Création des jardins du Mulhwoerth 201701**

Sur une AP initiale votée de 400 000 € augmentée à 800 000 € en 2018 (délibération du 18.11.2018) le montant total réalisé est de 302 430.66 €

Il n'y a pas de subvention sur cette autorisation de programme.

✓ **Création d'une cantine scolaire 201801**

Sur une AP initiale votée de 1 400 000 € ramenée à 700 000 € en 2018 (délibération du 18.11.2018), il n'y a pas encore eu de dépense réalisée.

✓ **Verger et ferme Dietrich 201802**

Sur une AP initiale votée de 550 000 € augmentée à 800 000 € en 2018 (délibération du 18.11.2018) le montant total réalisé est de 42 768 €.

Il n'y a pas de subvention sur cette autorisation de programme.

✓ **Aménagement de l'hôtel de ville 201803**

Sur une AP initiale votée de 600 000 €, il n'y a pas encore eu de dépense réalisée.

Les opérations d'investissement hors ACP :

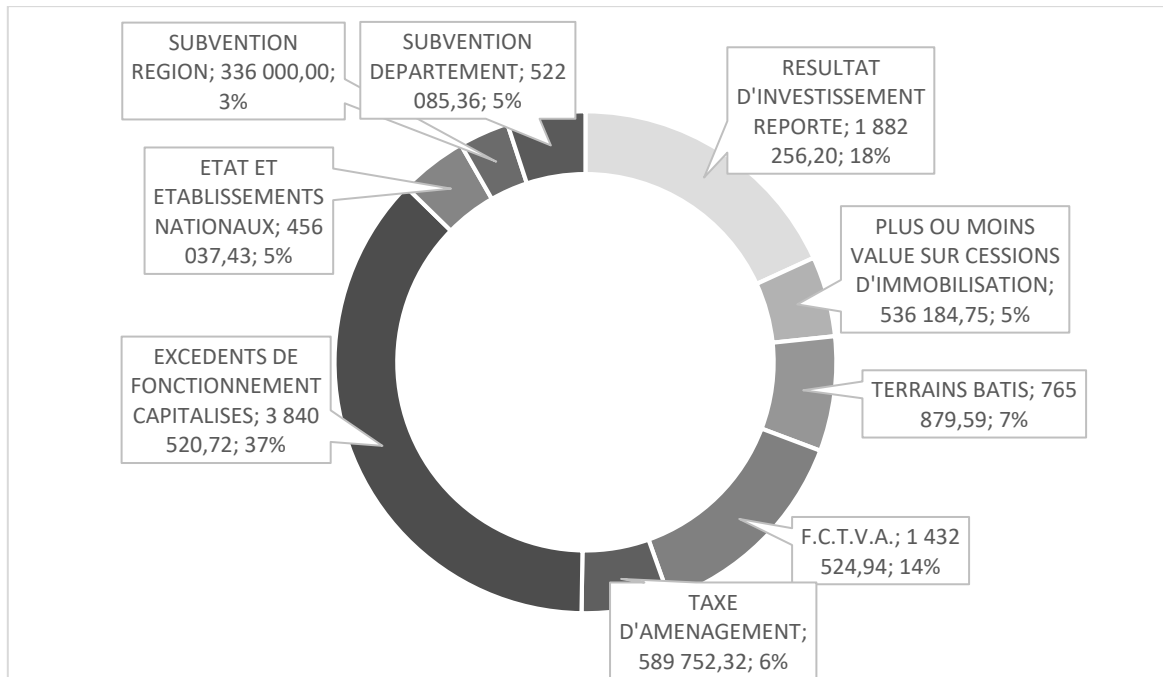
Parking du gymnase des Malteries	5 428
Logiciels	133 745
Autres études, annonces	26 948
Écoles et cours d'écoles	111 603
Matériels techniques (nettoyage, etc...)	183 291
Horodateurs	321 869
Matériels sportifs, mobilier	188 866
Matériel informatique	212 922
Véhicules	44 973
Travaux d'aménagements sur bâtiments publics	616 561
Aménagement terrains	616 814
Autres dépenses (réseaux etc)	178 142
Nelson Mandela MOE Demi-Pension Région	63 239
Divers avances sur marchés	361 778
Total hors OP	3 066 179

B. Les recettes d'investissement

Le total des recettes d'investissement 2018 s'élève à un peu plus de 11,6 M € contre 11,7 M € en 2017.

Budget primitif	12 485 000,00
Budget supplémentaire	8 222 776,92
Décisions modificatives	757 950,00
Reports de crédits	2 249 974,24
Total budgété	23 715 701,16
Titre	11 665 972,47

Le graphique, ci-après, indique la ventilation des principales recettes encaissées.



Les éléments les plus significatifs sont :

- Il n'y a pas eu de contraction d'emprunt en 2018
- Des opérations d'ordre pour plus de 2,4 M € (comptabilisation des amortissements)
- 1,5 M € de subventions reçues pour les équipements livrés ou en cours de livraison, à savoir les Halles du Scilt, le Centre Sportif Nelson Mandela et le CSF Victor Hugo.
- 2 M € au titre des « Dotations et Fonds Divers » qui recouvrent le FCTVA (1 432 525 €) et la taxe d'aménagement (589 752 €).

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
 Vu l'article L. 2121-31 du code général des collectivités territoriales ;
 Vu les articles 13, 15 et 16 de la loi n° 92-125 du 6 février 1993 ;
 Après en avoir délibéré,
 Sur proposition du Bureau municipal, et de la commission des Finances et des marchés publics,

ADOpte le compte administratif 2018 selon les balances suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	29 519 308,87 €
Rattachements 2018	697 592,91 €
Dépenses totales 2018	30 216 901,78 €
Recettes	36 170 813,00 €
Rattachements 2018	587 146,72 €
Recettes totales 2018	36 757 959,72 €

Résultat 2018	3 541 057,94 €
---------------	----------------

Résultat reporté 2018	3 000 000,00 €
-----------------------	----------------

Résultat cumulé 2018	6 541 057,94 €
----------------------	----------------

Part affectée à l'investissement 2018 après affectation des résultats	-1 056 119,13 €
---	-----------------

Résultat 2018 après couverture du déficit d'investissement reporté	5 403 527,56 €
--	----------------

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Dépenses	12 802 902,85 €	Dépenses reportées	1 032 003,14 €
Recettes	9 783 116,27 €	Recettes reportées	1 113 414,39 €
		Résultat reporté 2018	81 411,25 €

Résultat 2018	-3 019 786,58 €
---------------	-----------------

Résultat reporté 2017	1 882 256,20 €
-----------------------	----------------

Résultat cumulé 2018	-1 137 530,38 €
----------------------	-----------------

RESULTAT COMPTE ADMINISTRATIF 2018	5 484 938,81 €
------------------------------------	----------------

PREND ACTE de la communication de la présentation consolidée du Compte Administratif 2018 (compte administratif et annexes ainsi que le présent rapport)

M. l'Adjoint Patrick OCHS :

« Mesdames et messieurs les élu.es, Pour la première fois le compte administratif fait l'objet d'une délibération. Ainsi il sera publié, enregistré auprès de la Préfecture et parfaitement visible par l'ensemble des Schilickoises et des Schilickois. Il sera disponible sur le site et téléchargeable par tout citoyen. C'est une volonté de transparence, conforme à l'esprit de la charte Anticor signée par Mme la maire et conforme à l'éthique de notre équipe. Les élu.es l'ont eu et je ne le lirai pas in extenso.

Je rappelle que le Compte Administratif soumis retrace l'exécution du budget de la Ville de Schiltigheim au cours de l'année 2018. D'une part, le résultat cumulé de la section de fonctionnement termine à 6,5M€. D'autre part, le résultat cumulé de la section d'investissement se clôture par un déficit de 1,1M€. Le résultat total de l'exercice 2018 est donc de 5,4M€. Commençons par la section de fonctionnement. Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 30,2M€ contre 28,6M€ en 2017. Les charges de gestion augmentent d'environ 1M€ après avoir augmenté de 1M€ entre 2016 et 2017. Pour mémoire, les charges de gestion représentent la totalité des charges réelles de la Ville hors charges financières et exceptionnelles. Parmi ces charges de gestion, le chapitre 011 « charges à caractère général » présente une hausse d'environ 594.000€, +8,7%. Les trois explications majeures sont : Premièrement, les fluides +125.111€, deuxièmement les prestations de services augmentent de 156.000€ par l'externalisation de la gestion des horodateurs et par l'augmentation du besoin en termes d'accueil périscolaire. Le troisième poste important ce sont des frais de nettoyage qui augmentent de 216.000€. Dans ce même poste de charges de gestion, le chapitre 12 « charges de personnel » connaît une hausse d'environ 270.000€, c'est-à-dire +1,6% en brut. Les principales variations proviennent de besoins supplémentaires et de l'augmentation des vacances. Le chapitre 65 « charges de gestion courante » est le

dernier poste pour expliquer le million d'augmentation des charges de gestion. Il est en hausse de 165.000€ en 2018. Cela s'explique par l'augmentation du poste subventions aux associations et par la subvention à la Caisse des Ecoles. Le chapitre 66 « charges financières » s'établit à 332.000€ contre 346.000€ en 2017, c'est-à-dire quasiment stable. Les charges exceptionnelles connaissent une hausse de 114.000€ résultant d'une année marquée par la récompense de résultats sportifs exceptionnels. Après les dépenses, nous passons aux recettes de fonctionnement. Le total des recettes de fonctionnement s'élève à environ 36,7M€ contre 35,4M€ en 2017. Le chapitre 13 « les atténuations de charges » a diminué de près de 370.000€ du fait de la suppression du dispositif de contrats aidés. Le chapitre 73 « impôts et taxes » augmente de 839.330€, 433.000€ par la revalorisation des bases et 373.000€ par la taxe additionnelle aux droits de mutation et à la publicité foncière, c'est-à-dire plus d'achat et de vente de biens immobiliers en 2018. Le chapitre 74 « dotations et participations » est quasi stable, mais je rappelle cependant que la baisse cumulée sur six ans des diverses dotations représente 633.000€. Le chapitre 77 « produits exceptionnels » connaît une hausse de 542.073,88€. J'en ai fini avec la section de fonctionnement et nous abordons la section d'investissement. Le résultat de l'exercice 2018 est déficitaire de 3.019.786€. Compte tenu du report de l'excédent antérieur, le résultat cumulé de la section d'investissement est déficitaire et s'établit à -1.137.530,38€. Le total des dépenses d'investissement 2018 s'élève à un peu plus de 12,8M€ contre environ 14,8M€ en 2017. Et nous restons sur un taux de réalisation des dépenses d'investissement de 72,34%. Les élu.e.s ont la liste des dix opérations d'investissement sur AP/CP et des quatorze opérations d'investissement hors AP/CP. Voilà pour les dépenses d'investissement. Passons aux recettes. Le total des recettes d'investissement 2018 s'élève à un peu plus de 11,6M€ en 2018 contre 11,7M€ en 2017 ».

M. CHEVALIER :

« Merci Monsieur OCHS. Y a-t-il des souhaits de prise de parole ? Oui, Monsieur BALL »

M. BALL :

« Monsieur CHEVALIER, nous sommes dans une situation d'un déficit sur l'investissement cumulé. Cela n'est absolument pas dramatique, cela demande quand même toute notre attention. Ce n'est pas dramatique tant que le résultat de fonctionnement reste suffisant pour couvrir ce déficit. Et pour créer ce résultat nécessaire de manière pérenne, il faudra réduire les dépenses de fonctionnement. Pour cela nous avons émis des craintes lors de l'épique budget primitif, ainsi que lors des décisions modificatives que vous avez effectuées. Et nous n'allons pas refaire le débat ce soir. Nous vous annonçons la flambée des dépenses, finalement nous y sommes. Ce compte administratif acte simplement les choix du Maire précédent, des choix que vous avez décidé de poursuivre, de valider, j'entends souvent le maire dire d'assumer, je peux le comprendre. Mais alors où est le changement de cap attendu ? Nous allons simplement retenir quelques points. Effectivement la section de fonctionnement augmente de 5,46%, soit 1,5M€, lorsque l'on inclut les mouvements d'ordre. Les charges

à caractère général augmentent de 8,7%, soit pratiquement 600.000€. Pour comparer à l'année précédente, l'augmentation ne fut que de 400.000€, et c'était déjà important. C'est d'autant plus une chose incompréhensible lorsque l'on sait que les tarifs des fluides, eau, énergie, chauffage, carburant, ont bien moins augmenté que les années précédentes. En 2017, l'augmentation globale des fluides est de +11,42%, alors qu'en 2018 elle n'est que de 9,26%, soit une diminution de 30.000€. Et pour finir, une augmentation de 3,56%, ce qui fait 565.000€ pratiquement de charges de personnel nettes. Et je reviendrai dessus. Oui, les contrats aidés, vous nous en parlez, mais c'est un choix. On peut le comprendre, mais c'est un choix politique. Les excuses des emplois aidés ne fait pas tout. Il reste au moins encore 250.000€ d'augmentation, et vous n'allez faire croire à personne que c'est le GVT car, si effectivement nous redistribuons l'ensemble aux agents, ça leur faisait 700€ d'augmentation annuelle. Je ne suis pas sûr que beaucoup d'agents ont eu une augmentation annuelle de 700€. Et pour finir, j'ai pris le net, parce qu'il faut parler de net. Le net on est à 3,56, pas à 2,74 Pourquoi le net ? Parce que, lorsque vous achetez un téléviseur à 599€ et que vous avez 100€ de réduction à la fin parce que Samsung ou une autre marque vous offre 100€ lorsque vous envoyez le ticket, à la fin vous payez combien ? 499€. Donc ce qui compte c'est le net pour les Schilickois. Combien cela revient en fin de compte en dépense pour les Schilickois ? Et là, bien sûr, on arrive à des chiffres avoisinant les 550.000€. Alors, on va en rester là, on ne va pas faire le débat parce que finalement c'est simplement ce que nous avons dit au BP, au BS et que ça a une certaine logique, tout simplement une logique qui est l'esprit démocratique aussi. Nous ne pouvons pas être d'accord sur tout et heureusement. Alors nous allons en rester là. Nous n'allons pas donner le tournis au public aussi nombreux ce soir avec de grands chiffres. Ce résultat est essentiellement dû à vos choix, à vos mauvais choix sur cet exercice finalement. Vous avez un zéro pointé ».

M. CHEVALIER :

« Merci Monsieur BALL pour ce zéro pointé. Monsieur OCHS va vous répondre d'abord »

M. l'Adjoint OCHS :

« Alors, tout d'abord, je suis d'accord avec vous. Pour réduire le déficit d'investissement il faudra réduire les dépenses de fonctionnement. Vous avez ensuite parlé des fluides qui augmentent de manière importante. C'est vrai et vous avez l'explication vous-même dans le délibéré que les Schilickois ont aussi à leur disposition. Il y a quand même une forte augmentation des taxes. Tout est expliqué dans un paragraphe, vous avez raison, on ne va pas forcément noyer les auditeurs qui retrouveront l'info. pour la première fois sur le site de manière complète. Ils pourront aller voir et je me tiens à leur disposition s'ils le veulent. Concernant les frais de salariés, et c'est le deuxième point si j'ai bien noté, vous parlez effectivement d'une augmentation nette de 3,56%, l'année dernière elle était à 2,74%. Il y a une ligne qui mérite tout notre intérêt, c'est le remboursement sur rémunération de personnel, indemnités journalières, et surtout remboursement de contrats aidés. Dans le document il est bien expliqué que cette baisse s'élève pour l'année dernière à 370.000€. L'année dernière nous avons touché 617.000€ d'aides,

cette année 250.000€. Fin des contrats aidés. Je rappelle aussi que nous ne pouvions pas décider d'arrêter tous les services du jour au lendemain sous prétexte que l'Etat avait décidé d'arrêter les contrats aidés. Les Schilickois étaient habitués à des services, il fallait les leur maintenir. J'ai fait calculer par exemple ce que représente le coût d'un contrat aidé d'un CDD classique. Un CDD classique à 20 heures par semaine est de 18.000€ pour une collectivité ou une association, alors que le coût annuel d'un contrat aidé était de 12.000€ puisqu'il y avait moins de charges et qu'en contrepartie il y avait aussi une recette de 9.000€. Donc d'un côté on payait 3.000€ pour les contrats aidés, que ce soit nous collectivité ou des associations sportives, culturelles ou d'aide aux personnes qui ont aussi beaucoup souffert du fait de la fin des contrats aidés, aujourd'hui il nous faut sortir 18.000€ parce qu'on a décidé de maintenir quand même certains services. Sinon on fermait le périscolaire, l'aide aux personnes âgées, etc. On a fait ce choix, on le maintient. C'est vrai que le GVT ne fait pas tout. Et le dernier point, vous parliez du 3,56. Ai-je répondu à l'ensemble de vos questions ? »

M. CHEVALIER :

« Monsieur SPLET »

M. SPLET :

« Oui, merci Monsieur CHEVALIER. Chers Collègues, effectivement nous avons actuellement un débat sur la dépense publique et je pense que c'est un débat qu'il faut avoir. Il y a deux écoles par rapport à la dépense publique. Celle qui consiste à dire qu'il faut comprimer la dépense publique, comprimer finalement nos dépenses sociales pour in fine en fait favoriser le privé. C'est une école qui existe, ce n'est pas mon école personnellement. Moi je suis plutôt de l'école qui assume la dépense publique dès lors que ça répond davantage aux besoins sociaux, aux besoins écologiques, aux besoins démocratiques, surtout qu'on a une ville qui connaît une augmentation de son nombre d'habitants. Et pour ma part je considère un petit peu la dépense publique comme le cholestérol. Il y a le bon cholestérol, et il y a le mauvais cholestérol. Le bon cholestérol qu'est-ce que c'est ? C'est la dépense publique qui augmente parce qu'on répond à des besoins sociaux. Il ne vous a pas échappé que Nelson Mandela est ouvert et ça permet au monde associatif, au monde sportif d'avoir un formidable équipement, même s'il y a un coût qui est assez important. Il y a également la question des cantines. Effectivement, il faut plus de périscolaire parce que nos enfants vont tous à la cantine, parce qu'on a une alimentation de qualité, etc., etc., je ne vais pas développer plus. En tout cas, la bonne dépense publique, celle qui répond aux besoins des habitants, je pense qu'il faut l'assumer. Mais, par contre, il y a la mauvaise dépense publique. Là il faut effectivement réfléchir. On a parlé des contrats aidés. Effectivement, l'Etat nous met encore une fois des bâtons dans les roues. L'explosion des tarifs de gaz et d'électricité, il faut aussi mettre ça en lien avec la privatisation qui a été mise en place en 2004-2005 où les tarifs ont explosé partout dans le pays, pour la Ville comme pour les habitants, et ça c'est contraint, c'est pas de notre fait. Et également on a des marges de progrès, par exemple les logiciels privés ça nous coûte environ je crois 135.000€ de

licences. Je suis sûr en passant en libre, en accompagnant les personnes, on a quelques marges de progrès. Donc ça pour dire qu'il faut assumer ces deux choix-là. Pour conclure, j'ai un doute, j'ai une inquiétude par rapport à l'Etat. Parce que l'Etat j'ai peur qu'il nous mette, comme à l'Eurométropole, comme à l'ES Strasbourg, un contrat financier dans quelques années. En 2021, 2022 c'est dans les cartons. Peut-être qu'avec le formidable mouvement social des gilets jaunes, peut-être qu'ils vont mettre ça de côté parce qu'ils entendent la colère à la fois des habitants, et à la fois des élus locaux. Mais en tout cas il y a un vrai risque et j'aimerais bien que nous mesurions tout ceci et que finalement quand il y a une augmentation de la dépense publique, quand on voit que des calculs seront faits dans quelques années, et bien c'est plutôt une bonne chose parce que ça peut nous permettre d'avoir des marges de manœuvre quand l'Etat tentera de nous corseter et j'espère que l'Etat n'ira pas jusqu'au bout et que nous on résistera. Donc, en résumé, la dépense publique tant que c'est bon pour les habitants, moi je la soutiens sans aucun doute ».

M. CHEVALIER :

« Merci Monsieur SPLET pour cette leçon sur le cholestérol. Monsieur FARES, vous avez demandé la parole ».

M. FARES :

« Merci Monsieur le Maire par intérim. Chers Collègues, Oui vous le savez sans doute, en tout cas quelques élus ici m'ont probablement vu, j'ai l'habitude le samedi matin de prendre mon café à l'intérieur de la grande surface l'hypermarché Leclerc. Ça me permet de rencontrer des Schilickois, d'échanger sur tout et sur rien. Et ce samedi j'ai rencontré Jean-Loup, une personne intéressante, un Schilickois de 50 ans, qui disait la chose suivante, qui m'expliquait que finalement ça ne le dérangeait pas plus que ça de payer des impôts dès lors qu'il y avait un retour, dès lors qu'il constatait une amélioration dans son quotidien. Donc on a échangé là-dessus. Je trouvais son argumentaire intéressant et, pour vous dire la vérité, quand j'ai lu cette délibération elle m'a fait penser à Jean-Loup. Pourquoi ? Parce que vous avez augmenté de 9% les charges à caractère général en 2018, mais les Schilickois dans leur quotidien ne voient aucune amélioration, toujours autant de béton, les rues toujours aussi sales, les espaces verts à certains endroits toujours aussi mal entretenus, etc., etc. Donc c'est à lui que j'ai pensé, et puis je me suis dit finalement c'est vrai. Pourquoi augmenter de 9% les dépenses à caractère général s'il n'y a pas d'amélioration dans le quotidien des Schilickois ? »

M. CHEVALIER :

« Monsieur OCHS »

M. l'Adjoint OCHS :

« Merci. Ce point avait d'ailleurs aussi été repris par Monsieur BALL et je ne vous avais pas encore répondu. Donc j'en profite pour des réponses communes si vous en êtes d'accord. C'est vrai que les charges à caractère général augmentent de 8,70%. L'année dernière, elles avaient augmenté de 7,13%. L'inflation est de combien ? de 2%. Si l'inflation augmente de 2% et que nous augmentons de 1,7 on est à peu près dans les ??? ».

M. CHEVALIER :

« Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Merci Monsieur CHEVALIER. Je vais commencer en disant quelque chose qui va surprendre. Je pourrais être d'accord avec une grande partie de ce qu'a dit Monsieur SPLET. Effectivement, parce qu'il a bien raison, ce qui compte, et c'est ce que dit aussi mon collègue FARES, c'est 'qu'est-ce que j'ai en face des impôts que je paie ?'. Je crois que c'est ça aujourd'hui, et on le voit bien dans le Grand débat national. Les gens ne disent pas forcément qu'ils paient trop d'impôts, ils disent 'pourquoi je paie de l'impôt ? Qu'est-ce que j'ai en échange ?'. Et je crois qu'aujourd'hui c'est ça qui est important. Donc les dépenses, à partir du moment où elles sont intéressantes ou elles servent les Schilickois, je suis pour ces dépenses qui servent les Schilickois. La question est 'Est-ce qu'ils s'y retrouvent ?'. Donc j'ai fait des petits calculs parce que c'est quand même assez intéressant. Donc on a à peu près, comme l'a dit Christian, moi je ne suis pas allé sur tous les transferts de charges, mais je suis à un peu plus d'un million d'euros d'augmentation des dépenses de fonctionnement, entre le personnel, les différentes charges et tout. En face il y a quand même quelque chose, vous l'avez dit justement, je crois qu'il y a 440.000€ d'impôts supplémentaires qui sont rentrés dus à une politique dynamique, plus de logements, plus de béton, mais plus de logements ça fait aussi plus de rentrées. Mais forcément s'il y a plus de rentrées, s'il y a plus de gens, et bien forcément il y a plus de dépenses. Ça c'est quelque chose qui est clair. Par contre, un million d'euros d'augmentation des dépenses pour 450.000€ de rentrées supplémentaires, on n'y est pas. C'est aujourd'hui ce qui m'interpelle. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, je me suis posé la même question que Monsieur FARES, c'est de dire 'qu'est-ce que les gens ont en plus pour en fin de compte une dépense qui n'est pas contenue ?'. Alors vous nous expliquez certaines petites choses sur lesquelles j'ai envie de revenir. Vous nous expliquez que cela est dû notamment à la Caisse des Ecoles, avec une augmentation de près de 75.000€ de dépenses de personnel, et de 87.000€ de subventions qui ont été données à la Caisse des Ecoles. Je rappelle juste, parce que la Caisse des Ecoles vous savez que je la connais plutôt bien, il y a eu un transfert qui a été fait effectivement en cette année 2018. Effectivement ce qui c'était passé, vous avez une partie des choses qui étaient payées par le service scolaire, par le service de l'éducation, qui sont passées à la Caisse des Ecoles. Et vous avez une partie du personnel

du service de l'éducation qui sont passés à la Caisse des Ecoles. C'est-à-dire que ce ne sont pas des coûts supplémentaires. Il n'y a pas eu de services, c'était des services qui étaient déjà rendus par la Ville et aujourd'hui qui sont rendus par la Caisse des Ecoles. Donc on ne peut pas dire qu'il y a plus de dépenses, qu'il y a eu quelque chose de mieux. Si, il y a eu quelque chose de mieux, mais c'est à partir en fin de compte de cette rentrée, ça vient de commencer en décembre-janvier, c'est qu'on a effectivement maintenant mis le PRE sur Exen. PRE sur Exen, bon voilà, on sait bien qu'on n'est pas florissant au niveau des finances, on peut mettre 15.000€-20.000€ dessus, on le fait, et c'est très bien et je valide cela. Mais on ne peut pas dire que c'était le cas en 2018. Pareil, vous dites 70.000€ de vacataires supplémentaires dans les cantines. Mais où ça ? Je rappelle, en fin de compte votre politique au niveau des cantines, en fin de compte elle pourrait avoir ses effets à partir de septembre. Alors, si c'est 70.000€ depuis septembre, je suis très inquiet parce que ça voudrait dire que ça va nous faire des sommes gigantesques à la fin de l'année prochaine. C'est-à-dire, aujourd'hui ce que je ressens bien c'est que, comme l'a dit Monsieur FARES, comme l'a dit Monsieur SPLET, moi les dépenses ça ne m'inquiète pas à partir du moment où c'est des dépenses utiles et à partir du moment où c'est des dépenses qui servent les Schilickois. Aujourd'hui, malheureusement, j'ai l'impression qu'on paie plus, mais pour avoir exactement le même cap. Merci ».

M. CHEVALIER :

« Merci Monsieur BRESSON. On va écouter Madame MEUNIER, puis Monsieur OCHS vous répondra ».

Mme MEUNIER :

« Merci de me donner la parole. J'aimerais revenir sur les charges de personnel. Effectivement, comme mon collègue, j'avais remarqué une augmentation assez forte et je me posais la question par rapport à l'augmentation des vacances de 65.000€. J'aimerais connaître le montant global des vacances déjà, en plus de l'augmentation, et je m'étonne de cette augmentation puisque la vacation devrait rester exceptionnelle. Cela est coûteux et par ailleurs les personnes concernées se retrouvent souvent dans des situations précaires et j'ai beaucoup de remontées de parents d'élèves concernant des problèmes d'encadrement dans les cantines au niveau du périscolaire. Donc ceci explique peut-être cela. En tout état de cause, je ne comprends pas pourquoi ce chiffre augmente. Dans le cadre d'une bonne gestion et d'une bonne anticipation, ce chiffre devrait rester stable, voire baisser. Par ailleurs, j'aimerais également revenir sur les contrats aidés qui ont été supprimés effectivement. Mais j'aimerais rappeler le principe des contrats aidés qui à la base était un dispositif prévu pour permettre le retour à l'emploi des personnes et qui a été détourné de son objet. Et donc, à cet effet, j'aimerais savoir les personnes qui ont bénéficié d'un contrat aidé à Schiltigheim, quel est le taux d'insertion de ces personnes qui n'ont pas pu obtenir de formation et d'accompagnement comme c'était prévu dans le dispositif initial des contrats aidés ? Forcément on comprend pourquoi ils ont été supprimés puisqu'ils ont été détournés de

leur objet. Par ailleurs, sur l'évolution du prix des fluides, vous avez parlé tout à l'heure de la hausse des taxes. Or, j'aimerais bien savoir comment vous avez obtenu vos chiffres de 456% depuis 2015 parce que moi je n'obtiens pas du tout ce chiffre-là, moi je suis à 220% d'augmentation. Donc voilà. Concernant les fluides par ailleurs en plus, il me semble que, plutôt que de se plaindre des augmentations, il y aurait une action à mener notamment à l'Hôtel de Ville. Nous savons tous que nous sommes dans une passoire énergétique. Alors, dans la section d'investissement il y a bien une AP votée pour l'aménagement de l'Hôtel de Ville. Il serait peut-être bien d'orienter à l'avenir les choix d'aménagement de l'Hôtel de Ville pour remédier au gâchis énergétique de ce bâtiment et mettre fin à des années de gabegie. Merci ».

M. CHEVALIER :

« Alors Madame MEUNIER, Madame LE GOUIC va vous répondre sur les écoles, et ensuite Monsieur OCHS »

Mme l'Adjointe LE GOUIC :

« Merci Monsieur CHEVALIER. Je voulais répondre par rapport à l'augmentation du périscolaire et de la cantine. Alors il y a eu l'ouverture d'un nouveau site qui est le CEP, qui a impliqué aussi le recrutement de nouveaux vacataires. En ce qui concerne l'augmentation du périscolaire, on est passé d'une semaine de 4 ½ jours à une semaine de 4 jours, ce qui a nécessité d'ouvrir l'ALSH le mercredi matin en plus du mercredi après-midi. Par ailleurs, notre prestataire a dû également modifier ses contrats avec la fin des contrats aidés, ce qui a impliqué une augmentation du coût de notre prestataire. Enfin, en ce qui concerne les problèmes relevés par certains parents dans les cantines, j'ai terminé ce soir l'ensemble des Conseils d'école, des douze Conseils d'école. Je n'ai eu qu'un seul Conseil d'école où un problème a été soulevé dans un site de cantine, il a été expliqué, il va être corrigé, et je précise que tous nos animateurs bénéficient depuis septembre d'une formation mensuelle au sein de la Mairie qui est proposée par un de nos agents. Merci ».

M. CHEVALIER :

« Merci Madame LE GOUIC. Monsieur OCHS ».

M. l'Adjoint OCHS :

« Oui, vous aviez relevé Madame MEUNIER l'augmentation de vacations de 65.000€. Madame LE GOUIC vient de répondre. Vous avez aussi oublié que la hausse totale étant plus importante, c'était aussi des besoins supplémentaires, Stade de l'Aar, Petite Enfance et DRH pour 106.000€. Il ne faut pas relever que la moitié. Les augmentations de ce poste étaient aussi liées à des besoins supplémentaires tout simplement. Après, le

nombre de contrats aidés, j'ai le chiffre. Il était de 42, il est passé à 11. Après, de quelle manière ces personnels ont été accompagnés, très honnêtement ce n'est pas moi qui pourrait vous répondre, mais je pense qu'on pourra vous envoyer la délibération, on peut demander cela aux RH et vous l'envoyer. Quel était encore votre autre point ? Monsieur BRESSON, c'est l'histoire de la Caisse des Ecoles. Les 87.000€ c'est bien une dépense supplémentaire quand même que nous avons enregistrée puisque c'est une dotation qu'on a faite en supplément. Oui, mais elles ont augmenté de 87.000€ du fait de nouvelles missions qui lui sont dévolues, de nouvelles missions qu'on a données à la Caisse des Ecoles +87.000€, c'est marqué dans le texte, vous l'avez ».

Paroles inaudibles hors micro

M. l'Adjoint OCHS :

« Donc vous auriez souhaité qu'on ne fasse pas de nouvelles missions à la Caisse des Ecoles ? Pardon, pas de dialogue, oui c'est vrai ».

M. CHEVALIER :

« Une dernière intervention ? Madame MEUNIER »

Mme MEUNIER :

« J'ai parlé des charges, maintenant je vais parler des recettes. Donc je voulais signaler que j'avais noté une nette augmentation des impôts et taxes due à la revalorisation des bases et à l'augmentation de la taxe sur les droits de mutation. Donc c'est plutôt bien pour la commune. Et je voulais également ajouter une petite remarque concernant les dotations. Lors du Conseil Municipal du 18 décembre, ce Conseil a adopté une motion dans laquelle vous persistiez à dire que les dotations continuaient à baisser. Ici vous avez indiqué que les encaissements sont stables par rapport à 2017 et je suis ravie que vous reconnaissiez enfin que ce gouvernement a mis fin à la baisse des dotations. Merci ».

M. CHEVALIER :

« Monsieur MULLER »

M. MULLER :

« Oui, je voudrais juste une petite précision quand vous parliez de l'augmentation des frais de nettoyage. Je voudrais savoir le pourcentage de l'augmentation et quel type de

nettoyage parce que, je ne sais pas si on vit dans la même ville, mais la ville est de plus en plus sale, tous les habitants le disent. Donc je ne vois pas comment on peut justifier l'augmentation du nettoyage. Merci ».

M. CHEVALIER :

« Allez-y Patrick »

M. l'Adjoint OCHS :

« Juste par rapport aux dotations qui sont restées stables cette année, j'attends avec impatience que le gouvernement rattrape les 633.000€ qu'on a perdus sur les six années, ça me ferait vraiment plaisir. Pour le nettoyage des locaux, Monsieur MULLER, on parle bien de nettoyage de locaux, pas de nettoyage des rues. Le nettoyage des rues c'est l'Eurométropole qui le gère, ce n'est pas nous. Je vous rassure, nous aussi on se plaint auprès de l'Eurométropole, on fait systématiquement remonter notre propre opinion et l'opinion des Schilickois quand ils nous interpellent à raison. On est d'accord là-dessus. Et donc les frais de nettoyage des locaux, comme c'est marqué, l'externalisation de la prestation pour trois écoles et deux établissements sportifs qui au préalable était faite par quinze contrats aidés pour 170.000€, et à la fin des contrats aidés, on a dû basculer sur le nettoyage des locaux. Sinon les locaux aussi étaient sales, aussi sales que nos rues ».

M. CHEVALIER :

« Monsieur MACIEJEWSKI ».

M. l'Adjoint MACIEJEWSKI :

« Oui merci Monsieur CHEVALIER. Encore un petit mot par rapport aux contrats aidés parce qu'effectivement on nous fait porter cette responsabilité. En fait, on est assez d'accord avec Anne MEUNIER sur ce constat. Il y a eu un dévoiement effectivement des contrats aidés dans cette ville. En 2014 il y avait 14 contrats aidés, en 2015 50, en 2016 59 et en 2017 42. Et on est tombé à 11 en 2018. Et c'est vrai que la Ville a énormément utilisé les contrats aidés, mais ce n'est pas de notre fait. Et quand on est arrivé, j'ai demandé 'mais qu'est-ce qui était prévu comme stratégie ? Qu'est-ce qui était comme prévision stratégique de retour à l'emploi pour ces personnes, d'accompagnement pour ces personnes ?'. Rien n'a été fait ou très peu, et c'est vraiment un vrai problème pour cette ville et on s'est rendu compte qu'il y avait beaucoup trop de contrats aidés, et trop de contrats aidés sans accompagnement ça a aussi affaibli certains services, et entre autres le service scolaire, qui a eu du mal à encadrer tout ce monde-là parce que ce n'est pas seulement une moins-value financière, sur le budget, c'est aussi un vrai accompagnement qu'il faut faire parce que souvent ces personnes sont loin de l'emploi.

Si elles ont droit à ces aides-là justement c'est parce qu'il y a longtemps qu'elles n'ont pas travaillé. Et donc il y a cet accompagnement qui n'a pas été fait et qui a aussi posé d'énormes problèmes. Donc oui, on est d'accord là-dessus parce qu'on travaille avec des faits et on arrive beaucoup trop tard nous pour pouvoir mettre ça en place parce que beaucoup étaient déjà partis ou étaient en difficulté ».

M. CHEVALIER :

« Monsieur OCHS »

M. l'Adjoint OCHS :

« J'ai la réponse à la question de Monsieur BRESSON, la nouvelle mission que la Caisse des Ecoles a assumée, c'est le Programme de Réussite Educative ».

M. CHEVALIER :

« Bien, Mesdames, Messieurs, Chers Collègues, on est au point 2 de ce Conseil Municipal. Il y en a 24. Donc, si vous le voulez bien, je propose que nous passions au vote ».

Adopté par 31 voix, 6 contre (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO), 1 abstention (M. Fabien BRESSON) et 1 ne prend pas part au vote (Mme Danielle DAMBACH).

M. CHEVALIER :

« Nous allons passer au point 3 et nous allons rappeler Madame la Maire. Pour ma part, je vous remercie ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur CHEVALIER d'avoir présidé à ce point 2 et nous allons donc passer à la suite, au point 3, l'approbation du compte de gestion 2018, et la parole est encore à l'Adjoint Patrick OCHS ».

3.APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2018

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis, de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1. Statuant sur l'ensemble des opérations du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
2. Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2018 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
3. Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'article L. 1612-12 du code général des collectivités territoriales ;
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et Marchés publics » et du Bureau municipal,

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le Comptable Public, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Mme la Maire :

« Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Je pense que c'est dans la lignée du compte administratif. Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Vous m’excuserez. C’est juste sur le point précédent parce que j’ai un petit doute. Normalement on n’avait pas voter pour ou contre, on devait adopter le compte administratif. C’est pour ça qu’on a tous été un peu, la tradition veut que tout le monde l’adopte ».

Mme la Maire :

« Je confirme »

M. BRESSON :

« On n’a pas à être pour ou contre. Etre pour ou contre un budget. Et bien là il y a bien écrit ‘adopte’ ».

Mme la Maire :

« C’est une prise d’acte normalement ».

M. BRESSON :

« Et bien oui ‘prend acte de la communication’ »

Mme la Maire :

« Donc si vous avez passé au vote, on peut reprendre la délibération et simplement dire ‘on prend acte’ »

M. RATSIAJETSINIMARO :

« Il y a eu un cas quand vous étiez dans l’opposition en 2016, parce qu’on a justement pris la peine de vérifier tous les comptes administratifs de 2013 jusqu’au dernier, et il y a eu par exemple en 2016 où vous avez voté contre. Donc effectivement, c’est un exemple que vous pouvez bien évidemment contrôler, le cas existe. Donc c’est pour cela que nous nous sommes positionnés par rapport à ça ».

Mme la Maire :

« Moi je me souvenais qu'un compte administratif c'était normalement une prise d'acte. Maintenant, si vous avez un antécédent, comment vous avez fait ? Vous avez voté ou ? Voilà, alors si c'est voté, je propose qu'on en reste là. C'est adopté de toute façon. Très bien. Merci beaucoup. Donc on passe à nouveau au point 3 l'approbation du compte de gestion. C'est une simple déclaration là aussi ? Alors il n'y a pas de vote non plus».

Adopté à l'unanimité

4.AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2018, ce jour

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2018,

Constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 6 540 717.69 € et un déficit d'investissement de 1 137 530.38 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et Marchés publics » et du Bureau Municipal,

DÉCIDE d'inscrire le déficit de la section d'investissement au compte 001(D) « résultat reporté », pour un montant de 1 137 530.38 €.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'exploitation 2018 :

- À la section d'investissement au compte 1068 «excédent de fonctionnement capitalisé», soit 1 056 119.13 €,
- Au financement de la section de fonctionnement, inscrit au budget supplémentaire de 2019, au compte 002(R) « résultat reporté », soit 5 484 938.81 €.

Adopté par 32 voix, 7 absentions (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON).

5.ADOPTION DES RESTES À RÉALISER : REPORTS DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT DE 2018 VERS 2019

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Les restes à réaliser doivent être adoptés par le Conseil municipal ;

Le montant des restes à réaliser, tant en section d'investissement que de fonctionnement, est déterminé à partir de la comptabilité d'engagement dont la tenue obligatoire par l'ordonnateur résulte de la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la république (dite loi ATR).

Les restes à réaliser doivent être sincères dans leur inscription et dans leur contenu.

1. En dépenses de fonctionnement, pour les communes de plus de 3 500 habitants, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à rattachement soit en l'absence de service fait au 31 décembre de l'exercice soit parce que l'incidence de ces charges sur le résultat n'est pas significative.
2. En recettes de fonctionnement, les restes à réaliser correspondent aux recettes de fonctionnement certaines non mises en recouvrement à l'issue de la journée complémentaire ;
3. En dépenses d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31 décembre de l'exercice ;
4. En recettes d'investissement, les restes à réaliser correspondent aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à émission d'un titre de recette.

Le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter s'élève à 1 032 003.14 €.
Le montant des recettes d'investissement du budget à reporter s'élève à 1 113 414.39 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu la nomenclature M 14 applicable aux communes ;
Vu la délibération du Conseil municipal du 18 décembre 2018 relative à l'adoption du budget primitif de 2019 de la Commune ;
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et Marchés publics » et du Bureau municipal,

ADOpte les états des restes à réaliser suivants :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget à reporter s'élève à 1 032 003.14 €.
- Le montant des recettes d'investissement du budget à reporter s'élève à 1 113 414.39 €.

Autorise Madame la Maire à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états.

DIT que ces écritures doivent être reprises dans le budget supplémentaire 2019.

Adopté à l'unanimité

6. RÉVISION DES CRÉDITS DE PAIEMENTS : 1^{ER} SEMESTRE 2019

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Par délibération, le Conseil municipal a approuvé la création d'autorisations de programme (AP) et de crédits de paiement (CP).

Les crédits de paiement non utilisés une année seront repris l'année suivante par délibération du Conseil municipal au moment de la présentation du bilan annuel des autorisations de programme et crédits de paiement.

Une nouvelle répartition budgétaire, présentée au tableau joint à la délibération de ce jour, a pour objet de tenir compte de la clôture de l'exercice 2018 et des Crédits de Paiements non consommés au cours de la période.

Les principaux points sont les suivants :

1. Bilan des CP 2018 : réaffectation des crédits non consommés : *Voir tableau joint.*
2. Modification d'Autorisation de Programme : Néant
3. Modification de CP 2019 : *Voir tableau joint.*

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et marchés publics » et du Bureau municipal,

APPROUVE le bilan annuel 2018 des autorisations de programme et des crédits de paiement tel que présenté au tableau joint à la présente délibération.

APPROUVE la nouvelle répartition annuelle des crédits de paiements (CP) telle que proposée au tableau joint à la présente délibération pour les années 2019 et suivantes.

M. l'Adjoint OCHS :

« Par cette délibération le Conseil Municipal va reprendre sur l'année 2019 les crédits de paiement non utilisés en 2018. Un tableau récapitulatif est porté à la connaissance des élu.e.s pour ce soir et sera disponible sur le site de la Ville. Seules deux AP voient leur CP 2019 augmenter, Nelson Mandela et la Coopérative des Bouchers.

Adopté par 32 voix, 6 contre (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO) et 1 abstention (M. Fabien BRESSON).

7.BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2019

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Le budget supplémentaire est une décision modificative particulière, c'est un acte d'ajustement et de report.

Acte d'ajustement, le budget supplémentaire constate, comme toute décision modificative, l'ouverture de crédits supplémentaires non prévus au budget primitif et leur financement.

Le budget supplémentaire a pour objet essentiel de :

- Reprendre les résultats dégagés à la clôture de l'exercice précédent apparaissant au compte administratif.
- D'intégrer les restes à réaliser en dépenses et en recettes.

Pour la section de fonctionnement, le budget supplémentaire vise uniquement à reprendre le résultat 2018 au budget prévisionnel 2019.

Un virement de 4 500 000 € est prévu de la section de fonctionnement pour financer la section d'investissement. Ce virement est exceptionnellement haut du fait d'une recette exceptionnelle en 2019 prévue au budget primitif de 2 700 000 € lié à la liquidation des parts de la commune de la Société d'économie Mixte E Puissance 3.

Cela permet de financer les besoins de la section d'investissement et de limiter le recours à l'emprunt par l'utilisation de la capacité d'autofinancement de la ville.

Pour rappel, une fois le déficit d'investissement – corrigé de la différence entre les dépenses et les recettes reportées – couvert par l'excédent de fonctionnement, celui-ci est de 5 484 938,81 €.

Pour la section d'investissement, le budget supplémentaire vise à reprendre le résultat cumulé de 2018, acter la reprise du résultat, reprendre certains crédits de paiement non utilisés en 2018 et prévoir des besoins nouveaux.

Au niveau des APCP :

- 201301 Création du centre sportif Nelson Mandela, le BS acte le transfert de 1 343 419.01 € de crédits de paiements non consommés en 2018 vers 2019 (chapitre 23)
- 201303 Coopérative des Bouchers, le BS acte le transfert de 125 900,34 € de crédits de paiements non consommés en 2018 vers 2019 (chapitre 23)

Hors APCP :

Au chapitre 20 : 12 241 € de budget complémentaire sont affectés à la réalisation d'études sur le jalonnement en centre-ville et pour l'acquisition de logiciel.

Au chapitre 21 : 248 683 € de budget complémentaire sont affectés :

- Pour 180 000 € pour une préemption auprès de l'EMS (bâtiment 14 rue de Wissembourg)
- Pour 20 000 € à l'acquisition de véhicule
- Pour 4 000 € pour des travaux d'étanchéité (crèche les moussaillons)
- Pour 37 683 € pour des besoins en matériel informatique
- Pour 5 000 € pour deux vélos pour la police municipale
- Pour 2 000 € pour du matériel pour la police municipale

Au chapitre 22 – 57 229 € sont réaffectés car un projet de travaux rue de la glacière budgété va être pris en charge par l'Eurométropole.

L'équilibre est trouvé en abondant un compte « dépenses imprévues » sur la section de fonctionnement et sur la section d'investissement. Ce compte permet une nouvelle fois une grande transparence quant à l'utilisation des crédits réservés aux cas d'urgence. Il peut être procédé à l'inscription de crédits sur ces comptes dans la limite de 7.5 % du montant de la section. Ceux-ci peuvent être transférés sur tout chapitre de la section par arrêté du Maire faisant l'objet d'une communication au conseil municipal.

Cette affectation permet de prévoir une réduction de l'emprunt inscrit au BP2019 pour 10 000 000 € ramenés à 7 500 000 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après avoir examiné le budget supplémentaire pour l'année 2019, établi par
Madame la Maire,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et Marchés Publics » et du bureau
municipal,

ARRÊTE par chapitre, le budget supplémentaire de la Commune de Schiltigheim pour l'année 2019, tel que figurant aux documents budgétaires disponibles sur demande, aux sommes suivantes :

Section de Fonctionnement :

Dépenses

022	Dépenses imprévues	984 938,81 €
023	Virement à la section d'investissement	4 500 000,00 €
TOTAL	5 484 938,81 €

Recettes

002	Excédent antérieur reporté	5 484 938,81 €
TOTAL	5 484 938,81 €

Section d'Investissement : (hors restes à réaliser) :

Dépenses

001	Déficit d'investissement	1 137 530,38 €
020	Dépenses imprévues	326 985,65 €
20	Immobilisations incorporelles	12 241,00 €
21	Immobilisations corporelles	248 683,00 €
22	Immobilisations reçues en affectation	- 57 229,00 €
23	Immobilisations en cours	1 469 319,35 €
TOTAL	3 137 530,38 €

Recettes

021	Recettes de la section de fonctionnement	4 500 000,00 €
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 056 119,13 €
16	Emprunts et dettes assimilées	- 2 500 000,00 €
TOTAL	3 056 119,13 €

* Le déséquilibre affiché est compensé par le sur-équilibre des reports d'investissements pour mémoire :

- Dépenses reportées : 1 032 003,14 €
- Recettes reportées : 1 113 414,39 €

DÉCIDE le vote du budget supplémentaire 2019 par chapitre selon les balances suivantes :

- Dépenses de fonctionnement : 5 484 938,81 €
- Recettes de fonctionnement : 5 484 938,81 €

- Dépenses d'investissements : 3 137 530,38 €
- Recettes d'investissements : 3 056 119,13 €

M. l'Adjoint OCHS :

« Donc ce point a été légèrement modifié, non pas la délibération, mais seulement le point, d'une part par l'envoi d'un mail que vous avez eu, et par dépôt ce soir sur nos emplacements. C'était surtout suite à la réunion avec la Commission finances où le Président de la Commission des finances, Monsieur BALL, avait souhaité avoir quelques précisions. Et on s'est dit, on met les précisions à la disposition de tout le monde ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur OCHS. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Monsieur MULLER »

M. MULLER :

« Oui Madame la Maire. Merci de me donner la parole. Juste peut-être quelques petites précisions. Je vois qu'il y a l'acquisition de deux vélos électriques pour la Police Municipale. C'est une bonne chose qui me tient à cœur. Mais ce que je regrette un petit peu c'est qu'on veut les faire rouler sur des vélos et en même temps il y a quelques mois quand j'étais assis dans le public dans la salle, on a supprimé des douches qui devaient être créées dans l'enceinte de la mairie. C'est une délibération qui date d'il y a quelques mois. C'était un report de 300.000€ qui avait été voté. Donc moi je trouve ça un peu dommage parce que si on fait du vélo toute la journée en été, même si c'est un vélo électrique, on transpire. Donc il y a quand même un bien-être des policiers municipaux. Cela n'empêche pas, et cela fait quand même des années que tout le monde connaît mon positionnement sur la Police Municipale, que je suis très inquiet de l'effectif qui fond régulièrement. Ils partent tous sur Strasbourg. Et le jour où on aura un problème, on ne saura pas réagir. Je vous rappelle Madame la Maire il y a quelques années l'histoire de la grue, quand vous étiez venue juste faire un petit coucou, et quand la Police Nationale nous avait demandé de faire appel à la Police Municipale, on a été incapable de la faire venir parce que c'était un dimanche et qu'on n'avait pas de policiers municipaux qui travaillaient. Il y a eu un autre incident de la circulation il y a deux ans route de Bischwiller où, pareil, la Police Nationale nous demandait de faire intervenir la Police Municipale, il devait être dans les 18h30-19h00, une ville de 32.000 habitants qui à 18h30-19h00 dit 'on ne peut pas faire venir la Police Municipale parce qu'on n'a pas les effectifs, à cette heure-ci ils ne sont plus là', je trouve ça un peu regrettable et le souci c'est que la population en a aussi besoin pour être rassurée. Il faut aussi voir que la Police Municipale c'est la police de demain et c'est la police de proximité, et avec la multitude d'infractions au Code de la Route, les cyclistes sur les trottoirs, il y a certains élus qui sont des grands spécialistes, mais je pense à un moment il faudrait quand même qu'on ait une Police Municipale aussi pour faire de la

responsabilisation et de la prévention, c'est aussi un peu leur rôle, mais c'est aussi à nous commune de mettre certaines règles et de pouvoir prévenir vraiment s'il y a des difficultés. Autrement, l'autre point c'est l'acquisition d'un véhicule pour 20.000€. C'est un véhicule pour le service technique ? Une précision ».

Mme la Maire :

« Monsieur BALL »

M. BALL :

« Avant tout je voulais remercier les services effectivement d'avoir rapidement répondu à ma demande lors de la Commission. C'est bien plus clair ainsi parce que tout le monde n'est pas forcément féru de finances et tout le monde en plus n'est pas forcément dans la Commission. Je souhaitais remercier les services à ce niveau-là. J'en profite aussi car votre Adjoint lors du départ de Madame JONARD lui a souhaité 'bonne chance', de souhaiter la bienvenue à la nouvelle responsable du service des finances. Après cela, je voulais aussi, et c'est aussi dans ce sens de positivité, de voir que nous avons mis des lignes 022 et 020 en place qui s'apparentent à de la provision. Si on veut, les dépenses imprévues qu'elles soient en fonctionnement ou en investissement, je suis plutôt positivement surpris car elles se trouvent dans ce budget. Par contre, les sommes en face ça me fait un peu rire et donc vous comprenez qu'aujourd'hui oui effectivement il fallait mettre cette ouverture car, je le rappelle, il y a aujourd'hui des procédures lourdes, que ça soit sur l'Ancienne Mairie, que ça soit sur le Dinghof. Nul ne sait malheureusement ce qu'il en sera. Par contre, je pense que la Ville et la Cour des Comptes là-dessus seraient très regardantes. Autrement, sur notre vote, peut-être simplement une explication de vote. Une grosse partie bien sûr de l'investissement requiert par les lignes 23 notamment au report des AP/CP, vous comprendrez que dans la suite logique de notre vote des AP/CP nous voterons contre ce budget supplémentaire. Merci. Pour les douches, c'était lors du budget primitif où vous m'avez même dit que vous alliez réfléchir pour remettre ces douches. Nous les attendons, surtout les agents les attendent. Merci ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur BALL. Des réponses techniques Monsieur OCHS ».

M. l'Adjoint OCHS :

« Alors, cette ligne de dépenses imprévues c'est bien pour des imprévus, et ce ne sont pas des provisions. Je me permets de rappeler le terme de provisions, d'après le Bulletin Officiel des Finances Publiques 'une provision est une déduction opérée sur les résultats d'un exercice en vue de faire face ultérieurement à une perte ou à une charge dont

l'objet est nettement précisé. La réalisation incertaine de cette perte ou de cette charge est rendue probable en raison d'événements survenus au cours de l'exercice et qui existent toujours à sa clôture'. Nous ne pouvons pas provisionner, puisqu'on va en parler, le Dinghof puisqu'aucune décision n'a été prise par un quelconque tribunal d'aucune manière. Donc, là c'est le Comptable Public et la Chambre Régionale des Comptes qui n'accepteraient pas que nous fassions une provision sur quelque chose qui est encore en cours ».

Mme la Maire :

« En complément de ce que dit Monsieur OCHS, je voudrais d'abord répondre à Monsieur MULLER. Alors, notre Police Municipale aujourd'hui va bien. Je les rencontre régulièrement et je trouve qu'ils font un très très bon travail. Bien sûr, il faut renforcer les effectifs. Là-dessus je suis d'accord avec vous Monsieur MULLER. Nous l'avons déjà fait et nous allons encore le faire. Récemment, le 1^{er} avril, ce n'est pas un poisson, est arrivé un deuxième ASVP. Ce deuxième ASVP vient renforcer le travail que fait déjà Monsieur Tarik KASSAOUI. Ils sont désormais deux. Et c'est la raison pour laquelle nous avons souhaité mettre à disposition des vélos électriques pour une proximité plus grande dans les parcs, dans les espaces publics, dans les jardins parce qu'on sait bien qu'à vélo on arrive à s'arrêter plus rapidement, à discuter plus facilement avec les gens que lorsqu'on est avec sa voiture où quelquefois on a du mal à se garer. Donc c'est vraiment dans le sens d'un renforcement des outils de travail que nous avons décidé d'acquérir ces vélos électriques en priorité pour les deux ASVP, mais pas exclusivement. Alors, bien sûr, vous parlez de l'épisode de la grue à l'époque. C'est vrai que notre Police Municipale n'est pas disponible le soir. Mais, avec l'arrivée de cet ASVP plus un autre recrutement qui est en cours, je vous signale quand même qu'en moins d'un an deux nouveaux Policiers municipaux sont arrivés. D'autres communes me disent 'comment tu fais, on n'en trouve pas'. Donc je dois dire qu'on a quand même cette chance d'avoir pu accueillir deux nouveaux agents, même si effectivement une personne est partie sur Strasbourg parce qu'elle a souhaité changer. La police a aussi un recentrage de ses missions, notamment pour les ASVP, sur les questions des espaces verts. Il y a un gros boulot à faire sur le secteur de la Vogelau par rapport aux dépôts sauvages. Et on en est tout à fait conscient et je remercie bien sûr tous les actes citoyens quels qu'ils soient de quelle qu'origine qu'ils soient. Et je sais Monsieur MULLER que vous avez participé à une action citoyenne dimanche dernier et je vous en remercie au nom de cette assemblée. Toutes les actions citoyennes en faveur de la propreté sont nécessaires parce qu'aujourd'hui, vous le savez, il y a un désinvestissement au niveau des moyens au niveau de l'Eurométropole. Concernant les 20.000€ sur les véhicules. Ce n'est pas un véhicule, c'est plusieurs. Aujourd'hui le Centre Technique Municipal a notamment un véhicule qui arrive tellement en bout de course qu'il peut lâcher à tout moment. Donc j'ai estimé qu'il fallait le renouveler. Voyez, je ne suis pas contre le fait de renouveler des véhicules. Et puis ils m'ont demandé ce que je souhaitais. J'ai dit que ce n'était pas à moi de décider. J'ai demandé de nous faire remonter des propositions et qu'on arbitrerait ensemble parce qu'évidemment ils ont une certaine idée de comment ça peut fonctionner. Ils ont aujourd'hui un véhicule au gaz naturel qui est évidemment un véhicule plus propre qu'un véhicule à essence, mais qui n'est pas très pratique parce

qu'ils sont obligés de chercher l'énergie à la Meinau. Donc ce qu'on économise peut-être d'un côté, on le dépense de l'autre. Donc moi je souhaite les outils les plus adéquats possibles, évidemment s'ils sont non polluants ce sera encore mieux, pour que nos agents du Centre Technique Municipal puissent travailler et remplir leurs missions auprès de la population. Monsieur BRESSON, vous vouliez dire quelque chose, Madame MEUNIER et puis ensuite un deuxième tour pour Monsieur MULLER ».

M. BRESSON :

« Oui, j'aurais une petite question qui pourra peut-être paraître bête, mais qui risque d'engendrer après une deuxième intervention. C'est quoi alors ces dépenses imprévues, j'ai un peu de mal à comprendre. Donc on prévoit qu'il va y avoir des dépenses imprévues et on met un montant exact qui va à un centime près. Donc, qu'elle est la nature, quelles sont ces dépenses imprévues ? Parce que c'est quand même des sommes conséquentes, 984.000€, 320.000€ en investissement. Qu'est-ce qui est prévu qui ne soit pas prévu ? »

Mme MEUNIER :

« Concernant l'utilisation de la recette exceptionnelle, je note que vous prévoyez une réduction de l'emprunt. La Ville est relativement peu endettée. Le taux d'endettement est inférieur à la moyenne de la strate. Les taux sont bas. Pourquoi ne pas prévoir de se servir de ces montants dans des investissements ? Je parlais tout à l'heure d'aménagement de l'Hôtel de Ville pour économiser notamment sur les fluides. Il pourrait aussi y avoir des sommes à prévoir et à allouer à cet effet, ce qui permettrait ainsi de faire des économies de fonctionnement ».

Mme la Maire :

« Merci Madame MEUNIER. Monsieur MULLER, et ensuite Monsieur FARES ».

M. MULLER :

« Oui Madame la Maire. Merci de me donner la parole. On n'est pas là pour faire le débat de la Police Municipale, mais juste quelques précisions. Normalement, en moyenne, c'est un Policier municipal pour 2.000 habitants. Donc, normalement, il nous en faudrait seize. Alors c'est vrai qu'on ne va pas créer seize postes en un an, en deux ans, en trois ans. Mais je pense qu'il faut quand même prendre cette option. Vous parlez de la création de postes d'ASVP. Un ASVP n'a pas la fonction de Policier municipal. Il n'est pas armé. Donc c'est même souvent délicat pour eux, même pour les Policiers municipaux. Un simple contrôle peut dérapier. Schilick ce n'est pas un coupe-gorge. Dans n'importe quelle ville, même des villes bourgeoises, un simple contrôle peut largement dérapier et nous sommes quand même en tant que municipalité responsable aussi de la

sécurité de nos policiers. C'est pour ça que je pense qu'il faudra une fois se prendre le temps d'avoir un grand débat sur le rôle de la Police Municipale, à quoi elle sert et comment les faire travailler pour le bien des Schilickois ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur MULLER. Monsieur FARES »

M. FARES :

« Dans le prolongement de ce qu'a dit Monsieur MULLER, même si Schiltigheim n'est pas Chicago, il faut le dire aussi et c'est l'ancien Adjoint à la tranquillité publique qui le dit. Effectivement les pouvoirs de l'ASVP ne sont pas identiques aux pouvoirs d'un policier municipal, même s'il peut y avoir des missions qui peuvent être intéressantes pour l'ASVP, notamment la traversée des enfants ou le contact avec la population, etc. La deuxième chose, là où je suis peut-être un peu plus inquiet, c'est lorsque je vous entends dire que la priorité pour vous en tout cas, c'est les consignes claires que vous avez données à la Police Municipale c'est la Vogelau. Oui, vous me rassurez parce qu'à la Vogelau il n'y a pas tellement d'habitants, même si, c'est un vrai sujet, la question des pneus, de tout ce qui est jeté, c'est insupportable, je suis d'accord, mais je suis très rassuré de vous entendre dire que la priorité des priorités pour vous en matière de sécurité ce n'est pas tellement que la Vogelau ».

Mme la Maire :

« Monsieur OCHS pour des réponses techniques et puis je coupe »

M. l'Adjoint OCHS :

« Alors pourquoi 900.000€ d'imprévus. En effet, on va plutôt prendre le schéma dans l'autre sens parce que nous avons 5,4M€ d'excédent de fonctionnement, on en met 4M€-5M€ dans la section d'investissement, on se garde 900.000€. Je suis d'accord avec vous, il faudra qu'il y ait énormément d'imprévus pour qu'on arrive à ce montant. Je rappelle juste quand même et l'opposition l'a déjà souligné, la transparence de cette dépense d'imprévus au préalable c'était surtout des histoires de provisions, là « dépenses imprévues » signifie que c'est la Maire qui prendra à chaque fois un arrêté, donc ce sera très transparent et le Conseil Municipal sera à chaque fois prévenu. Si à la fin de l'année il nous reste 500.000€, on les redescendra en investissement tout simplement. Pour répondre à Madame MEUNIER sur 'pourquoi ne pas emprunter plus d'argent et être un peu plus dynamique ?'. Si vous regardez l'ensemble de nos AP/CP, vous verrez que le dynamisme est prévu. Des dépenses sont déjà bien prévues. Si nous réussissons à ne pas devoir engager d'emprunt ou de minimum d'emprunt en 2019 ou en 2020, enfin on verra, tant mieux pour nous. Mais regardez bien les AP/CP. Je vous

rappelle que quand nous sommes arrivés déjà 24M€ de dépenses étaient prévues. Nous-mêmes avons décidé de rajouter quelques AP/CP, surtout dans le cadre de l'ANRU. Donc je vous rassure, même si aujourd'hui la Ville de Schiltigheim a effectivement une bonne gestion de la dette et est bien classée dans les strates, nous allons rattraper ce point ».

Mme la Maire :

« Monsieur BALL, vous vouliez rajouter »

M. BALL :

« Juste une petite intervention parce que Monsieur l'Adjoint aux finances l'a évoqué. Je voulais juste, mais c'est sur deux phrases, que vous nous confirmiez qu'aujourd'hui comme parler du Dinghof le parapluie est prévu d'être mis sur la maison, la maison protégée et que nous allons vers une conservation de cette maison. Merci ».

Mme la Maire :

« Oui, pas de souci. Aujourd'hui effectivement nous avons obtenu le droit d'intervenir sur cette maison, donc avec ce dispositif parapluie. Nous avons 90 jours pour le faire. Le travail de mise en place du socle a démarré, le terrassement, sur lequel va être posé un échafaudage. L'échafaudage sera monté. Il y aura d'abord une observation de ce qui se passe au niveau des tuiles et du toit, et ensuite, lorsque, pour se donner un petit peu plus de place et d'aisance, la question du toit et des tuiles aura été vue, sera posé le parapluie pour protéger le bâtiment. Je ne peux pas vous dire aujourd'hui ce qu'il en est de ce bâtiment puisque nous ne l'avons pas approché de près. Madame BASSO doit le faire depuis fort longtemps. Voilà, et pour répondre à Monsieur MULLER, c'est vrai que la question de la Police est un vaste sujet. Nous aurons l'occasion d'en reparler. Et puis, Monsieur FARES, pour vous rassurer, la Police Municipale n'est pas en priorité sur la Vogelau, mais la mission des ASVP est une mission redéfinie du type 'brigade verte - garde champêtre. C'est ça la priorité des ASVP, ce qui ne veut pas dire que ce sera la priorité des policiers municipaux. Ça vient compléter le travail du policier municipal, et puis par ailleurs je suis quand même assez contente de notre équipe qui je pense va encore se renforcer. Mais chaque renforcement d'équipe c'est des points de pression fiscale. Je vous signale qu'à Bischheim il n'y a que deux policiers municipaux par exemple. C'est vrai qu'on est en-dessous de ce qui est requis. Lingolsheim n'en a pas du tout. Ils ont fait un choix différent. Mais je vous rassure là aussi, nous travaillons en parfaite collaboration avec la Police Nationale qui prend le relai le soir lorsque nos policiers ne sont pas là, mais nos policiers sont quand même là de temps en temps le soir parce que le fait d'avoir un peu plus d'effectifs leur permet de faire des rondes aléatoires le soir, certes pas régulières, mais quand même, et de temps en temps jusqu'à une heure du matin. Madame GIL BAREA ».

Mme GIL BAREA :

« Madame la Maire, Merci de m'avoir attribué la parole. J'avais une petite question. Madame BASSO, est-ce la même Madame BASSO qui proposait justement de déplacer cette fameuse maison ? »

Mme la Maire :

« Madame BASSO n'a jamais proposé de déplacer, c'était une décision de l'équipe municipale précédente. Voilà. Monsieur BRESSON très rapide »

M. BRESSON :

« C'est juste parce que c'est toujours important ces dépenses imprévues, c'est quelque chose qui me tarabiscote un petit peu, entre dépenses imprévues, provisions. Donc, si j'ai bien compris, aujourd'hui si on voulait provisionner, parce que je rappelle il y a effectivement le Dinghof, il y a aussi une affaire aujourd'hui sur l'Ancienne Mairie où il y a un recours qui avait été fait par moi-même, un recours qui a été fait par le Préfet. Ce serait bien aussi qu'on ait un peu des nouvelles. De mon recours à moi j'ai eu des nouvelles, alors hors délai, parce que je devais avoir une réponse qui aurait dû m'arriver avant le 21 mars, je l'ai eue, elle a été postée le 26 mars, alors qu'elle était bien datée du 21 mars, mais je ne sais pas, elle s'est peut-être perdue. Je n'ai pas osé mettre la lettre sur Facebook. Je me suis dit, je vais me retrouver attaqué après et puis ça va très vite coûter de l'argent à la collectivité parce qu'il va falloir protéger l'écu ou quelqu'un qui aura fait la bêtise. Donc, je n'ai pas osé le faire. Mais de toute façon moi j'irai plus loin, j'irai effectivement au Tribunal Administratif. Donc ça veut dire qu'aujourd'hui on a quand même des sujets lourds et ce qui est embêtant d'après ce que vous nous dites c'est qu'on ne peut pas provisionner, c'est-à-dire la Ville sait qu'elle va peut-être devoir racheter l'Ancienne Mairie, elle va peut-être devoir racheter le Dinghof, et on ne peut prévoir ça nulle part dans le budget, et ça c'est un petit peu inquiétant ».

M. l'Adjoint OCHS :

« Oui, je vous confirme, on ne peut pas. Aucun jugement n'a été rendu, donc aucune somme n'est demandée à la Mairie ni dans un sens ni dans l'autre. Aucun jugement ne nous permet aujourd'hui de dire 'je vais provisionner quoi' puisque nous n'avons même pas de somme, aucun juge n'a statué, je n'ai pas le droit de provisionner. Si nous le faisons, le Comptable Public nous retoquera dans la minute qui suit, ou dans la semaine qui suit ».

Mme la Maire :

« Voilà. On va passer maintenant au vote ».

Adopté par 30 voix, 9 contre (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON, M. Ahmed FARES et Mme Anne MEUNIER).

8.OCTROI DE LA GARANTIE À CERTAINS CRÉANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE – ANNÉE 2019

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Le Groupe Agence France Locale a pour objet de participer au financement de ses Membres, collectivités territoriales et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (ci-après les *Membres*).

Institué par les dispositions de l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales (le *CGCT*), aux termes desquelles, « *Les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre peuvent créer une société publique revêtant la forme de société anonyme régie par le livre II du code de commerce dont ils détiennent la totalité du capital et dont l'objet est de contribuer, par l'intermédiaire d'une filiale, à leur financement. Cette société et sa filiale exercent leur activité exclusivement pour le compte des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre actionnaires. Cette activité de financement est effectuée par la filiale à partir de ressources provenant principalement d'émissions de titres financiers, à l'exclusion de ressources directes de l'État ou de ressources garanties par l'État* ».

Par dérogation aux dispositions des articles L. 2252-1 à L. 2252-5, L. 3231-4, L. 3231-5, L. 4253-1, L. 4253-2 et L. 5111-4, les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sont autorisés à garantir l'intégralité des engagements de la filiale dans la limite de leur encours de dette auprès de cette filiale. Les modalités de mise en œuvre de cette garantie sont précisées dans les statuts des deux sociétés », le Groupe Agence France Locale est composé de deux sociétés :

- l'Agence France Locale, société anonyme à directoire et conseil de surveillance ;
- l'Agence France Locale – Société Territoriale (la *Société Territoriale*), société anonyme à conseil d'administration.

Conformément aux statuts de la Société Territoriale, aux statuts de l'Agence France Locale et au pacte d'actionnaires conclu entre ces deux sociétés et l'ensemble des Membres (le *Pacte*), la possibilité pour un Membre de bénéficier de prêts de l'Agence

France Locale, est conditionnée à l'octroi, par ledit Membre, d'une garantie autonome à première demande au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale (la *Garantie*).

La Commune de Schiltigheim a délibéré pour adhérer au Groupe Agence France Locale le 20 novembre 2018.

L'objet de la présente délibération est, conformément aux dispositions précitées, de garantir les engagements de l'Agence France Locale dans les conditions et limites décrites ci-après, afin de sécuriser une source de financement pérenne et dédiée aux Membres.

Présentation des modalités générales de fonctionnement de la Garantie, dont le modèle est en annexe à la présente délibération.

Objet : La Garantie a pour objet de garantir certains engagements de l'Agence France Locale (des emprunts obligataires principalement) à la hauteur de l'encours de dette du Membre auprès de l'Agence France Locale.

Bénéficiaires : La Garantie est consentie au profit des titulaires (les *Bénéficiaires*) de documents ou titres émis par l'Agence France Locale déclarés éligibles à la Garantie (les *Titres Eligibles*).

Montant : Le montant de la Garantie correspond, à tout moment, et ce quel que soit le nombre et/ou le volume d'emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, au montant de son encours de dette (principal, intérêts courus et non payés et éventuels accessoires, le tout, dans la limite du montant principal emprunté au titre de l'ensemble des crédits consentis par l'Agence France Locale à la Commune de Schiltigheim qui n'ont pas été totalement amortis).

Ainsi, si le Membre souscrit plusieurs emprunts auprès de l'Agence France Locale, chaque emprunt s'accompagne de l'émission d'un engagement de Garantie, quelle que soit l'origine du prêt, telle que, directement conclu auprès d'AFL ou bien cédé par un tiers prêteur.

Le cas échéant, le montant de la Garantie sera augmenté du montant des crédits du Membre cédés à l'Agence France Locale sur le marché secondaire par un tiers prêteur.

Durée : La durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenus par le Membre auprès de l'Agence France Locale, et ce quelle que soit l'origine des prêts détenus, augmentée de 45 jours.

Conditions de mise en œuvre de la Garantie : Le mécanisme de Garantie mis en œuvre crée un lien de solidarité entre l'Agence France Locale et chacun des Membres, dans la mesure où chaque Membre peut être appelé en paiement de la dette de l'Agence France Locale, en l'absence de tout défaut de la part dudit Membre au titre des emprunts qu'il a souscrits vis-à-vis de l'Agence France Locale.

La Garantie peut être appelée par trois catégories de personnes : (i) un Bénéficiaire, (ii) un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires et (iii) la Société Territoriale.

Les circonstances d'appel de la présente Garantie sont détaillées dans le modèle figurant en annexe à la présente délibération.

Nature de la Garantie : La Garantie est une garantie autonome au sens de l'article 2321 du Code civil. En conséquence, son appel par un Bénéficiaire n'est pas subordonné à la démonstration d'un défaut de paiement réel par l'Agence France Locale.

Date de paiement des sommes appelées au titre de la Garantie : Si la Garantie est appelée, le Membre concerné doit s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé dans un délai de 5 jours ouvrés.

Telles sont les principales caractéristiques de la Garantie objet de la présente délibération et dont les stipulations complètes figurent en annexe.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1611-3-2,
Vu la délibération en date du 3 mai 2018 ayant confié à la Maire la compétence en matière d'emprunts ;
Vu la délibération, en date du 20 novembre 2018 ayant approuvé l'adhésion à l'Agence France Locale de la Commune de Schiltigheim,
Vu l'acte d'adhésion au Pacte d'Actionnaires de l'Agence France Locale signé le 7 février 2019, par la Commune de Schiltigheim,
Vu les statuts des deux sociétés du Groupe Agence France Locale et considérant la nécessité d'octroyer à l'Agence France Locale, une garantie autonome à première demande, au bénéfice de certains créanciers de l'Agence France Locale, à hauteur de l'encours de dette de la Commune de Schiltigheim, afin que la Commune de Schiltigheim puisse bénéficier de prêts auprès de l'Agence France Locale ;
Vu le document décrivant le mécanisme de la Garantie, soit le Modèle 2016-1 en vigueur à la date des présentes.
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Finances et des Marchés Publics » et du Bureau municipal,

DÉCIDE que la Garantie de la Commune de Schiltigheim est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (les Bénéficiaires) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2019 est égal au montant maximal des emprunts que la Commune de Schiltigheim est autorisé(e) à souscrire pendant l'année 2019, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale ;

- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Commune de Schiltigheim pendant l'année 2019 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours ;
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et si la Garantie est appelée, la Commune de Schiltigheim s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;
- le nombre de Garanties octroyées par la Maire au titre de l'année 2019 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement ;

AUTORISE Madame la Maire, pendant l'année 2019, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Commune de Schiltigheim, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

AUTORISE Madame la Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Mme la Maire :

« Merci Monsieur OCHS. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Monsieur Dera RATSIAJETSINIMARO »

M. RATSIAJETSINIMARO :

« Madame la Maire, Chers Collègues, Lors du Conseil Municipal du 20 novembre dernier, notre groupe s'est positionné clairement contre l'adhésion de la Ville de Schiltigheim à l'Agence France Locale. On avait expliqué pourquoi, on ne va pas revenir sur les détails. Mais en substance on était convaincu qu'il n'y avait pas d'intérêt réel, ni de nécessité impérieuse pour la Ville pour y accéder. Aujourd'hui on constate qu'on va commencer à octroyer cette garantie. En gros, sur trois ans on va payer 124.000€ pour juste adhérer à cette agence. On est toujours sur la même logique. On ne comprend pas pourquoi payer autant, sachant que, sans anticiper le point 22 où on va parler justement du premier emprunt contracté dans ce cadre-là, il n'y a vraiment pas d'intérêt particulier à adhérer à cette agence. Et donc notre groupe, dans la lignée de notre vote du 20 novembre et surtout par rapport à la défense des intérêts des Schilickois par rapport à ça, parce que nous sommes convaincus que les 124.000€ qu'on va payer, on pourrait les affecter à des projets plus concrets pour nos concitoyens. Et donc par rapport à ça nous voterons une fois de plus contre cette délibération ».

Mme la Maire :

« D'autres souhaits d'intervention ? Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Pour aller un peu dans le sens de mes collègues. Je me souviens, à l'époque je m'étais abstenu parce que j'ai laissé le bénéfice du doute. On nous avait expliqué qu'on pouvait gagner quasiment 50 centimes sur un taux de prêt en passant par l'Agence France Locale. Donc c'est vrai qu'on laissait un peu pour voir. Je me souviens effectivement, l'équipe de Christian BALL était déjà inquiète de devoir se porter garant pour d'autres collectivités. Monsieur OCHS nous avait expliqué qu'effectivement il y avait un gain financier pour la Ville. Donc à l'époque je m'étais abstenu. Or, je vois, c'est pareil on ne va pas retourner au point 22, mais on voit qu'au point 22 a priori il y a un premier emprunt qui serait contracté en fin de compte avec l'Agence France Locale. C'est 3M€ à un taux de 1,10% sur 15 ans. Alors, je connais un petit peu les taux de près et 1,10% sur 15 ans ce n'est pas quelque chose d'exceptionnel, c'est quelque chose qu'on peut avoir aujourd'hui très clairement dans n'importe quel établissement bancaire. Dans ce sens-là pour moi, on n'a pas besoin de France Locale pour payer 124.000€, se porter garant pour d'autres collectivités et derrière avoir un taux qu'on aurait vraisemblablement pu avoir tout seul. Donc c'est vrai que mon vote d'abstention de la dernière fois va aussi se transformer en contre parce que malheureusement je trouve que les remarques du groupe de Christian BALL étaient fondées ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur BRESSON. Monsieur OCHS3

M. l'Adjoint OCHS :

« Alors, pourquoi on a souhaité rentrer dès 2018, puisque comme l'avait souligné Madame MEUNIER le taux d'endettement de la Ville de Schiltigheim était très bas et ce taux de garantie de 124.000€ que vous mentionnez, c'est au moment où vous rentrez, on regarde quel est votre endettement et on applique un pourcentage. Donc nous avons préféré rentrer dans cette Agence France Locale puisque le prix d'entrée entre guillemets était très bas proportionnellement à l'endettement. Pourquoi l'Agence France Locale ? Puisque beaucoup de grandes villes et de collectivités se sont assemblées, se sont mises ensemble pour pouvoir aller chercher l'argent eux-mêmes directement sur les marchés financiers sans passer forcément par un intermédiaire financier qui va à chaque fois prendre une petite marge supplémentaire. Donc on ne va pas parler du point 22, on y reviendra, il n'y a pas de souci, mais nous partons du principe que dans les années à venir, on parle bien de 5, 10, 15, 20 ans, dans les 15-20 ans à venir le différentiel de taux lorsque des personnes solides comme le seront les

collectivités françaises iront emprunter sur les marchés, ce sera toujours moins cher pour elles que de passer forcément par une banque qui elle prendra sa marge. C'est notre pari sur l'avenir. Après on verra dans quelques années si c'était un pari juste ou pas. On est d'accord avec vous. Mais nous on y croit ».

Mme la Maire :

« Voilà, vous avez eu les explications. Je propose qu'on passe au vote ».

Adopté par 30 voix, 8 contre (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON, Mme Anne MEUNIER) et 1 abstention (M. Ahmed FARES).

9.EXONÉRATION DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) POUR LES DISPOSITIFS PUBLICITAIRES APPOSÉS SUR LE MOBILIER URBAIN

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

La Communauté urbaine de Strasbourg, devenue Eurométropole de Strasbourg a conclu un contrat de mobilier urbain d'une durée de 12 ans sur son domaine public, depuis le 20/12/2006. Ce contrat a pour objet le déploiement d'abribus et de mobiliers urbains d'information sur le territoire des communes membres.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2333-6 du Code général des collectivités locales, les dispositifs publicitaires déployés par le concessionnaire sont exonérés de taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) car ils sont passibles d'un droit de voirie.

Cette exonération de TLPE permet au prestataire de financer l'intégralité des investissements qu'il réalise grâce aux recettes générées par les espaces publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ainsi, les mobiliers urbains, comprenant notamment les abris voyageurs du réseau de transport en commun, les mobiliers urbains pour l'information et les journaux électroniques d'information, implantés sur le territoire de la Commune de Schiltigheim ont été intégralement financés par le prestataire, sans participation financière de l'Eurométropole de Strasbourg ou de la commune de Schiltigheim.

Toutefois, le marché actuellement en vigueur arrive à échéance le 19/12/2019 et doit donc faire l'objet d'une procédure de renouvellement. Afin de maintenir un principe de financement intégral des dépenses liées à l'installation et à l'entretien du mobilier urbain par le titulaire du marché grâce aux recettes publicitaires, les communes ayant introduit la TLPE doivent délibérer, conformément à l'article L2333-8 du Code général des collectivités locales, afin d'exonérer expressément de TLPE les dispositifs

publicitaires apposés sur les éléments de mobiliers urbains. Ce vote doit intervenir antérieurement au lancement de la procédure d'appel d'offres ou de mise en concurrence afin d'être applicable.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu les articles L.2333-6 et L.2333-8 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant que cette exonération n'induit aucune perte de recette fiscale pour la commune car ces dispositifs étaient déjà exonérés de TLPE, en application de l'article L2333-6 du Code général des collectivités locales.
Considérant que la commune continuera de percevoir le produit de cette taxe à raison des autres dispositifs publicitaires installés sur son territoire.
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE l'exonération de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure pour les dispositifs publicitaires apposés sur des éléments de mobilier urbain.

APPROUVE le maintien, pour les autres dispositions, du régime de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure tel qu'il résulte de la délibération du 29 juin 2010 et des délibérations subséquentes de fixation des tarifs.

AUTORISE Madame la Maire à mettre en œuvre les modifications ainsi proposées à compter de l'adoption de la présente délibération.

Mme la Maire :

« Merci Monsieur OCHS. Souhaits d'intervention ? Madame GIL BAREA »

Mme GIL BAREA :

« Madame la Maire, Chers Collègues, L'exonération de cette taxe n'est ni juste ni équitable pour nos commerces de proximité. Nous nous attendions à ce que vous soyez épris de justice sociale et d'équité pour les entreprises présentes dans notre ville. Pourtant, il n'en est rien. Le renouvellement de cette exonération, je le répète, n'est ni juste ni équitable car il y a deux poids deux mesures. Une entreprise va bénéficier d'une exonération de plus de 10.000€ par an, tandis que nos commerces de proximité vont subir les répercussions des taxes que vous avez mises en place lors du Conseil Municipal du mois de décembre dernier. A titre d'exemple, Madame la Maire, Chers Collègues, on assiste au niveau de ligne la 1 à 8 sur le tarif 2019 à la présence d'une taxe sur les équipements devant les commerces alimentaires. A croire une telle lecture, nos

commerçants effectueraient leur chiffre d'affaires avec ce qu'ils vendent devant leur devanture. A l'opposé, vous allez exonérer le paiement de la TLPE à une entreprise qui n'en a pas forcément besoin. Par solidarité envers nos commerces, nous nous opposons à cette exonération car pour nous le rôle de la commune consiste à soutenir les commerçants et artisans qui font partie du tissu économique de Schiltigheim, ceux mêmes qui contribuent à l'attractivité de notre ville ».

Mme la Maire :

« Merci. D'autres souhaits d'intervention ? Monsieur MULLER »

M. MULLER :

« Oui, une petite précision. On parle bien de mobilier urbain ? En général moi j'avais un petit doute quand j'en ai discuté avec mes collègues. J'avais une réserve. Si les dégâts faits par malveillance sur le mobilier urbain étaient à la charge de l'entreprise, mais là a priori, s'il y a des dégradations sur le mobilier urbain c'est pris en charge par l'Eurométropole. Donc je ne vois pas la nécessité de faire une exonération de taxe, et en plus ce n'est pas très écologique la publicité. C'est une attaque à l'image. Donc moi aussi je voterai contre ».

Mme la Maire :

« Très bien. Madame MEUNIER »

Mme MEUNIER :

« Alors je souhaiterais savoir par rapport à cette exonération qu'est-ce que la commune va négocier ? Il y a beaucoup d'arrêts de bus sans abri, sans banc sur le territoire de Schiltigheim. Il semblerait intéressant d'en profiter si déjà on exonère cette taxe. Il semblerait intéressant de négocier l'aménagement de ces différents arrêts ».

Mme la Maire :

« Monsieur OCHS, et je compléterai »

M. l'Adjoint OCHS :

« Je suis un peu comme vous. J'ai découvert cela, mais je rappelle quand même que dans le délibéré il est bien expliqué que ça fait douze ans que ça dure et que ça a été mis en place en 2006. Donc ce n'est pas nouveau. On ne peut pas quantifier le manque à

gagner puisqu'on ne sait pas exactement ce que ça représente, et c'est en place depuis 12 ans. Après, on peut toujours dit que la Ville de Schiltigheim va s'opposer toute seule de son côté et puis faire une bannière et essayer de rattraper le maximum de personnes après la bannière, mais ce n'est pas nouveau, c'est chaque année que ça revient, ça fait plusieurs années que ça a été voté, y compris vraisemblablement par vous quand vous étiez aux affaires. C'est mon premier élément de réponse ».

Mme la Maire :

« Monsieur SPLET »

M. SPLET :

« Oui, merci Madame la Maire, c'est une explication de vote. Le vote que nous allons faire avec mes collègues de la sensibilité communiste doit se lire en cohérence avec le débat qui aura lieu à l'Eurométropole ce vendredi parce qu'il y aura une délibération sur le renouvellement du marché du mobilier urbain en lien avec la publicité. Pour rappel, actuellement si on prend les abris-bus, il y en a 1.100 qui sont équipés à la fois d'abri et de publicité à tel point qu'on peut parler même d'abris pub, et dans le nouveau marché qui va être voté on passera de 1.100 à 1.600. Donc c'est une extension de la publicité. Et moi j'ai une opposition de principe. La première chose c'est que je pense qu'il faut limiter drastiquement la publicité sur l'espace public, un petit peu comme c'est fait à Grenoble, même certains collectifs citoyens qui parlent d'agression visuelle, et je partage totalement ce propos. Et je suis également opposé au modèle de financer le mobilier urbain par la publicité. Voilà, c'est des questions de principe. Je comprends la délibération qui est proposée, elle est en lien avec ce que fait l'Eurométropole, mais je ne la partage pas. Et donc je pense qu'il y a un autre modèle qu'on pourrait travailler, en tout cas c'est le sens de l'intervention que j'aurai à l'Eurométropole. D'une part, je pense qu'il faut faire payer davantage les publicitaires parce que je souhaite une réduction de la pub dans l'espace public parce que la publicité en réalité ça participe à la privatisation des imaginaires et des esprits, je ne peux pas l'accepter, tout comme on ne peut pas accepter la même ligne dans certains équipements publics, et je pense qu'il y a même un autre modèle pour mettre en place des abris bus en lien avec l'économie sociale et solidaire pour trouver des possibilités justement pour que ça soit moins coûteux pour la collectivité et pour qu'on soit moins pollué par la publicité. Voilà. Donc j'espère que ceux qui votent contre ici à Schiltigheim auront le même choix de cohérence vendredi prochain à l'Eurométropole. Et pour notre part, on va s'abstenir ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur SPLET. Monsieur BALL »

M. BALL :

« Je vais vous répondre pour tout de suite rassurer l'élu communautaire. Effectivement, je rejoindrai ce vote-là parce que parfois on peut aller dans un intérêt commun, en général c'est le plus important dans notre position d'élu et à l'Eurométropole effectivement je rejoindrai cette position comme elle a été faite ce soir. Je pense qu'on aurait même pu aller un peu plus loin que l'abstention de ce côté-là, mais c'est ma position. Nous on votera contre. Pour juste répondre à Monsieur OCHS sur le fait et comme l'a dit très justement notre collègue, c'est un nouveau contrat. C'est un nouveau contrat. A l'époque on savait exactement ce que ça coûtait parce que j'ai mis la TLPE en place, donc on sait à peu près sur l'ensemble, c'est à peu près 10.000€ que ça représente pour cette partie-là. Ce n'est pas une perte, c'est un manque à gagner, une perte à gagner. Voilà».

Mme la Maire :

« Madame MEUNIER »

Mme MEUNIER :

« J'entends bien que c'était déjà en place. Mais ceci dit, là on est dans un nouveau contrat. Donc, pour compléter, ça veut dire que pour les abris et les bancs qui manquent, il me semble que Schiltigheim pourrait négocier pour que ce manque à gagner soit investi à Schiltigheim ».

Mme la Maire :

« Pour vous répondre, il est vrai que moi-même je ne penche pas en faveur de la publicité. Mais il se trouve quand même, parce que j'ai un petit peu regardé cette délibération qui va être votée à l'Eurométropole, présentée à l'Eurométropole, c'est qu'aujourd'hui grâce à cela nous ne payons pas nos abris bus, ni les bancs et tout le mobilier urbain qui va avec. Ce mobilier urbain va être encore étendu. Donc, d'après le calcul rapide que nous avons fait, notre groupe les élus écologistes à l'Eurométropole, malgré tout remplacer tout ce mobilier urbain et le payer nous Schiltigheim nous coûte bien plus cher que d'exonérer et qu'aujourd'hui je préfère avoir un abri bus et un banc sous/sur lequel le Schilickois et la Schilickoise peut s'abriter, peut s'installer en attendant son bus on son tram s'il est côté avenue Mendès-France, plutôt que d'avoir nous à assumer ces finances. Et deuxième raison, ça a été négocié au niveau de l'Eurométropole dans un marché global. Donc je ne souhaitais pas remettre en cause ce marché global. Voilà les deux raisons pour lesquelles je voterai pour. On va passer au vote ».

Adopté par 28 voix, 8 contre (Mme Françoise KLEIN, M. Jean-Luc MULLER, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIAJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON, M. Ahmed FARES) et 3 abstentions (M. Thibault VILLALTA, M. Antoine SPLET et Mme Anne MEUNIER)

10. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL POUR SIÉGER AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DE LA RÉGION GRAND EST ET AU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS DES CONTRACTUELS DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Madame la Maire :

Le Conseil de discipline de recours pour la Région Grand Est – placé auprès du Centre de Gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin – est une instance disciplinaire à compétence régionale. Ce conseil est composé paritairement et présidé par un magistrat.

Aux termes de la réglementation, le Président du Conseil de discipline de recours désigne par voie de tirage au sort les représentants des autorités territoriales qui, pour les communes de plus de 20 000 habitants, sont choisis sur une liste comportant pour chaque commune le nom d'un membre du Conseil municipal désigné par l'Assemblée.

Suite à la mise en place des nouvelles commissions consultatives paritaires (C.C.P.) issues des élections professionnelles du 6 décembre 2018, un nouveau conseil de discipline de recours couvrant la Région Grand Est devra être instauré.

Il convient, par conséquent, de procéder à la désignation d'un membre de notre Assemblée pour siéger au Conseil de discipline de recours pour la Région Grand Est et au Conseil de discipline de recours des contractuels de la fonction publique territoriale.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,

Vu l'article 18 du décret n° 89-677 du 18 septembre 1989 relatif à la procédure disciplinaire applicable dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'article 28 du décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu les courriers du 22 février 2019 reçus du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Bas-Rhin sollicitant la désignation d'un conseiller municipal pour siéger au sein du Conseil de discipline de recours pour la Région Grand Est et au sein du Conseil de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant les conditions de désignation des membres du Conseil de discipline de recours de la Région Grand Est et du Conseil de discipline de recours des contractuels de la fonction publique territoriale ;

Et après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau municipal,

DÉSIGNE Monsieur Patrick MACIEJEWSKI, Premier Adjoint pour siéger au Conseil de discipline de recours pour la Région Grand Est et au Conseil de discipline de recours des contractuels de la fonction publique territoriale.

Adopté par 38 voix, et 1 abstention (M. Patrick MACIEJEWSKI).

11.ÉTAT DES EFFECTIFS DU PERSONNEL : RÉFORME DES PARCOURS PROFESSIONNELS, DES CARRIÈRES ET DES RÉMUNÉRATIONS (P.P.C.R.)

Monsieur le Premier Adjoint :

Dans le cadre du protocole « de modernisation des parcours professionnels, des carrières et des rémunérations » (P.P.C.R.), une des mesures, initialement prévue à compter du 1^{er} février 2018, puis reportée d'un an, consiste dans le reclassement en catégorie A de certains agents de catégorie B de la filière sociale appartenant aux cadres d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et des assistants territoriaux socio-éducatifs.

Ainsi, à compter du 1^{er} février 2019 et en application des décrets n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants et n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs, les modifications sont :

Le nouveau cadre d'emplois des éducateurs de jeunes enfants est composé de deux grades :

- Éducateur de jeunes enfants, divisé en deux classes :
 - Éducateur de jeunes enfants de 2^{ème} classe
 - Éducateur de jeunes enfants de 1^{ère} classe
- Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle

<u>Jusqu'au 31/01/2019</u>	<u>À compter du 1^{er} février 2019</u>	Effectifs concernés
Anciens grades du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants	Grades d'accueil du nouveau cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants de catégorie A	
	Éducateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	0

Éducateur principal de jeunes enfants	Éducateurs de jeunes enfants de 1^{ère} classe	2
Éducateurs de jeunes enfants	Éducateurs de jeunes enfants de 2^{ème} classe	2

Le nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs est composé de deux grades :

- Assistants territoriaux socio-éducatifs, divisé en deux classes :
 - Assistants territoriaux socio-éducatifs de 2^{ème} classe
 - Assistants territoriaux socio-éducatifs de 1^{ère} classe
- Assistants territoriaux socio-éducatifs de classe exceptionnelle

<u>Jusqu'au 31/01/2019</u>	<u>À compter du 1^{er} février 2019</u>	Effectifs concernés
Anciens grades du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs	Grades d'accueil du nouveau cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs de catégorie A	
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	0
Assistant socio-éducatif principal	Assistant socio-éducatif de 1^{ère} classe	3
Assistant socio-éducatif	Assistant socio-éducatif de 2^{ème} classe	0

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
 Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
 Vu le décret n° 2017-902 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des éducateurs territoriaux de jeunes enfants,
 Considérant qu'il convient de transcrire ces modifications dans l'état des effectifs du personnel,
 Après en avoir délibéré,
 Sur proposition du Bureau municipal,

AUTORISE Madame la Maire à procéder aux modifications susvisées apportées à l'état des effectifs du personnel de la Ville avec effet au 1^{er} février 2019.

M. l'Adjoint MACIEJEWSKI :

« C'est une régularisation par rapport aux décrets qui gèrent la fonction publique »

Adopté à l'unanimité

12.ALLOCATION D'UNE SUBVENTION À LA CHAMBRE DE MÉTIERS D'ALSACE

Monsieur le Conseiller délégué Benoît STEFFANUS :

La Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) organise la seconde édition de la Fête de l'Artisanat du vendredi 14 juin au dimanche 16 juin 2019 inclus. Cette manifestation régionale se déroulera simultanément dans les locaux de la Chambre de Métiers d'Alsace à Schiltigheim et sur deux autres sites en Alsace.

À Schiltigheim, la Chambre de Métiers mettra à disposition un espace extérieur propice à des regroupements d'artisans, et proposera des mises en scène et des démonstrations des savoir-faire. Le site accueillera une trentaine d'artisans environ.

La Ville de Schiltigheim souhaite s'associer à cette organisation afin de soutenir cet événement de rayonnement régional et ainsi participer à la valorisation des métiers et des filières de formation de l'artisanat.

La Chambre de Métiers d'Alsace sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 500 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'article L.2129-29 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la gestion des affaires de la commune,
Vu la demande de subvention présentée par la Chambre de Métiers d'Alsace,
Considérant que la Chambre de Métiers d'Alsace s'inscrit dans le cadre de l'aide au développement du commerce et de l'artisanat à Schiltigheim,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

DÉCIDE de l'octroi de la somme de 1 500 € à la Chambre de Métiers d'Alsace,

INFORME que les crédits nécessaires sont disponibles au budget 2019 – compte 6748-0200.

| Adopté à l'unanimité

Mme la Maire :

« Merci pour cette belle unanimité. Nous sommes bien sûr très heureux de nous inscrire dans ces 40 ans de la Chambre de Métiers avec la mise en valeur du savoir professionnel de nos artisans ».

Mme la Maire :

« Et à ce stade je vais faire l'interruption de séance puisque nous en sommes à la moitié du Conseil pour donner la parole à la salle, aux habitants. Je vous rappelle la règle qui est de poser des questions courtes qui n'ont pas à voir avec les points à l'ordre du jour du Conseil, et c'est seule moi qui suis habilitée à vous répondre. Donc qui souhaite prendre la parole ? Oui Monsieur. Est-ce qu'on peut donner un micro s'il vous plaît, et si vous voulez bien vous présenter ».

M. BOUSQUET Christian :

« Oui, bonsoir. Ce sera juste pour signaler que sur le pont en haut de la rue de Lauterbourg, il y a des grilles pour réceptionner l'eau. Elles sont dans le mauvais sens de circulation pour les vélos, notamment les vélos à roues fines comme les vélos de course. Il y en a trois d'un côté qui sont mal orientées et une de l'autre côté. Donc si ça pouvait être corrigé. Merci ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur, nous prenons note de cette chose. Si je comprends bien c'est sur la chaussée ces grilles ? D'accord. Et bien nous allons regarder. Je demande peut-être à Monsieur PY de prendre note de cette question pour que nous vérifiions et que nous mettions les grilles dans le bon sens. Merci beaucoup de nous l'avoir signalé. Autre intervention ? »

Mme Berthe MEYER :

« Bonjour, je suis Berthe MEYER, Présidente de l'Association des Riverains du Dinghof. Merci beaucoup de cette opportunité. Je voulais rebondir sur le problème, en fait l'histoire de la provision. Simplement pour vous demander, j'ai bien entendu ce que Monsieur OCHS a répondu à Monsieur BALL et à Monsieur BRESSON. Donc simplement, la question est 'est-ce que au moment où la Ville a encaissé le chèque concernant le Dinghof, est-ce qu'il y a eu une provision de faite ?' Donc je retourne disons à l'histoire ancienne, mais c'est une question d'ailleurs qui vous a été posée dans une de nos lettres ouvertes et nous attendons de toute façon les réponses écrites à nos lettres. Il y a une deuxième question concernant le parapluie, l'échafaudage parapluie. J'ai bien entendu votre réponse de tout à l'heure. Je rappelle aussi qu'il y a une action en justice qui a été menée par une riveraine, que c'est actuellement au TGI, qu'effectivement il faut attendre la décision comme Monsieur OCHS le faisait remarquer pour la provision et que par conséquent nous nous espérons que vous considérez les choses de la même manière que nous, c'est-à-dire que ce parapluie doit servir actuellement à protéger la maison en attendant que et la justice et les Monuments historiques bien entendu donnent leur avis pour la protection de la maison au titre des Monuments historiques. Et puis, Madame la Maire, il y aurait une troisième question qui n'a pas été abordée

jusqu'à présent. Cela concerne l'action que l'association a menée au Tribunal Administratif de Strasbourg contre le déplacement de la Maison du Dinghof, déplacement qui était souhaité par votre prédécesseur. Vous-même et avec nous évidemment, nous étions contre ce déplacement jusqu'à votre élection. Alors, est-ce que vous comptez vous désister au niveau du Tribunal Administratif puisque ce serait tout à fait cohérent vu vos positions d'avant et vu tout le contexte ? Je vous remercie beaucoup ».

Mme la Maire :

« Alors, je vais répondre de manière assez brève. Tout d'abord, pour vous dire qu'au niveau de la provision je n'ai pas connaissance d'une provision faite à ce jour. Ce n'est pas possible. Monsieur OCHS vous l'a dit tout à l'heure. On ne peut pas provisionner une telle somme tant qu'il n'y a pas une action en justice qui s'est prononcée clairement pour quelque chose de précis. Nous ne sommes pas condamnés. Je vous rappelle aussi que c'est quelque chose dont nous avons hérité. Nous ne souhaitons pas, j'ai été moi-même une fervente militante et je défends toujours la pertinence de cette maison. Je vous rappelle qu'en 2011 j'avais mis un arrêté de péril pour qu'elle ne s'écroule pas. On est aujourd'hui malheureusement pas bien avancé pour différentes raisons. Il y a effectivement une action en justice qui va encore certainement arriver. Donc, tant que cette action en justice ne s'est pas prononcée, nous ne savons pas. Aujourd'hui nous avons, je l'ai dit, obtenu de pouvoir intervenir. Nous attendons de voir ce que va donner ce diagnostic. Et je ne pourrai pas en dire plus. C'est une des raisons pour lesquelles je n'ai pas répondu aux différents courriers qui m'ont été adressés parce que ces courriers se succèdent à une vitesse importante et que chaque jour apporte son lot de nouveautés et que j'ai préféré dans un mail vous dire que je vous invite à venir me rencontrer en mairie pour qu'on puisse débattre avec qui vous voulez de toutes ces possibilités de sauvegarde de cette maison, mais ma volonté est ferme, je souhaite préserver cette maison dans son aspect patrimonial. Voilà pour la réponse. Y a-t-il une autre question ? Oui, Madame ».

Mme Hélène OLIVEIRA :

« Bonsoir. J'ai vu aujourd'hui dans les DNA et aussi dans Rue89 une carte qui montre la pollution de l'air sur l'agglomération de Strasbourg, et qui démontre que du coup un certain nombre d'établissements petite enfance et d'éducation de Schiltigheim ont une qualité d'air qui serait très mauvaise. Donc je voulais juste savoir ce que vous comptiez faire pour rassurer les parents ».

Mme la Maire :

« Merci Madame, c'est une excellente question. C'est une question qui nous préoccupe, qui me préoccupe particulièrement. Pour exemple, lorsque nous sommes arrivés il y a un an, en voyant notamment le projet sur l'ANRU et sur ISTRRA, nous avons décidé de ne

pas laisser l'École des Arts par exemple sur le site même d'ISTRA parce qu'il est trop proche de l'autoroute et nous avons décidé de construire dans le futur cette École des Arts plutôt sur le terrain de la gendarmerie plus éloigné de l'autoroute. Autre exemple, c'était la même décision pour l'école. Alors, certains peuvent nous reprocher de vouloir laisser l'école dans le quartier enclavé, mais évidemment ça c'est un autre débat. Mais, pour protéger nos enfants et nos concitoyens, nous essayons dans la mesure du possible d'éloigner le plus possible les bâtiments d'accueil au public de l'autoroute parce qu'on sait que la proximité de l'autoroute pose un gros souci de qualité de l'air. Voilà, nous regardons dossier après dossier les sujets pour faire au mieux. Mais nous sommes en ville, on est dans des endroits très contraints. Vous le savez, je suis contre la construction du fameux Grand Contournement Ouest. Une des raisons c'est justement pour ne pas en rajouter de la pollution, et même si ce contournement est un peu éloigné de Schiltigheim, aujourd'hui la pollution n'a pas de frontières, la pollution se concentre aux abords des grands axes, elle est principalement due à l'automobile, mais aussi au chauffage urbain. Donc évidemment, quand on peut, on éloigne les équipements publics le plus possible et on essaie de limiter la construction de routes supplémentaires. Y a-t-il une autre question ? Oui Monsieur ».

M. Michel SAUFER :

« Bonjour. Je reprends la question de Berthe MEYER. En fait, je crois qu'il y a eu une incompréhension. Berthe je pense voulait parler des 1,2M€ que les promoteurs ont versé à la Mairie et elle voulait savoir si cette somme avait été mise de côté ou si elle avait été dépensée. 1,2M€ c'est quand même quelque chose d'énorme, ou 1,3M€. Alors ça c'était une première question. Je pense que là on peut avoir une réponse claire. Ensuite, l'échafaudage parapluie est constitué d'un échafaudage périphérique et d'un chapeau qu'on va appeler le parapluie. Alors cet échafaudage vous l'avez fait poser par une société qui a je crois quinze jours pour intervenir, mais il va rester combien de temps sur la maison ? Est-ce que vous avez provisionné la somme suffisante pour le laisser jusqu'à l'hiver prochain par exemple ? Voyez, ça c'est des questions concrètes auxquelles on aimerait bien avoir des réponses précises. Après, je rejoins un petit peu ce que disait Christian BALL tout à l'heure. Vous nous donnez l'impression de marcher dans les pas de Jean-Marie KUTNER. Concernant le Dinghof, vous avez conservé Laëtitia BASSO, l'architecte. Votre expert c'est Laëtitia BASSO. L'association vous a proposé d'autres experts parce que nous on aimerait bien savoir ce qu'il en est exactement de cette maison. Ce que vous êtes en train de nous faire, vous conserver la même architecte, vous conservez les mêmes avocats, vous commencez à parler de déconstruction, c'est-à-dire finalement de démolition, donc on a quelque chose qui ressemble à ce qu'à l'époque on avait appelé ensemble la maison de Barbie. Ça ce n'est pas quelque chose qui peut faire partie du patrimoine schillickois. Essayez de nous donner des réponses mais précises. Voyez déjà, cet échafaudage va rester tant de temps, cette maison sera effectivement protégée des intempéries, on ne va pas utiliser l'échafaudage périphérique pour la déconstruire en disant 'ah vous savez, on a trouvé, l'expert a dit, c'est tout pourri, on peut tout nettoyer'. Non, on veut anticiper ce genre de réponse et on aimerait bien savoir aujourd'hui, avoir des réponses sur des points précis ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur SAUTER. Je vais essayer de vous répondre de la manière la plus précise possible. Donc, par rapport à l'encaissement de l'argent payé par le promoteur, cet argent a été bien sûr encaissé parce que, quand on vend on encaisse, et il ne peut pas être mis de côté. Monsieur OCHS vous l'a expliqué de manière très précise. Concernant la question justement du parapluie, aujourd'hui je ne peux pas vous dire combien de temps il va rester ce parapluie. C'est vrai qu'on a gardé Madame BASSO parce que Madame BASSO a déjà fait un travail, que ça nous fait gagner du temps et du coup de l'argent. On s'est basé sur des compétences, on ne juge pas les gens autrement que par leurs compétences, même si vous pensez que peut-être j'aurais pu faire appel à d'autres experts, on a voulu faire pratique, utile et le moins cher possible et le mieux possible. Enfin, le poste d'imprévus dont parlait Monsieur OCHS tout à l'heure sert peut-être aussi à ça. Si le parapluie devait se prolonger, parce que notre volonté c'est bien sûr de préserver cette maison, si le parapluie devait se prolonger évidemment que le poste imprévus pourrait servir notamment à financer la prolongation de la pose du parapluie. Y a-t-il d'autres interventions ? Merci. Si ce n'est le cas, on va pouvoir reprendre le cours de notre Conseil Municipal. Excusez-moi Madame je ne vous avais pas vue »

Andrée MUNCHENBACH :

« Je suis membre également de l'Association des Riverains pour le Dinghof et je ne me satisfais pas non plus des réponses que vous avez apportées à des questions qui étaient précises. Je reviens à deux de ces questions. La première, la vente a été signée quinze jours avant le premier tour, c'est-à-dire à peu près un mois avant votre entrée en fonction à la mairie. Vous vous étiez engagée pendant votre campagne à défendre le projet de verger communal et à vous opposer au projet immobilier. Après votre élection, vous avez dit négocier avec les promoteurs. Vous êtes entrée en mairie dans vos fonctions je pense en même temps que le chèque du promoteur. Il me semble que lorsqu'on veut afficher sa détermination à s'opposer au projet immobilier, on est ferme face aux promoteurs et on leur explique qu'on va tout faire pour invalider l'acte de vente, ce que vous n'avez pas fait, ce qui a été fait par une riveraine par défaut. On explique aussi qu'on va s'opposer au projet immobilier, au permis de construire, ou en tout cas qu'on n'est pas opposé à aller devant la justice et ça ça prend du temps. Pour les promoteurs, le temps c'est de l'argent. Il me semble que vous étiez en position de force pour négocier effectivement et obtenir d'eux qu'ils se rétractent. Mais ça ils ne le faisaient que si au minimum vous leur remboursiez l'acquisition. C'est-à-dire que ce chèque qui venait d'entrer en mairie sans doute en même temps que vous, vous ne l'encaissiez pas et que vous le réutilisiez pour le retourner au promoteur. C'est ça qu'on attendait comme négociation et comme fermeté de votre part. Qu'est-ce qu'il en a été à ce moment-là ? La deuxième question, elle vous a été posée par Berthe MEYER, c'est actuellement au Tribunal Administratif il y a un recours engagé par l'association par rapport au déplacement de la maison, l'association est opposée au déplacement et face à elle se trouvait donc votre prédécesseur, Monsieur KUTNER, qui lui était favorable à ce

déplacement. Est-ce que maintenant que vous avez emprunté les mocassins de Monsieur KUTNER, est-ce que vous pouvez dégager la ville justement de cette procédure et qui peut, vous l'avez dit à maintes reprises, vous êtes contre le déplacement de cette maison, finalement la place de la Ville de Schiltigheim au Tribunal Administratif ne se justifierait plus. Donc, question claire, allez-vous vous désister au Tribunal Administratif et abandonner l'idée du déplacement de la maison ? Merci pour votre réponse ».

Mme la Maire :

« Alors, je vais tout de suite répondre à la deuxième de vos questions. Je n'ai pas du tout l'intention d'engager quoique ce soit comme procédure supplémentaire. Je suis toujours pour maintenir la maison là où elle est, mais pourquoi je suis rentrée en négociations avec les promoteurs, c'est-à-dire que nous, lorsque nous sommes arrivés aux affaires le 21 avril, l'acte de vente avait été signé le 22 mars. Mais, dans un courrier vous me suggérez par l'intermédiaire de l'Association du Dinghof que le jour même je m'oppose à ça parce que j'avais encore 24 heures pour le faire. Or, nous avons été élus un samedi qui était le 21 mars, pardon notre installation était un samedi, je n'avais pas encore connaissance le samedi des dossiers. Ce n'est que la semaine d'après qu'on a pu sortir et regarder tous les dossiers qui sont en cours, dont le dossier du Dinghof. Nous avons examiné soigneusement avec nos avocats, nos juristes la question de la vente. Cette vente, il n'y avait pas moyen de trouver une faille. Tout était fait dans les règles de l'art pour la contester. Donc il n'y avait à partir de là, lorsque les promoteurs ont obtenu les droits à construire, il n'y a pas d'autre solution que de négocier, puisqu'ils les ont obtenus. Ce qui ne m'empêche pas de rester ferme sur la question de la préservation de la maison qui comme vous me tient très à cœur. Voilà pour la réponse. Y a-t-il d'autres interventions encore ? Non, du coup on va pouvoir maintenant reprendre le cours de la séance, et nous passons au point 13, les subventions exceptionnelles aux associations sportives et de loisirs, et la parole est à Monsieur l'Adjoint Vincent KAYSER »

13.SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur l'Adjoint Vincent KAYSER :

VELO CLUB SCHILTIGHEIM 1888 :

Le Vélo Club organise les 31 mars et 1^{er} avril 2019 les championnats annuels de France Junior de Cyclisme en salle, avec un budget prévisionnel de 13 700 €. La compétition comprend du cyclisme artistique, individuel, en duos et du cycle-ball.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € au Vélo Club.

LIGUE GRAND EST DE TENNIS DE TABLE :

Du 23 au 25 août 2019, la Ligue Grand Est, le SUS Tennis de Table et la Fédération Française, organisent la 15^{ème} édition des EURO MINI CHAMP'S, Tournoi International

rassemblant cinq cent jeunes de 11/12 ans, au gymnase des Malteries et au Gymnase Leclerc, pour un budget prévisionnel avoisinant les 160 000 €.

L'organisation d'un tournoi international a des retombées positives pour le club local organisateur mais aussi pour la renommée de la ville. Actuellement, les dispositions d'aides financières communautaires nous permettent de continuer à accueillir de grands événements sportifs et par là même d'encourager nos clubs à s'engager dans des initiatives valorisantes.

Afin de soutenir l'action remarquable de cette organisation envers les jeunes, il est proposé d'allouer une subvention exceptionnelle de 20 000 € et de solliciter le concours de l'Eurométropole de Strasbourg dans le cadre des aides du centre de ressources intercommunal.

BOURSE SPORTIVE :

Ismaël BOUZID, pratique son sport au plus haut niveau national (champion de France des moins de 21 ans) et international. Au travers de sa pratique sportive de haut niveau, il contribue fortement à la promotion du Taekwondo, en Alsace et en France. Il participe également à la renommée nationale et internationale de Schiltigheim.

Les déplacements nécessaires pour se rendre aux compétitions, aux stages et aux entraînements représentent un investissement considérable en moyens financiers que son club n'est pas en mesure de prendre en charge. Sa famille est donc largement mise à contribution pour lui permettre de poursuivre ses objectifs sportifs.

Afin de lui permettre de continuer à évoluer au plus haut niveau mondial dans son sport, il est proposé de lui allouer une bourse sportive de 1 000 €.

CECIFOOT :

Les 9-10 février et 9-10 mars, le Sporting Club de Schiltigheim organise deux journées de championnat de France Cécifoot à Urbansoccer à Strasbourg.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle de 930 € au Sporting pour l'organisation de cette manifestation.

VELO CLUB SCHILTIGHEIM 1888 :

L'association souhaite faire l'acquisition de deux vélos de cyclisme artistique. Un devis de 3 898 € a été transmis à la Ville. Une participation de 25 % est proposée, soit un total de 975 €.

CONCORDIA :

L'association a fait l'acquisition d'un praticable de compétition à ressorts avec pistes enroulables d'une dimension de 4 x 18 mètres. Un devis de 14 000,04 € a été transmis à la Ville. Une participation de 25 % est proposée, soit un total de 3 500 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Sports, Vie Associative et Animation urbaine » et du Bureau municipal,

DÉCIDE de l'octroi des subventions exceptionnelles aux associations sportives et de loisirs décrites ci-dessus.

PRÉCISE que ces montants seront prélevés sur les comptes 40-6748 et 4140-6748 du budget 2019.

Mme la Maire :

« Merci Monsieur KAYSER. Souhais d'intervention ? Monsieur BALL »

M. BALL :

« On a l'habitude maintenant d'avoir des subventions exceptionnelles. Donc j'attendais une subvention exceptionnelle, celle pour l'école maternelle Victor Hugo. Ils vont faire avec les jeunes élèves une petit voyage à Sainte Croix au parc animalier, ils vous ont fait un courrier datant du 15 février pour vous demander si vous étiez prêts, effectivement ils ont quand même 3.000€ de dépenses, à participer à cette organisation. Donc j'attendais effectivement qu'une délibération vienne pour justifier est-ce que oui ou non la ville s'engage à aider l'école maternelle Victor Hugo pour leur voyage au parc animalier de Sainte Croix. Car ce voyage, comme vous le savez, je pense que Madame LE GOUIC est au courant, se passera au mois de mai/juin, à première vue c'est plutôt au mois de mai, il est important effectivement que nous ayons, vous nous avez assuré qu'il y a un Conseil le 7 mai, mais que le 7 mai il y ait une délibération portant sur cette action. Merci ».

Mme la Maire :

« Merci. Monsieur BRESSON ».

M. BRESSON :

« Merci Madame la Maire. Moi j'ai une petite question parce que je vois qu'on accorde une subvention à l'Association Concordia. Donc ça voudrait sous-entendre je pense que la convention est bien rentrée, a été signée et est arrivée dans vos services parce que je

rappelle qu'il y a une autre subvention normalement qui devrait leur être attribuée aussi, une subvention exceptionnelle qui était due au fait qu'ils étaient montés en 1^{ère} division, en élite, au niveau du championnat. Et donc on nous avait dit qu'on n'allait pas la voter parce qu'à l'époque la convention n'était pas rentrée. Donc aujourd'hui je suppose que la convention est rentrée et donc qu'est-ce qui nous empêche de voter cette deuxième subvention qu'on a promise à l'association. Merci ».

Mme la Maire :

« Merci. Monsieur FARES »

M. FARES :

« Oui merci beaucoup Madame la Maire. J'aimerais revenir sur la manifestation Euro Mini Champ's. Pour vous dire la vérité, lors de la précédente mandature, j'intervenais aussi au sein du Bureau Municipal pour dire ce que je pensais, dans le Conseil Municipal je ne l'ai jamais fait en public. Pour dire que 20.000€, je sais que c'est une manifestation ancienne qui est là depuis des années, mais 20.000€ donnés par la Ville chaque année, pour m'y rendre chaque année également je suis assez déçu du nombre de personnes qui viennent à cette manifestation de manière générale, mais aussi en particulier de Schilickois. Ça c'est une première chose. Mais c'est quand même une belle somme qu'on leur donne. Visiblement voir jouer des enfants au ping pong ce n'est peut-être pas pour les Schilickois quelque chose qui les transcende. La deuxième chose, l'Eurométropole donnait toujours une subvention, je crois que c'était aussi à peu près équivalent. C'était combien ? 12.000€, oui voilà c'est quand même une belle somme. Visiblement, d'après ce que je lis, pas forcément la donner tout de suite ou est-ce que vous pouvez me préciser si oui ou non l'Eurométropole va suivre et sinon ces 12.000€ qui est-ce qui va les mettre sur la table ? Merci ».

Mme la Maire :

« Monsieur KAYSER pour réponses »

Mme la Maire :

« Oui sur la question concernant l'Eurométropole. L'Eurométropole a légèrement changé ses critères. Mais, la subvention qui était de 12.000€ l'an dernier est garantie également cette année pour l'association. Je m'en suis assuré auprès de l'Eurométropole et j'ai donné l'information à l'association organisatrice. Pour ce qui est de la question concernant la subvention de la Gym Concordia, donc effectivement une convention est rentrée. Nous avons également proposé à cette association une médiation qui avait été refusée à l'époque, mais qui va être reproposée maintenant afin de trouver un point de sortie par rapport aux questions de créneaux. Et donc ça va être

proposé incessamment à l'association. Nous avons rencontré une personne qui est chargée de faire une mission de médiation ».

Mme la Maire :

« Voilà. Ce que voulait dire Monsieur KAYSER c'est que pour l'instant la convention de créneaux n'a pas été signée avec eux et moi je me dis, tant qu'elle n'est pas signée, on ne verse pas la somme. Je l'ai d'ailleurs dit lors d'un précédent Conseil Municipal il me semble ».

Paroles inaudibles hors micro

Mme la Maire :

« Alors, attendez, ce que j'ai dit c'est, pour ne pas pénaliser les gymnastes, c'est la subvention exceptionnelle pour le gala pour le moment est gelée ».

Paroles inaudibles hors micro

Mme la Maire :

« Alors, attendez. Ce que j'ai dit c'est, pour ne pas pénaliser les gymnastes. La subvention exceptionnelle pour le Gala pour le moment est gelée. Le Top 12, pardon excusez-moi »

M. l'Adjoint KAYSER :

« Par contre, là c'est une subvention exceptionnelle pour du matériel d'équipement pour les gymnastes, donc ça on y donne suite ».

Mme la Maire :

« Oui, Monsieur KAYSER est plus au fait des questions techniques que moi là-dessus. C'est vrai Monsieur FARES les Euro Mini Champ's, tout comme vous, je regrette qu'il n'y ait pas suffisamment de Schilickois. Je pense qu'une des raisons c'est que c'est fin août, les gens sont en train de rentrer de vacances, de préparer la rentrée, etc. C'est pourtant une très très belle manifestation. Nous sommes les seuls à faire ça dans l'Eurométropole. Monsieur KAYSER, vous confirmez ? »

M. l'Adjoint KAYSER :

« Oui, alors une précision quand même en termes de spectateurs. Jusqu'à présent, la manifestation se passait sur plusieurs sites et là ça va être regroupé sur un seul. Donc il y aura quelque part une petite économie d'échelle, mais surtout le nombre de spectateurs dans la configuration actuelle fait qu'on aura a minima entre 600 et 800 personnes pour les finales, ce qui n'est quand même pas rien. Il n'y a pas que des accompagnateurs et des pongistes qui sont là. Juste pour info, le Gymnase des Malteries fait à peu près 990 places, il était rempli à 80% lors des finales. Ce n'était pas le cas lors des tous premiers matchs parce que c'était étalé sur plusieurs sites. Mais là, ce sera sur un site ».

Mme la Maire :

« Merci pour ces compléments, et pour répondre à Monsieur BALL, évidemment l'Adjointe Sandrine LE GOUIC s'est engagée à effectivement subventionner cette sortie à Sainte Croix et effectivement nous allons la passer en subvention exceptionnelle. La sortie n'est qu'au mois de juin. Donc on pourra la passer lors du Conseil du 7 mai. Voilà, nous allons maintenant passer au vote pour ces subventions ».

Adopté à l'unanimité

14.SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES ET DE LOISIRS

Monsieur l'Adjoint Vincent KAYSER :

La Ville de Schiltigheim soutient avec force le milieu associatif, malgré les difficultés budgétaires que connaissent les collectivités territoriales, tant sur l'aide directe que sur l'aide indirecte telle que la gratuité de la location des installations sportives, la mise à disposition de personnel, de matériels et autres locaux.

Les associations sportives et de loisirs ainsi que les mouvements de jeunesse contribuent fortement à la mission de service public. Les efforts consentis en matière d'éducation, de protection de l'environnement, de secours et de développement du tourisme social participent concrètement à nos objectifs d'intégration et de respect de l'autre et luttent efficacement contre l'exclusion et le repli sur soi.

Au regard de l'engagement exemplaire, de nos présidents, dirigeants, cadres sportifs et bénévoles qui œuvrent sans relâche pour la promotion de la vie associative, la municipalité a décidé de poursuivre l'effort d'accompagnement de nos associations.

Pour les associations sportives, l'application d'un barème prenant en compte un ensemble de critères, qui ont été approuvés par la commission des sports et de la vie associative, a permis d'effectuer un réajustement pour certaines associations.

Ces critères sont notamment le nombre d'adhérents et de licenciés, la formation des cadres, le nombre de compétiteurs individuels et collectifs, l'effort d'autofinancement, la participation aux actions menées par la Ville et la difficulté d'accession aux divisions supérieures.

Associations sportives

Associations Sportives	2018	2019
AS Espagnols	2 400 €	2 400 €
ASOR	13 840 €	13 840 €
AURORA	3 030 €	3 030 €
AUS Acrosport	500 €	500 €
AUS Basket	36 500 €	25 000 €
AUS Gymnastique	8 790 €	8 790 €
AUS Tennis de Table	580 €	580 €
Badminton club	1 380 €	1 380 €
Billard club	3 940 €	3 800 €
Boxing club	8 790 €	8 790 €
Canne et bâton	2 730 €	2 730 €
Canoë kayak	1 370 €	1 370 €
Club Moderne de Danses	2 680 €	2 680 €
Concordia	19 000 €	19 350 €
ESSAHB	43 500 €	43 500 €
FC Ecrivains	14 850 €	15 000 €
Gaenselspiel	2 220 €	2 000 €
Léo Lagrange	23 670 €	25 000 €
Olympia	43 400 €	55 000 €
Pétanque club	1 500 €	1 600 €
Kung Fu Contact Espoir	1 770 €	1 770 €
Paper Street Soap Boxe Thaï	860 €	860 €
Sepak Takraw	1 770 €	1 770 €
Ski club	2 380 €	2 380 €
Sporting Club	113 450 €	113 450 €
SUS Basket-ball	9 260 €	9 260 €
SUS Tennis de Table	48 000 €	43 000 €
Taekwondo	3 990 €	3 990 €
Tennis club	15 300 €	15 300 €
Vélo club	3 200 €	3 500 €
TOTAL SPORT	434 650 €	431 620 €

Associations de loisirs

Associations Loisirs	2018	2019
A.G.F. Club Féminin	525 €	500 €
AHQCS Café Associatif	450 €	450 €
A.L.A.C.	2 750 €	2 800 €
Amis de la Nature	4 400 €	4 400 €
Amis des Roses	2 000 €	2 000 €
Assoc. Féminine Schiltigheim	630 €	630 €
Ass. Foyer Paroisse Ste Famille	2 230 €	2 100 €
Association Meia Lua Inteira Alsace (école de Capoeira)	600 €	600 €
Bouc Bleu	15 150 €	15 150 €
CAQOS	860 €	900 €
Club Vosgien	1 720 €	1 720 €
CSF Ouest	455 €	455 €
Coté Rue Côté Voisins	410 €	430 €
Croix Rouge	2 330 €	2 330 €
Cyclo club Roseraie	1 370 €	1 300 €
Donneurs Sang Bénévoles	2 650 €	2 650 €
Entre Ici et Mada		315 €
Etoile Sportive d'Alsace	1 370 €	1 300 €
Foulées de l'Espoir	15 550 €	15 550 €
Jardins Ouvriers	1 475 €	1 500 €
OSCAL	143 630 €	143 630 €
Pêche et pisciculture	3 090 €	3 090 €
Schilik' Ouest Boules	1 270 €	1 300 €
Scouts et Guides de France A. ADAM	2 210 €	2 250 €
Syndicat d'Aviculture	1 400 €	1 400 €
UNIAT	485 €	485 €
Union Chrétienne des Jeunes Gens	2 525 €	2 500 €
Union Nationale des Combattants	525 €	525 €
Union Nationale des Parachutistes	290 €	290 €
Xtrême Bike Club	1 920 €	2 000 €
TOTAL LOISIRS	217 350 €	214 550 €
TOTAL SUBVENTION SPORTS ET LOISIRS	652 000 €	639 750 €

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Sports, Vie associative et Animation urbaine » et du Bureau Municipal,

DÉCIDE de l'octroi des subventions de fonctionnement tel que défini ci-dessus.

PRÉCISE que ces montants seront prélevés sur les comptes 40-6574 et 4140-6574 du budget 2019.

Mme la Maire :

« Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Madame KLEIN »

Mme KLEIN :

« Madame la Maire, Chers Collègues, Bien entendu notre groupe votera les subventions de fonctionnement proposées dans cette délibération. Toutefois, nous sommes surpris qu'on ne sache pas encore à ce jour le bilan de la Fête de la Bière 2018. Pourtant, celle de 2019 approche à grands pas. Comme l'OSCAL bénéficie de deniers schilickois, il est normal qu'ils soient tenus informés, notamment à travers les membres du Conseil Municipal. Aussi, pourriez-vous nous apporter des informations dans ce sens. Je vous remercie ».

Mme la Maire :

« D'autres souhaits d'intervention ? Monsieur MULLER »

M. MULLER :

« Oui, Madame la Maire, en complément de l'OSCAL, ça fait plusieurs années que la Fête de la Bière est déficitaire. Je rappelle qu'il y a eu quelques soucis les deux-trois dernières années au niveau de l'OSCAL, il y a eu des choses qui se sont passées et j'avais demandé à l'époque un audit pour voir les finances de l'OSCAL, ce qu'on peut améliorer parce que personnellement je pense qu'on ne peut pas se permettre d'avoir des chiffres qui sont vagues et un déficit qui monte chaque année. On ne peut pas dire qu'il y a une année où le déficit a baissé. Ça monte chaque année. Donc c'est vrai que j'avais demandé à plusieurs reprises, l'année dernière, il y a deux ans, il y a trois ans, j'avais demandé à ce qu'il y ait un audit complet sur l'OSCAL, sur les finances, et peut-être le mode de fonctionnement, et qu'on essaie de voir comment on peut faire pour que cette Fête de la Bière ne soit plus un tel déficit. Je veux dire là maintenant nous sommes au mois d'avril. A priori, on n'a pas encore le bilan complet de la Fête de la Bière du mois d'août. Ça pose quand même un problème, c'est quand même l'argent des Schilickois et l'OSCAL touche quand même entre 150.000€ et 200.000€ de subventions, avec les subventions exceptionnelles comprises. C'est quand même des sommes énormes. Evidemment, la Fête de la Bière c'est important. Il faut à tout prix que cette fête

continue parce que c'est une fête populaire, les Schilickois en ont besoin, ils la veulent. Mais nous en tant que municipalité on ne peut pas continuer à donner de telles sommes et n'avoir aucune réponse et aucun regard. J'ai siégé au CA de l'OSCAL pendant trois ans en tant qu'élu de l'opposition. Même en tant qu'élu au CA, c'était vague. Et maintenant je pense qu'il faut aussi que la municipalité prenne ses responsabilités et qu'on regarde vraiment comment on peut aider l'OSCAL à progresser, quitte à prendre des sociétés extérieures pour l'animation, mais vraiment voir, trouver une solution concrète pour qu'on n'ait plus des déficits de 50.000€, 60.000€, 70.000€. Je veux dire, ça à un moment il faut arrêter. Ce ne sont pas des déficits qui durent depuis deux-trois ans, ce sont des déficits qui durent depuis quelques décennies et à un moment il faut se poser la question, comment on fait pour qu'il y ait moins de déficit ? Merci Madame la Maire ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur MULLER. Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Alors, je vais répondre parce que vous le savez en partie en tout cas ce que nous on peut répondre, Jérôme MAI et moi-même sommes les élus de la Ville au sein de l'OSCAL, à savoir ce sont des débats qui reviennent effectivement tous les ans. Il faut savoir qu'aujourd'hui, je crois qu'à l'OSCAL on est dans une phase de stabilisation et je pense qu'il y a eu une tempête. Cette tempête aujourd'hui elle est derrière nous et on est en phase de construction. C'est quelque chose d'important, c'est la première chose effectivement. Après, concernant le déficit, je rappelle juste que la Fête de la Bière c'est vraiment quelque chose d'emblématique pour la Ville de Schiltigheim, c'est quelque chose qui fait parler de Schiltigheim pendant quinze jours. Tous les jours, on a une page dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, qui donne une très bonne image de notre ville et ça ça a un coût. Ça veut dire, il faut l'accepter, je l'avais dit déjà à l'époque en équipe municipale lorsque nous étions la majorité municipale. Ça a forcément un coût. Ça veut dire que la Ville se fait une bonne publicité là-dessus, il faut quand même le dire. Les Schilickois en sont heureux. Alors, après le principe, l'OSCAL reçoit une subvention tous les ans. Je crois qu'elle est exactement la même cette année que l'année précédente, donc il n'y a pas d'augmentation de la subvention. Donc ça me pose un problème d'ingérence parce qu'aujourd'hui le Conseil Municipal peut effectivement demander, et l'OSCAL je vous le rappelle publie ses comptes tous les ans, donc on est tout à fait au courant des comptes. Après, si l'OSCAL a 143.000€ je crois si j'ai bien vu de la Ville, elle reçoit exactement la même chose que l'année dernière. Si elle a fait un déficit supplémentaire, à la rigueur elle va se retourner vers nous et elle va nous expliquer pourquoi, elle va se retourner vers la Ville et elle va expliquer pourquoi. Aujourd'hui, la subvention est la même depuis un an, deux ans, je crois même trois ans. Donc il n'y a pour moi pas d'inquiétude particulière sur cela. Ces 143.000€ sont donnés. Il y a des animations qui sont faites au niveau de la Ville. On est en reconstruction. Je crois que c'est quelque chose qu'il faut comprendre. Je crois qu'il y a des élus qui sont là effectivement pour parler aussi du point de vue de la Ville et on est je crois unis sur ce

sujet-là. Il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de majorité, on essaie de faire fonctionner cette association qui est chargée de l'animation de la Ville, et pour qu'elle fonctionne au mieux possible en sachant qu'on sort, je crois que c'est important, et je crois que Jérôme ne va pas me contredire, d'une très forte crise. Ça a été difficile, ça a été un moment, je crois qu'on était à deux doigts de mettre la clé sous la porte, et là se serait posée la question de la pérennité justement de la Fête de la Bière. Donc je pense qu'il ne faut pas les enfoncer, il faut effectivement demander sûrement certaines explications, mais aujourd'hui moi ce que je retiens c'est que la subvention est la même que l'année d'avant. Après, on verra s'il y a une subvention exceptionnelle, s'il doit y en avoir, et à ce moment-là on aura sûrement les comptes. Mais je crois que les comptes on en a parlé au dernier Conseil d'Administration, le compte définitif, il y a beaucoup de choses qui arrivent après par la suite, et c'est vrai que c'est un petit peu compliqué. Je vous rappelle aussi que c'est une association. Donc ce sont des gens qui n'ont aucune rémunération pour ça et c'est vrai que le Trésorier en même temps est Directeur financier du Leclerc, vous savez que sur Leclerc il y a des sujets qui sont avec la Ville, donc c'est vrai que ce n'est pas son seul métier, mais en tout cas les comptes sont tenus, la trésorerie aujourd'hui sur l'OSCAL est tenue. Après, ce qui est fait à l'intérieur, effectivement qu'on ait un droit de regard je l'entends, par contre je pense qu'il faut les laisser aujourd'hui maîtres des événements jusqu'à ce qu'il y ait un dérapage, si malheureusement il devait y en avoir un ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur BRESSON. Monsieur Jérôme MAI »

M. MAI :

« Oui, merci beaucoup Monsieur BRESSON pour l'intervention que vous venez de faire. Je vous rejoins à 90%, 95% même. Madame KLEIN et Monsieur MULLER, les chiffres que nous avons concernant la Fête de la Bière ne sont que des chiffres de fréquentation ou de consommation en hectolitres de bière. Donc pour l'instant je ne peux vous donner que cela. Sortir la comptabilité d'une fête comme celle-là d'une comptabilité globale d'une association ce n'est pas si simple. Maintenant, Monsieur MULLER, vous parlez, si je suis votre logique, de privatiser la Fête de la Bière. Si, si, si, je vais un petit peu plus loin et c'est un petit peu ce que j'ai entendu. Si vous privatisez la Fête de la Bière qui est une fête populaire, vous la rendez payante et c'est la fin de la Fête de la Bière, ce n'est pas du tout ce que nous voulons ».

Mme la Maire :

« Voilà. Monsieur BALL, vous vouliez dire quelque chose ? Non, Monsieur MULLER pour une réponse rapide »

M. MULLER :

« Je n'ai jamais dit qu'il fallait privatiser la Fête de la Bière. J'ai dit qu'il fallait trouver des solutions, peut-être avec d'autres partenaires, ou avec des entreprises qui sont spécialisées dans ça, qui peuvent nous conseiller et nous accompagner, c'est tout ce que j'ai dit. Je n'ai jamais dit qu'il fallait la privatiser ».

Mme la Maire :

« Merci pour vos différentes interventions. Je voudrais rapidement dire qu'effectivement cette fête est emblématique. C'est vrai que cette fête nous coûte quelque chose, mais elle nous apporte tellement, tellement de joie, tellement d'énergie, c'est la fête schillickoise par excellence. Et puis c'est vrai qu'il y a un an on était dans une forte crise, vous l'avez dit Monsieur BRESSON. Nous en sommes sortis. Je remercie l'ensemble des bénévoles, et vous avez prononcé un mot important, on est uni sur ce sujet, on ne va pas refaire ce qui était précédemment. Au contraire, je vois une belle, belle, belle, j'allais presque dire communion, mais je sais que mes amis qui ne sont pas chrétiens n'apprécieraient peut-être pas forcément ce terme, mais c'est une belle osmose, c'est tout à l'honneur de la Ville et nous sommes les seuls à ma connaissance à pouvoir faire une telle fête avec autant de bénévoles et avec un tel ensemble et une telle synergie. Alors, évidemment c'est une association indépendante. Nous subventionnons. A ce titre-là, nous avons un droit de regard, mais pas d'ingérence, vous l'avez dit Monsieur BRESSON, et ça c'est extrêmement important. Et j'en profite pour vous remercier déjà de rester tous unis là-dessus parce que j'ai cru comprendre qu'il y avait des idées nouvelles qui se préparent, on est encore un peu tôt pour le bilan, qui se prépare pour l'édition 2019, en attendant celle de 2020 qui sera la très grande fête puisque ce sera apparemment la 40^e Fête de la Bière, et là aussi il y a déjà des choses en préparation. Et puis, pour terminer je remercie Corinne KESTLER, notre Présidente, qui fait un travail remarquable. Je pense que j'ai dit l'essentiel. Rapide intervention encore Monsieur BALL ? »

M. BALL :

« Très rapide pour dire qu'effectivement à 99% je peux valider ce qu'ont dit Monsieur MAI et Monsieur BRESSON. Je rajouterai deux points. Le premier, oui Madame KESTLER, mais l'ensemble des bénévoles du monde associatif, et votre Adjoint aux associations sait combien aussi c'est un levier pour le monde associatif, et donc je ne peux qu'aller dans ce sens-là. Mon petit bémol, il est, et c'est vraiment à la ligne, c'est que quand on a du déficit, et chaque année on a eu du déficit, on a su sortir la partie de la Fête de la Bière. Donc, quand ça va mieux, on sait aussi sortir les chiffres. Donc nous serons un peu attentif et on attend une bonne nouvelle ».

Mme la Maire :

« Merci. Monsieur MAI, et puis ensuite on passe au vote ».

M. MAI :

« Très, très rapidement. Vous avez raison Monsieur BALL, on finira par les avoir ces chiffres. Je voudrais juste rappeler que la Fête de la Bière c'est 600 bénévoles. Vous le rappelez, il y a quand même 600 personnes à remercier et de rappeler aussi que chaque association qui intervient a une rétribution. Si on voulait que cette Fête de la Bière soit bénéficiaire, il faudrait que les associations ne touchent plus rien et ça ce n'est pas possible ».

Mme la Maire :

« Rapide Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Je veux juste rajouter un petit quelque chose et après donner une explication de vote parce que je suis Trésorier d'une des associations. Donc je serai obligé de m'abstenir sur ce vote. Par contre, soyez rassurés, les associations qui devaient avoir leur chèque ont toutes eu les chèques. Et il y en a eu pour 50.000€. Ça veut dire que de toute façon, même plus, on est sûr de la subvention qui n'a pas été donnée parce que les associations n'ont pas besoin de ces subventions parce qu'elles ont gagné ça par le travail de leurs bénévoles à la Fête de la Bière. Donc ça veut dire qu'en réalité ce déficit il faut bien le voir aussi avec cet œil d'une subvention qu'on n'a pas à donner aux associations parce que, si elles le font, c'est qu'elles ont aussi besoin de finance. Si elles ne les avaient pas par la Fête de la Bière, elles viendraient les demander à la Ville ».

Mme la Maire :

« Donc j'ai bien noté que Monsieur BRESSON et Monsieur MAI s'abstiennent puisqu'ils siègent à l'OSCAL. De la même manière, qui siège dans d'autres associations ? Voilà, Monsieur Patrick OCHS est trésorier de l'une des associations. Donc il s'abstient également ».

Adopté par 36 voix et 3 abstentions (M. Patrick OCHS, M. Jérôme MAI et M. Fabien BRESSON).

15.DÉLIBÉRATION RECTIFICATIVE « VOIX DE STRASS »

Madame la Maire :

Par délibération du 19 mars 2018, le Conseil municipal de Schiltigheim avait décidé d'accorder une subvention d'un montant de 1 200 € à l'Association « Voix de Strass » dans le cadre des projets retenus au titre du Contrat de ville 2018.

Il n'a pas été possible de verser cette subvention en raison d'une mauvaise dénomination de l'Association. Il est nécessaire de délibérer à nouveau sur l'appellation de cette association : « Chœur de Chambre de Strasbourg ».

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu la délibération du 19 mars 2018,
Vu la signature du Contrat de ville 2015-2020 eurométropolitain le 10 juillet 2015,
Vu les Conventions d'applications territoriales du QPV Marais et du QPV Quartiers Ouest,
Considérant qu'il est nécessaire de délibérer à nouveau afin de pouvoir verser la subvention de 1 200 € à l'Association « Chœur de Chambre de Strasbourg »,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

APPROUVE le versement d'une subvention de 1 200 € à l'Association « Chœur de Chambre de Strasbourg »

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont disponibles au compte 6574.

| **Adopté à l'unanimité**

Mme la Maire :

« Merci pour cette unanimité. Et nous passons au point 16, protection fonctionnelle d'une élue. Oui Madame ELIA »

Mme ELIA :

« Madame la Maire, étant concernée par cette délibération, je ne participerai ni au débat, ni au vote »

Mme la Maire :

« Merci Madame ELIA. La parole est au 1^{er} Adjoint »

16.PROTECTION FONCTIONNELLE D'UNE ÉLUE

Monsieur le Premier Adjoint :

La protection fonctionnelle des élus est un principe général consacré par la jurisprudence.

La jurisprudence de la Cour Administrative d'Appel de Versailles du 20 décembre 2012 (Requête 11VE02556), confortée par la réponse ministérielle n°12794 du 31 juillet 2014, a rappelé que la compétence, pour l'octroi de la protection fonctionnelle aux élus municipaux et aux agents de la commune, au titre de l'article 11 de la Loi du 13 juillet 1983, faisait partie des compétences du Conseil municipal, au sens de l'article L. 2121.29 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui n'appartiennent qu'à l'Assemblée délibérante.

Par conséquent, le Conseil municipal est seul compétent pour se prononcer sur les demandes de protection fonctionnelle des élus et des agents. Pour le cas d'espèce il s'agit d'une élue, protégée par l'article L. 2123-35 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame Maïté ELIA, Conseillère municipale déléguée, a fait l'objet de propos estimés diffamatoires publics proférés par deux personnes sur le réseau social FACEBOOK, ayant abouti à un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, devant de doyen des juges d'instruction en date du 8 novembre 2018 et enregistrée sous le numéro parquet 18312000016 – dossier JICABDOY 1800070.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2123-35,
Vu la plainte avec constitution de partie civile déposée pour le compte de Madame Maïté ELIA le 8 novembre 2018 enregistrée sous le numéro parquet 18312000016 dossier JICABDOY1800070,
Vu les propos diffamatoires publics publiés sur le réseau social FACEBOOK visant la conseillère déléguée Maïté ELIA,
Vu la demande de Madame Maïté ELIA du 3 décembre 2018 qui sollicite le bénéfice de la protection fonctionnelle,
Considérant que la Commune est tenue de protéger les élus municipaux ayant reçu délégation, contre les violences, menaces et outrages dont ils pourraient

être victimes à l'occasion ou du fait de leurs fonctions et de réparer, le cas échéant, le préjudice qui en est résulté.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition du Bureau Municipal,

DÉCIDE d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à Madame Maïté ELIA, conseillère municipale déléguée, pour les faits estimés de diffamation publique évoqués plus haut, tout au long de la procédure ;

DÉCIDE de la prise en charge au titre de la protection fonctionnelle par la Ville des frais de procédure et d'avocat du cabinet LRA Avocats sis 5 rue de Phalsbourg à Strasbourg, choisi par l'intéressée.

Mme la Maire :

« Alors en préambule de cette présentation, ou plutôt en complément de cette présentation, je souhaiterais vous dire qu'aujourd'hui cette affaire n'est pas encore jugée et qu'à ce titre-là je souhaite ne pas ouvrir le débat. On peut voter évidemment, on peut être pour ou être contre. C'est une élue, elle a droit à la protection fonctionnelle, je le ferais pour n'importe quel élu qui se verrait attaqué dans l'exercice de ses fonctions. C'est juste ce que je voulais dire. Si vous en êtes d'accord, on passe au vote. Vous avez des remarques à faire ? Alors, je veux bien que vous fassiez vos remarques, simplement je vous laisserai vous exprimer, mais je ne ferai pas de commentaires »

M. BALL :

« La première chose, je pense que l'intitulé peut déjà annoncer qu'il ne prendra pas part au vote. Ça serait la moindre des choses pour qu'au moins il est droit à la parole. Ensuite, la moindre des choses c'est qu'on a été surpris, surpris qu'elle entende utiliser la protection fonctionnelle dans ce cas. Cette protection a été plusieurs fois utilisée à bon escient pour soutenir nos agents de la Ville lorsqu'ils ont été agressés physiquement ou même menacés de mort, mais là, la justice jugera, on laissera la justice faire. Il s'agit de contrer la liberté d'expression, celle de nos concitoyens. C'est une manière déguisée de faire payer les frais d'avocat par la Ville. En pleine démocratie participative, si nos concitoyens s'expriment, il n'y a nullement de diffamation, c'est simplement l'appréciation du travail par nos concitoyens. Les habitants ont encore le droit d'être mécontents de l'assiduité, de la compétence ou non, de la motivation d'un tel ou tel élu quel qu'il soit, c'est le jeu de la démocratie. Nous voterons donc forcément contre ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur BALL. Monsieur FARES »

M. FARES :

« Oui merci beaucoup Madame la Maire. Plusieurs choses. La première, Maïté ELIA est dans son bon droit de vouloir saisir la justice si elle estime que son honneur voilà, s'il y a une difficulté de ce point de vue-là, elle est dans son bon droit de le faire. Donc ça je ne discute pas. Simplement déjà même dans l'intitulé de la délib telle que présentée, vous écrivez 'Madame Maïté ELIA a fait l'objet de propos diffamatoires publics'. Mais ça c'est le juge qui va décider. Mais là, tel qu'écrit, on a l'impression que c'est le cas. Or, il existe ce qu'on appelle la présomption d'innocence. Tant que le juge n'aura pas dit clairement que Madame Maïté ELIA a été diffamée, vous ne pouvez pas l'écrire de cette manière-là. Donc je voulais appeler votre attention là-dessus. La troisième chose que je voulais dire c'est que, si Madame Maïté ELIA devait gagner et recevoir des dommages et intérêts, est-ce qu'elle verserait la somme à la Ville dès lors que la Ville paie ses frais d'avocat, ou alors est-ce qu'elle les garderait ? C'est une vraie question. La deuxième chose, parce que c'est le contribuable qui va payer finalement, c'est le Schilickois. Si Madame Maïté ELIA devait perdre et que la partie adverse se retournait contre elle en disant 'attendez, voilà, un recours abusif, etc.', qui paierait alors les frais ? Alors est-ce que c'est encore une fois le contribuable schilickois ? Et je le dis, parce que vous savez tous ici peut-être, si on devait attribuer une médaille entre guillemets à une personne sur les réseaux sociaux sur laquelle franchement on ne prend pas de gants, je ne serais pas trop mal placé non plus. Mais, je n'ai jamais moi, parce que quand on est un homme public ou une femme publique, franchement elle est dans son bon droit, je ne veux pas du tout l'accuser, mais simplement dire que ça fait aussi partie du jeu un petit peu. Si à chaque fois qu'on nous dit une chose sur les réseaux sociaux, alors là je peux vous dire que les tribunaux seraient engorgés d'élus qui déposeraient plainte. Ce sont des questions. Sachant que je voudrais bien le dire ici et répéter que la personne est dans son bon droit et que c'est le juge qui va décider ou non. Et c'est pour ça que je souhaiterais que soit modifié, étant donné qu'il y a une présomption d'innocence, l'intitulé de la délib. Elle n'est pas acceptable en l'état ».

Mme la Maire :

« Oui merci de votre proposition Monsieur FARES. Madame Aurélie LESCOUTE-PHILIPPS ».

Mme LESCOUTE-PHILIPPS :

« Merci Madame la Maire. On parle de démocratie participative, je voudrais bien qu'on ne la mette pas à n'importe quelle sauce. Evidemment, le débat public doit avoir lieu. Et je crois qu'on donne souvent l'occasion aux Schilickois de pouvoir s'exprimer. D'ailleurs, vous avez participé également aux événements qu'on a pu organiser. C'était dans un cadre respectueux des individus. Il est vrai que Facebook permet à chacun de se laisser aller sans aucune limite et d'être irrespectueux, et simplement on ne peut pas sous prétexte que ça arrive souvent l'accepter et le tolérer. Et c'est une manière aussi de préserver un débat qui soit de qualité pour les citoyens schilickois. Voilà. Merci».

Mme la Maire :

« Monsieur STEFFANUS »

M. STEFFANUS :

« Juste une chose très rapide. On n'a pas le droit de prendre en photo les gens contre leur gré et de les publier sur Facebook »

Mme la Maire :

« Monsieur JENASTE »

M. l'Adjoint JENASTE :

« Merci Madame la Maire. Ce qui me tient à cœur ici c'est en fait que cette assemblée réaffirme l'égalité de traitement de tous. Et devant ma Mission Egalités je suis aussi le garant de ça. Et quand je prends la parole c'est vraiment pour marteler les choses qui sont pour moi essentielles à la République, essentielles pour le développement de notre institution. Je pense que là on est dans quelque chose qui est important. Je veux juste mettre le doigt dessus. L'égalité de traitement pour tous, pour chacun d'entre vous. La Maire l'a dit qu'elle ferait exactement la même chose pour n'importe lequel d'entre nous, n'importe lequel qui serait dans la Ville parce que c'est notre travail, c'est tout ce que je voulais vous dire. Merci »

Mme la Maire :

« D'autres souhaits ? Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Comme vous l'avez dit, je crois qu'on va aller sur un débat peut-être plus philosophique que sur le fond, c'est clair. Si j'avais dû intervenir au moment où j'ai reçu la convocation au Conseil Municipal qui est publiée sur Facebook, je pense que mes propos auraient été plus violents qu'ils ne le sont maintenant. C'est aussi quelque chose à voir. Comme on le remarque tous, on le fait tous et on le déplore certainement la plupart. Les propos qui sont tenus sur les réseaux sociaux malheureusement trop souvent reflètent la frustration des personnes ou des mécontentements. Et je crois qu'il faut que l'on en soit conscient. On est effectivement élus. On ne va pas commencer à reparler des campagnes électorales, mais pour ma part j'ai été traité de sombre

personnage, triste sire par des très proches de gens qui sont ici. Je veux dire, on a été aussi un moment, notre liste, on nous a expliqué qu'on était la fadosphère locale. C'est quand même quelque chose de lourd, c'est quelque chose de lourd. Donc effectivement je crois qu'à un moment à nous-mêmes surtout en tant qu'élus tous ou représentants sur des listes, je crois qu'on devrait être capables de se tenir. Ça c'est une chose qui est importante. Par contre, moi aujourd'hui, vous le savez, on est effectivement démocratie participative, mais il y a autre chose, on est aujourd'hui sur le débat des Gilets jaunes. Les Gilets jaunes qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent 'oui les élus vous êtes au-dessus, on ne peut pas vous critiquer, on ne peut rien faire'. Quel est le signal qu'on va montrer ? On est élus, on a été critiqués, on a été sur un réseau social comme dit, on peut en avoir été blessé, je le comprends. Ce n'est pas ça qui est important. C'est juste le signal qu'on va montrer à nos concitoyens. Je suis élu, donc je peux bénéficier d'une protection fonctionnelle de la Ville parce que moi je suis élu, toi tu ne peux pas m'insulter. Moi je peux t'insulter. Si toi je t'insulte, toi tu vas devoir payer toi-même. Mais moi je suis élu, donc je vais demander à Madame la Maire. La prochaine fois qu'on me traitera de sombre personnage ou de triste sire, je vais demander à Madame la Maire de me protéger, et donc d'aller attaquer la personne. C'est-à-dire que si on était dans le cas inverse, un élu dans le cadre de sa fonction aurait été attaqué, je comprendrais que là on le défende. Mais là c'est l'inverse. C'est l'élue qui a décidé de son plein gré, de son plein droit d'aller attaquer quelqu'un d'autre. Ce qu'elle a le droit de faire. Mais pourquoi demander à ce moment-là la protection de la Ville ? C'est un choix personnel qui a été fait par l'élue. Alors, chacun de nous à un moment va dire, moi je souhaite demander. Je veux dire, je pense et ce qui m'inquiète c'est qu'on risque en fin de compte d'avoir des excès, des excès. Monsieur FARES qui paie des kebabs à tout le monde, c'est quelque chose. Non mais, on en sourit, ce n'est pas drôle, c'est quelque chose de pas drôle parce qu'en plus c'est faux. Ça veut dire qu'en plus, on sous-entendrait que certaines personnes pourraient se faire acheter par un kebab, simplement parce qu'ils sont moins argentés que d'autres. Et bien moi ça me choque ».

Mme la Maire :

« Oui très bien alors j'entends, j'ai dit que je ne voulais pas de débat ».

M. BRESSON :

« Mais ce n'est pas un débat ».

Mme la Maire :

« Malgré tout, l'expression je la laisse faire. Je propose qu'on s'arrête là Monsieur BRESSON. Et encore Madame GIL BAREA »

Mme GIL BAREA :

« Je tenais juste effectivement à rejoindre Monsieur BRESSON. Effectivement, pendant la campagne électorale, nous avons eu les membres de notre propre famille, ma belle-mère entre autres, des courriers, des tracts avec certains logos de partis disant que la liste de Schilick pour Tous nous étions des fachos. Est-ce qu'à ce moment-là effectivement nous n'aurions pas dû effectivement porter plainte ? Moi en tant que citoyenne ? »

Mme la Maire :

« Monsieur Dera et ensuite on arrête »

M. RATSIAJETSINIMARO :

« Madame la Maire, Chers Collègues, Moi je vais plutôt revenir sur le texte en tant que tel. Il est écrit 'considérant que la commune..., les élus municipaux ayant reçu délégation contre les violences, menaces et outrages'. C'est là qu'il faut se situer, c'est-à-dire aujourd'hui est-ce qu'on est dans l'une ou l'autre de ces situations ? Parce qu'on pourrait être tenté de dire, nous dans notre groupe nous l'avons interprété comment ? C'est du style. Elle se paie sur la bête. Elle se fait rembourser ses frais d'avocat sous prétexte »

Mme la Maire :

« Ça ça a déjà été dit Monsieur Dera. J'entends ce que vous dites »

M. RATSIAJETSINIMARO :

« S'il vous plaît Madame la Maire, laissez-moi au moins terminer. C'est quand même important parce qu'à ce rythme-là qu'est-ce qu'on veut faire dans la ville ? Il faut que la question, que la protection, il faut qu'elle réponde à l'une ou l'autre de ces motifs, et donc nous c'est pour ça aussi qu'on va voter contre, parce que demain matin vous allez dire, oui il faut la protéger pour ça, il faudrait aussi la protéger pour se déplacer, il faudrait aussi... Voilà. On ne va pas non plus payer son déplacement pour aller au tribunal, voilà, vous voyez »

Mme la Maire :

« Oui, OK, j'entends. J'arrête là s'il vous plaît parce que le débat, je l'ai dit, je ne voulais pas l'ouvrir. OK les remarques, vous avez besoin de les faire, on est en démocratie.

J'arrête là. Je voulais simplement dire aujourd'hui que Madame ELIA estime elle que c'était des propos diffamatoires. Aujourd'hui l'affaire n'est pas jugée, nous ne sommes pas en capacité, ce n'est pas notre rôle, d'estimer si c'est diffamatoire ou pas. Alors, Monsieur FARES a proposé d'amender le texte. Je propose qu'on écrive dans la délibération 'pour les faits de diffamation estimés' parce que c'est Madame ELIA qui estime qu'elle a été diffamée. Aujourd'hui nous ne pouvons pas juger, ce n'est pas notre rôle. Par contre, par contre, ce sont des actes graves qui ont quand même été commis contre sa personne et sur sa fonction d'élue. Il y a eu double attaque. Voilà. Maïté ELIA m'a saisie, m'a demandé cette protection, j'ai souhaité la lui donner. Donc aujourd'hui je vous demande simplement 'êtes-vous pour ou contre cette protection ?'. Donc on va passer au vote. On arrête là. Non, j'arrête là. On passe au vote »

Adopté par 29 voix, 6 contre (Mme Françoise KLEIN, Mme Patricia HUCK, M. Christian BALL, Mme Sylvie GIL BAREA, M. Dera RATSIJETSINIMARO, M. Fabien BRESSON) 2 abstentions (M. Ahmed FARES, Mme Anne MEUNIER) et 2 ne prennent pas part au vote (Mme Maïté ELIA et M. Jean-Luc MULLER).

17.OPÉRATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL 2019 – DEMANDE DE SUBVENTION AUX SERVICES DE L'ÉTAT POUR LA POURSUITE DU DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE ET DE L'INTERACTIVITÉ DANS LES ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES DE SCHILTIGHEIM

Madame l'Adjointe Sandrine LE GOUIC :

Créée et pérennisée afin d'apporter un soutien à l'investissement des collectivités (communes et EPCI) en faveur de l'équipement et du développement des territoires, la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2019 dite DSIL est destinée à la réalisation d'opérations structurantes et à fort impact sur le territoire et le quotidien des habitants.

Vu l'article L2334-42 du CGCT qui inscrit dans les grandes priorités d'investissements pouvant faire l'objet d'une aide financière les thématiques suivantes :

- La rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables
- La mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité,
- Le développement d'infrastructures en faveur de la construction de logements,
- Le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- La réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants,
- La création, transformation et rénovation de bâtiments scolaires.

Considérant qu'en 2018, la Ville de Schiltigheim a équipé l'école Jean Mermoz de matériels numériques et interactifs et qu'à ce titre elle a obtenu près de 25% d'aides financières de la Préfecture au titre de la DSIL 2017.

Considérant que la Ville de Schiltigheim souhaite poursuivre sa politique pluriannuelle de développement du numérique et de l'interactivité dans les écoles élémentaires

Considérant que la Ville de Schiltigheim a décidé d'équiper l'école Leclerc de tableaux de bords interactifs et autres matériels informatiques en 2019 pour un montant de 78 000 €,

Il est proposé de demander une aide financière pour le projet suivant et uniquement sur les équipements subventionnables, selon le plan de financement ci-dessous :

Projet	Développement du numérique et de l'interactivité à l'école élémentaire Leclerc de Schiltigheim
Opération d'éligibilité	Le développement du numérique et la téléphonie mobile

		HT	TTC
Montant des équipements subventionnables (tableaux de bord interactifs, vidéoprojecteurs, visualiseurs de documents et équipements informatiques)		52 291 €	62 749 €
Cofinanceur : État	Montant	15 687 €	-
	%	30 %	-
Fonds propres	Montant	36 604 €	-
	%	70 %	-

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'article L. 2334-42 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Éducation, Petite enfance et Projet éducatif local » et du Bureau municipal,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès de l'État ou tout autre organisme susceptible de concourir au financement du projet ci-dessus.

Mme la Maire :

«Merci Madame l'Adjointe. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Oui merci Madame la Maire. Je tenais à exprimer mon contentement de cette délibération, c'est une poursuite de ce qui avait été entrepris l'année dernière. Donc très bien. On ne peut que voter pour. Comme je l'ai déjà dit, je regrette juste que ça n'aille pas plus vite. Il aurait été sympathique qu'on puisse équiper, maintenant il resterait encore les deux Exen et l'école Normandie-Paul Bert. Il aurait effectivement intéressé qu'on puisse continuer, ça aurait montré aussi une vraie envie, une vraie volonté éducative dans notre ville et surtout d'apporter à nos enfants ce qu'ils n'ont peut-être pas ailleurs, parce que c'est vrai les villes comme Strasbourg, moi je me suis souvent retrouvé face à un Directeur général des services qui m'expliquait qu'à Strasbourg ils n'avaient pas ça. Et bien ce n'est pas grave, on est à Schiltigheim et je suis très content que les enfants de Schiltigheim puissent bénéficier de ces équipements, et le plus vite sera le mieux. Merci. Ça c'est une dépense comme le disait Monsieur SPLET, c'est une dépense utile».

Mme la Maire :

« Merci beaucoup. Madame MEUNIER »

Mme MEUNIER :

« Pour avoir vu en activité ces ??? à l'école Mermoz lors de la tournée des écoles, je ne peux que saluer la poursuite de l'investissement en faveur de ces équipements. Cependant, j'aimerais poser une question annexe et savoir si des montants sont prévus pour la maintenance et la mise à jour de ces outils, ceux déjà installés et ceux à venir, afin de s'assurer que l'ensemble de ces outils restent performants et fonctionnels ».

Mme la Maire :

« Merci Madame MEUNIER. Voilà une question courte, bien posée, magnifique. Qui est-ce qui souhaite intervenir encore ? Voilà, Madame LE GOUIC pour les réponses ».

Mme l'Adjointe LE GOUIC :

« Concernant la première intervention de Monsieur BRESSON, le marché qui concerne Leclerc a été légèrement modifié puisque depuis le premier devis, on a augmenté le nombre de classes et donc on ne se contente plus de douze classes à équiper, mais de seize classes. Donc l'effort est vraiment important pour la ville. Enfin oui, la maintenance des outils est bien prévue puisque ça figure dans le marché ».

Mme la Maire :

« Merci. On va pouvoir passer au vote ».

Adopté à l'unanimité

18.RECONDUCTION DE LABELLISATION RELATIVE AU FONCTIONNEMENT DU POINT INFORMATION JEUNESSE

Madame l'Adjointe Sophie MEHMANPAZIR :

Situé dans les locaux de la Maison du jeune citoyen, le Point Information Jeunesse (P.I.J.) de la Ville de Schiltigheim appelé « Studio 7 Infos & Initiatives » est un lieu de ressources et d'informations où les initiatives des jeunes peuvent prendre forme et leurs questions trouver des réponses concrètes.

Il accueille chaque année plus de 100 jeunes dans le cadre de sa mission de guidage, d'orientation et d'information en direction des 12/25 ans.

Cette mission s'exerce dans le respect de la Charte nationale de l'Information Jeunesse (jointe en annexe) autour de :

- **l'accueil individualisé** sur des problématiques relevant de la vie quotidienne des jeunes : santé, loisirs et vacances, stages et emploi, etc. ;
- **l'animation d'événements thématiques** sur : l'engagement, le harcèlement, le numérique, les pratiques culturelles, etc.
- **le rayonnement de l'Information Jeunesse sur le terrain** avec le « Studio 7 mobile » ou encore la participation à des événements hors les murs organisés par ou avec des partenaires : des forums des métiers, fêtes de quartiers, etc.

Tous les 3 ans, la Ville de Schiltigheim est sollicitée afin de constituer un dossier de labellisation qui l'engage à respecter la Charte de l'Information Jeunesse, à nommer minima un(e) informateur (trice) Jeunesse assurant le fonctionnement et l'animation de la structure IJ, à s'abonner à la documentation nationale du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse).

En contrepartie, le CRIJ (Centre Régional d'Information Jeunesse) implique les professionnels du service Enfance Jeunesse dans le réseau régional Information Jeunesse qu'il anime en leur permettant d'avoir accès à des formations, des outils et des aides pour construire les actions IJ. Il permet aussi de faire connaître l'existence du PIJ de Schiltigheim dans le réseau IJ en l'identifiant dans des plaquettes de communication et en orientant les publics demandeurs.

L'activité du P.I.J. se développant d'année en année, il vous est demandé d'autoriser le renouvellement de l'inscription au label IJ pour cette structure.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le décret n°94-169 du 25 février 1994, relatif à l'organisation des services déconcentrés et des établissements publics relevant du Ministre chargé de la Jeunesse et des Sports, et notamment ses articles 2-6° et 5-5°,
Vu la charte de l'Information Jeunesse du 20 mars 2001,
Vu l'instruction Jeunesse et Sports n°01-188 du 18 octobre 2001, relative à l'Information Jeunesse,
Considérant la nécessité de développer l'information des Jeunes,
Et après en avoir délibéré,
Sur proposition de la Commission « Enfance, Jeunesse, Centres socioculturels et numérique solidaire » et du Bureau municipal,

ADOPTE la reconduction de l'inscription au label IJ, relative au fonctionnement du Point Information Jeunesse municipal,

AUTORISE Madame la Maire, ou son représentant, à valider la demande de reconduction de labellisation.

Mme l'Adjointe MEHMANPAZIR :

« Merci Madame la Maire, Chers collègues élus, Chers membres du public, Cette délibération présente la demande de reconduction de la labellisation du point Information Jeunesse auprès de CRIJ Grand EST. Celle-ci s'effectuait auparavant par convention, mais dorénavant sous l'impulsion du Ministère Jeunesse et Sport elle s'officialise par une délibération pour une durée de 3 ans. Maité ELIA, Conseillère déléguée à la participation des jeunes, Achille LABAUNE, Conseiller pour la Jeunesse, et moi-même avons à cœur de maintenir le point Information Jeunesse pour le service Enfance Jeunesse, de renforcer ainsi la vocation de la Maison du Jeune Citoyen comme lieu de ressources où les enfants peuvent exercer leurs droits, le droit d'être informés et d'accéder à une information objective. Ce label c'est une garantie d'une démarche structurante et de qualité pour tous les jeunes du territoire. Elle permet à notre service d'appartenir à un réseau, de bénéficier de formations, de fiches et d'outils pour les jeunes, et surtout de leur garantir un accueil dans le respect de la Charte. Et puis pour nous, collectivité, c'est bénéficier d'un partage d'expériences entre les acteurs et membres du réseau à l'échelle de la Région, voire même plus. Donc, pour mener à bien cette demande de reconduction, nous avons fait un bilan des événements et actions de l'année dernière et nous nous sommes projetés dans des perspectives, c'est à dire les différents types d'accueil individualisé, animations ou thématiques, et le rayonnement

de l'Information Jeunesse hors les murs. Du coup j'en profite pour annoncer un mini salon l'information jeunesse le samedi 27 avril à la Maison du Jeune Citoyen, donc n'hésitez pas à relayer. Et puis, pour situer aussi le rayonnement et le potentiel de ce Point Information Jeunesse, il faut savoir qu'à l'échelle de l'Eurométropole, seuls deux Centres Socio-Culturels, ceux de la Meinau et de la Robertsau ont fait une demande de labellisation. D'où l'importance de cette petite délibération ».

Mme la Maire :

« Merci Madame l'Adjointe. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Maïté ELIA »

Mme ELIA :

« Oui Madame la Maire, Chers Collègues, Le Studio 7 est en fait un lieu de ressources et d'informations et pourrait être un des lieux réceptacles de l'une de mes maximes préférées dont malheureusement je ne connais ni l'auteur ou l'autrice. Quelle serait cette maxime ? Et bien, 'le regard n'épuise pas le réel'. Le Studio 7 est un outil éducatif pour des jeunes curieuses et curieux. Il est constitutif d'un savoir. En effet, y trouver une information semble facile, accéder à une information juste, impartiale, savoir la décrypter, la vérifier et l'analyser, savoir s'ouvrir à des points de vue, les partager, les confronter, et bien ça s'acquiert. Les professionnels qui ??? à la Maison du Jeune Citoyen sont formés et ils contribuent indiscutablement à développer un esprit critique auprès des utilisateurs de ce service. Je me réjouis donc du label adossé à la Maison du Jeune Citoyen. Merci à Sophie, à Achille, aux membres de la Commission Enfance Jeunesse, à toute l'équipe de la Maison du Jeune Citoyen de faire vivre cet adage au quotidien ».

Mme la Maire :

« Merci Madame ELIA. Y a-t-il d'autres souhaits d'intervention ? Non. Alors on va pouvoir passer au vote ».

Adopté à l'unanimité

Mme la Maire :

« Merci de cette belle unanimité en faveur de l'information à nos jeunes et une information qui développe l'esprit critique, c'est bien ce que j'ai retenu et c'est vrai que c'est essentiel. Nous passons au point 19, Charte régionale d'entretien et de gestion des

espaces communaux publics – démarche ‘zéro pesticide’ et la parole est à l’Adjoint Jean-Marie VOGT »

M. l’Adjoint VOGT :

« Merci Madame la Maire. Vu l’intitulé de cette délibération et avant de la présenter, je souhaite féliciter tous les agents qui ont contribué de près ou de loin à l’obtention d’une troisième libellule pour notre ville. Nous savons bien que l’abandon des pesticides entrepris en 2008 se traduit pour les agents municipaux par l’apprentissage de nouvelles techniques plus naturelles, et surtout plus gourmandes en temps. Faire de la mauvaise herbe une amie, mettre en place une tonte raisonnée, réintroduire plus de nature en ville par des arbustes mellifères pouvant accueillir les insectes pour une meilleure biodiversité, tester les techniques alternatives au désherbage chimique impliquent une véritable révolution culturelle. Cette récompense de la troisième libellule est une belle récompense pour les agents et les professionnels de notre ville, et surtout pour une planète plus propre, et notamment une ville plus propre ».

19.CHARTE REGIONALE D’ENTRETIEN ET DE GESTION DES ESPACES COMMUNAUX PUBLICS – DEMARCHE « ZERO PESTICIDE »

Monsieur l’Adjoint Jean-Marie VOGT :

L’utilisation de produits phytosanitaires, comme les herbicides, insecticides, fongicides et engrais chimiques, constitue une source de pollution importante des eaux souterraines et superficielles. Les diagnostics sur la qualité des eaux souterraines régulièrement établis par la Région Grand Est et les agences de l’eau mettent en évidence que la pollution des eaux souterraines par les produits phytosanitaires constitue un facteur de déclassement important de la qualité de la ressource en eau et notamment des captages d’eau potable.

Par délibération du conseil municipal en date du 14/04/2015, la Ville de Schiltigheim s’est engagée dans une démarche de réduction progressive de l’usage des pesticides. Cet engagement a pris la forme de la signature par Monsieur le Maire d’une charte d’entretien des espaces communaux en Alsace le 17/02/2016. La signature de cette charte a été suivie par une formation des agents des espaces verts et une réduction de l’usage des pesticides reconnue par l’obtention par la ville de deux libellules.

L’entrée en vigueur de la « loi Labbé modifiée » le 1^{er} janvier 2017 appuie cette évolution comme l’interdiction d’utiliser des produits phytosanitaires de synthèses sur les espaces verts, mais elle intégrait certaines exceptions en ce qui concerne les cimetières, les terrains sportifs ou l’usage de certaines molécules comme les biocides.

La signature de cette nouvelle charte réitère l’engagement volontaire de la ville dans une démarche progressive et continue, l’objectif étant de ne plus utiliser aucun produit phytosanitaire et de favoriser une meilleure biodiversité.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'entrée en vigueur de la « loi Labbé » modifiée le 1^{er} janvier 2017,
Vu la délibération du Conseil municipal du 14 avril 2015 en son point 19 autorisant le Maire à signer la charte d'entretien et de gestion des espaces communaux en Alsace – démarche zéro pesticide,
Considérant l'autorisation donnée au Maire pour signer la charte d'entretien des espaces communaux en Alsace le 17 février 2016.
Et après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

AUTORISE Madame La Maire à signer la charte régionale d'entretien et de gestion des espaces communaux publics – démarche « zéro pesticide ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Ce n'est pas le cas. Je vois que cette délibération a l'air de faire une certaine unanimité. C'est vrai qu'elle est importante pour nous engager dans des démarches vertueuses pour l'entretien de nos espaces publics et, tout comme l'a dit Jean-Marie VOGT, je salue le travail de nos agents qui sont au quotidien face à l'entretien, et je sais que les habitants sont exigeants pour l'entretien de nos espaces verts, et puis nous allons continuer l'effort. Nous mettons à l'étude la végétalisation des cimetières, nous mettons à l'étude la pratique à la tonte raisonnée dans l'espace public, et un certain nombre d'autres pratiques, dont nous reviendrons vous parler prochainement. Passons au vote ».

Adopté à l'unanimité

20. DIAGNOSTIC ÉNERGÉTIQUE POUR LES BÂTIMENTS DE LA COLLECTIVITÉ

Monsieur l'Adjoint Jean-Marie VOGT :

La Ville de Schiltigheim a inscrit dans son budget 2019 le montant de 50 000 € en ACP « Amélioration de la qualité des bâtiments ». Il est proposé dans un premier temps de procéder à un diagnostic énergétique des bâtiments scolaires, culturels et sportifs existants du patrimoine bâti de la Ville (correspondant à 33 bâtiments).

Ce diagnostic permettra d'analyser la situation énergétique du patrimoine, d'identifier et de hiérarchiser les améliorations possibles et enfin, d'intégrer les travaux liés aux économies d'énergie et aux énergies renouvelables dans les plans de gestion du patrimoine.

À l'issue de l'audit énergétique, la Ville de Schiltigheim connaîtra l'état du parc diagnostiqué, identifiera les bâtiments prioritaires en termes de consommations ou de potentiel de rénovation en basse consommation et les bâtiments pouvant recourir aux énergies renouvelables.

Climaxion, est un programme de l'ADEME et de la Région Grand Est en faveur de la transition énergétique et de l'économie circulaire. Pour plus de lisibilité et d'efficacité, les actions menées par Climaxion sont articulées autour de quatre volets prioritaires, et tous complémentaires.

- Agir pour l'efficacité énergétique et la qualité environnementale des bâtiments,
- Agir pour les énergies renouvelables et de récupération,
- Agir pour l'économie circulaire et l'économie de ressources,
- Agir pour le climat et en faveur de démarches territoriales de développement durable.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu le dispositif Climaxion porté par la Région Grand Est et l'ADEME,
Considérant que le diagnostic énergétique des bâtiments de la Ville s'inscrit dans ce dispositif,
Considérant que la clé de subvention est plafonnée à 70 % du montant de l'étude (soit 21 000 €) ou 750 € par bâtiment,
Après en avoir délibéré,
Sur proposition du Bureau municipal,

AUTORISE Madame la Maire à solliciter l'aide de la Région Grand Est dans le cadre du programme Climaxion.

Mme la Maire :

« Merci Monsieur VOGT. Des souhaits d'intervention ? Non, très bien, alors nous avons souhaité partir rapidement pour un complément sur ce diagnostic parce que notamment certains bâtiments communaux sont nouveaux, comme Nelson Mandela ou comme les Halles du Scilt, etc., et que je pense qu'il faut un état des lieux complet de nos bâtiments avant d'agir, d'autant plus que le dispositif CREM n'a pas vraiment fonctionné. Donc on s'est dit, on va essayer de partir sur de bonnes bases. On va pouvoir passer au vote ».

Adopté à l'unanimité

21.MARCHÉ CREM 16001 DU 4 JANVIER 2016 – MODALITÉS D'APPLICATION DE PÉNALITÉS POUR RETARD À L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE RÉNOVATION DES CHAUFFERIES DE LA VILLE DE SCHILTIGHEIM

Monsieur l'Adjoint Jean-Marie VOGT :

Lors de la séance du Conseil municipal du 25 septembre 2018, l'Assemblée a voté une délibération pour appliquer des pénalités de retard à la Société ES Services Énergétiques.

La Société ES Services Energétiques est attributaire du marché public de services, signé le 4 janvier 2016, dont l'objet est l'optimisation des installations thermiques de la ville dans le cadre d'un contrat de Conception, de Réalisation, d'Exploitation et de Maintenance (CREM) au titre des années 2016 à 2023.

Une 1^{ère} phase du marché consistait en des travaux de rénovation des productions dans 17 chaufferies desservant les installations des principaux bâtiments de la collectivité ainsi que la mise en place d'un outil de supervision dit Gestion Technique Centralisée (GTC).

Cette phase travaux devait être finalisée au plus tard fin 2016 pour un démarrage de l'optimisation énergétique des installations dès le 1^{er} janvier 2017. Un retard conséquent à l'exécution des travaux a été constaté et acté par une mise en demeure avec application de pénalités à compter du 9 mars 2017.

Les travaux ont été réceptionnés par procès-verbal signé contradictoirement avec effet au 5 décembre 2017 par la collectivité, son AMO le BE EPURE et l'entreprise ES Services Énergétiques.

Afin de se mettre en conformité avec le procès-verbal de réception du 5 décembre 2017, il est proposé que ce montant soit ramené à 125 000 €.

La délibération suivante serait à prendre :

Le Conseil municipal,
Vu l'article 54.2 du programme fonctionnel valant CCAP (Cahiers des clauses administratives particulières) et CCTP (cahiers des clauses techniques particulières) du marché CREM,
Vu la délibération du 25 septembre 2018 relative à l'application de pénalités de retard à la Société ES Services Énergétiques,
Vu le procès-verbal signé contradictoirement, avec effet au 5 décembre 2017, par la collectivité, son AMO le BE EPURE et l'entreprise ES Services Énergétiques,
Considérant qu'en date du 30 janvier 2019, le comptable public de la Ville de Schiltigheim nous informe que la TVA ne s'applique pas aux pénalités de retard et que le montant calculé de la pénalité applicable pour retard à l'exécution des travaux est de 139 912, 50 €.

Considérant que la période d'application des pénalités est donc arrêtée à un total de 273 jours et, à raison d'une réfaction journalière pour retard de 1/2000^{ème} du montant total des travaux, le montant journalier de pénalités est établi à 512, 50 €.

Considérant que le montant calculé de la pénalité applicable pour retard à l'exécution des travaux serait donc de 139 912, 50 € par application de l'article 54.2 du programme fonctionnel valant CCAP et CCTP du marché CREM.

Après en avoir délibéré,

Sur proposition de la « Commission Écologie, urbanisme et mobilité – Travaux et Cadre de Vie » et du Bureau municipal,

VALIDE la remise partielle et gracieuse accordée à l'entreprise ES Services Énergétiques pour ramener le montant de la pénalité applicable pour retard à l'exécution de travaux d'un montant de 139 912, 50 € à 125 000 € conformément au procès-verbal de réception signé par les deux parties.

Mme la Maire :

« Merci Monsieur VOGT. Des souhaits d'intervention ? Monsieur FARES »

M. FARES :

« Vous savez que ça je ne peux pas m'en empêcher Madame la Maire. Je suis sûr que, si vous consultez votre service social, vous vous apercevrez qu'il y a un nombre de plus en plus important de Schilickois qui n'arrivent pas à payer leurs factures d'électricité. Et si vous posez la question aux fonctionnaires du service social, ils vous diront tous la chose suivante, que ES est sans pitié. Donc je ne comprends pas pourquoi est-ce qu'on doit faire une remise de 125.000€ à une entreprise florissante ».

Paroles inaudibles hors micro.

M. FARES :

« C'est combien ? C'est quand même une belle somme. Vous avez bien négocié. Ce qui serait bien c'est que les 15.000€ rentrent dans les caisses de la Ville ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur FARES. Monsieur BRESSON ».

M. BRESSON :

« Oui, merci Madame la Maire. Une petite question sur le problème de la TVA. Donc le dernier vote, je ne me souviens plus ce qu'on avait voté, donc ils auraient dû nous payer 135.000€, c'est ça ? TTC, et donc maintenant c'est ramené à 125.000€ ? »

M. l'Adjoint VOGT :

« Donc il avait été délibéré une pénalité de 167.895€ qui a été ramenée à 150.000€, elle était en TVA. Maintenant c'est la même délibération hors les 20% de TVA. Ça ne change rien ».

M. BRESSON :

« Alors vous dites que ça ne change rien. Je ne sais pas si la Ville est collectrice de TVA, en tout cas je crois qu'on n'est pas habilités nous à reverser de la TVA à l'Etat, c'est l'Etat qui nous en verse, et normalement pas l'inverse. Donc c'est-à-dire que pour nous, je suis désolé, ça change quelque chose. Ça veut dire que maintenant on ne va toucher que le montant hors taxes. Donc, si on l'avait touché en TTC, on n'aurait pas reversé la somme à l'Etat. Donc c'est encore un surcoût supplémentaire pour les Schilickois, donc c'est encore un argent supplémentaire qu'en fin de compte les Schilickois ne verront pas et on ne pourra pas les aider pour payer leurs factures ces pauvres gens ».

Mme la Maire :

« Il me semble qu'on avait déjà eu débat sur cette somme. Alors, je n'ai pas tous les détails techniques. Moi, ce que je comprends quand même, c'est qu'il y a des pénalités de retard. Effectivement, une remise a été accordée parce qu'aussi le travail du CREM s'est fait en partie et parce que cette négociation a été menée par nos services techniques, par deux agents que je ne veux pas nommer, et qu'on ne voulait pas non plus mettre ces agents en porte-à-faux. Ils avaient convenu de cette somme d'un commun accord avec l'ES. Donc, on ne va pas encore ouvrir un contentieux nouveau. On s'est dit, il vaut mieux les toucher vite et tout de suite que de négocier et d'aller encore à l'affrontement et de peut-être même payer des sommes d'avocats alors que là on les a tout de suite et on les a maintenant. Ça a peut-être été évalué à la baisse parce que justement un certain nombre de travaux avaient quand même été faits, même s'ils n'ont pas portés leurs fruits au niveau du coût énergétique escompté puisqu'aujourd'hui le CREM au lieu de faire 20% d'économie d'énergie, on arrive à peine à 4% d'après nos services techniques. Donc ça a été négocié comme c'est dit par nos agents. Je ne vais pas remettre en cause quelque chose qui a été fait. Voilà, sans avoir les détails techniques. Sinon, ce sont nos agents qui sont embêtés ».

M. BRESSON :

« Je vous entends bien Madame la Maire, mais ce qu'il faut savoir c'est qu'on devait avoir une somme de 160.000€ et nos agents ont négocié 150.000€. Jusqu'ici pas de problème. Mais maintenant, on descend à 125.000€. Ça veut dire que si on avait touché 150.000€, on n'aurait pas reversé la TVA à l'Etat. Donc ça veut dire que clairement on est encore lésé de 25.000€ parce qu'on n'aurait pas reversé. Nous on n'est pas collecteur de TVA, donc on n'aurait pas reversé la TVA. Donc en fin de compte, de 169.000€ qu'on devait avoir au départ, on va avoir 125.000€. Donc on va perdre 44.000€. C'est quand même une somme assez conséquente qui aurait pu nous payer peut-être une partie de l'école Exen ou une partie de l'école Paul Bert pour les équipements numériques ».

Mme la Maire :

« C'est vrai, c'est vrai, mais Monsieur VOGT »

M. l'Adjoint VOGT :

« En fait on n'a pas le choix. C'est le Comptable public qui nous interdit de prendre cette TVA. On n'a pas le droit d'appliquer cette TVA. Il faut que le tarif soit hors taxes. On n'a pas le choix en fait ».

Mme la Maire :

« Monsieur BRESSON, ça a été fait comme ça. Je préfère toucher les 125.000€ tout de suite pour qu'ils nous profitent que de rentrer encore dans un contentieux. Ça a été fait comme ça, je ne peux pas vous dire autre chose. Voilà, on va passer au vote ».

Adopté par 37 voix, et 2 contre (M. Fabien BRESSON et M. Ahmed FARES).

22.COMMUNICATION DES EMPRUNTS CONTRACTÉS PAR ARRÊTÉS – DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CGCT

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

Par délibération du 3 mai 2018, Madame la Maire dispose d'une délégation en matière de signature des contrats de prêts.

Par arrêté du 20 décembre 2018, un emprunt a été contracté pour financer les investissements de la commune. Les caractéristiques de ces emprunts sont les suivantes :

Prêteur : Agence France Locale

Montant : 3 000 000 €.

Type : Taux Fixe – A1

Taux d'intérêts : 1,10%.

Durée : Le prêt est consenti pour la durée de 15 ans.

Mode d'amortissement : constant, soit 200 000€/an.

Périodicité des échéances : trimestrielle.

Mobilisation au plus tard : 20/01/2019

Frais de dossier : néant

Mme la Maire :

« Merci Monsieur OCHS. Donc c'est une communication, ça n'appelle pas de vote. Vous avez une remarque Monsieur Dera ? »

M. RATSIAJETSINIMARO :

« Donc en effet le point n'appelle pas de vote, mais au moins il appelle un commentaire. Oui donc, Madame la Maire, Chers Collègues, on était justement par rapport au point 8 quand on parlait de cette adhésion à l'Agence France Locale. Là on s'aperçoit justement des limites de cette adhésion parce que là avec 1,1%, nous avons vérifié le taux d'inflation est de 1,6% et pas de 2% comme énoncé précédemment, d'une part. D'autre part, avec les emprunts d'Etat, donc les OAP, qui sont à 0,6%, on est quand même très surpris qu'on soit à 1,10% pour un emprunt de 3M€ sur 15 ans. Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, nous avons sorti le budget primitif 2018 où on parle de montant d'emprunt comparable, c'est-à-dire 3M€ sur 15 ans également. Donc les émissions datent du 30 septembre 2017, donc je vous renvoie au BP 2018. Les taux sont à 1,05%, sachant que l'inflation à ce moment-là était plus élevée, c'est-à-dire 2,3%. Et donc c'est là où nous ne comprenons pas. Pourquoi adhérer à une agence où le taux finalement qui était censé être plus intéressant n'est pas du tout intéressant. Donc c'est ça qui nous surprend par rapport à ça. Et donc en faisant la comparaison entre ces deux taux d'emprunt, la Ville perdrait 12.000€. Vous allez dire, oui ce n'est que 12.000€. Mais quand on cumule les 12.000€ avec les 124.500€ qui correspondent à l'octroi de garanties, ça commence quand même à avoir un certain poids pour la Ville et donc, comme disait Monsieur BRESSON, on aurait pu peut-être mettre ces sommes-là pour la numérique dans les écoles, pour autre chose, et finalement on passe notre temps à contracter des prêts beaucoup plus chers. Merci ».

Mme la Maire :

« Monsieur OCHS pour réponse »

M. l'Adjoint OCHS :

« Alors, si le prêt était vraiment au-dessus du marché, nous aurions eu par un organisme qui est utilisé par la Mairie depuis des années des conditions plus favorables auprès des autres banques concernées. Je rappelle qu'à la Ville de Schiltigheim, la méthode d'octroi des prêts est faite de façon très transparente et inattaquable selon moi puisque c'est la Direction financière qui lance les appels auprès des divers organismes bancaires. Cette année, elle a rejeté Agence France Locale. C'est elle qui mène les discussions. C'est elle qui donne le compte rendu à un organisme extérieur qui s'appelle ??? qui est utilisé par Schiltigheim et beaucoup d'autres communes pour être sûr qu'il n'y ait pas de passe-droits, de favoritismes quelconques là-dessus. Donc tous les prêts de la Ville de Schiltigheim depuis x-années ont été validés par ??? qui a chaque fois retenu la meilleure proposition. Donc vous me parlez de 1,05%, vous me parlez de 0,60%, mais ils n'étaient pas sur le marché à ce moment-là. Ces conditions telles qu'elles sont là, et aussi des frais de dossier, ainsi de suite, étaient la condition la plus favorable via ??? approuvée par le Direction financière et simplement avalisée par la Mairie ».

Mme la Maire :

« Merci. Pas d'autres commentaires ? Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Oui merci Monsieur OCHS de ces explications. Par contre, je pense que ce qui a été dit par mes collègues ce n'est pas que le taux est mauvais, c'est que le principe est de se dire, voilà on n'a pas obtenu mieux que ce qu'on aurait obtenu si on n'avait pas été à France Locale. Je crois que c'est ça. Après, vous connaissez mon métier, vous savez que je suis un chasseur de taux. Moi aujourd'hui j'arrive à trouver des 0,90%, moi je ne veux pas 1,05%. J'ai trouvé un 0,90 % sur 15 ans. C'était sur un client particulier, un prêt moins important. Par contre, je vous félicite quand même. C'est vrai qu'il y a une chose. D'habitude les frais de dossier sont assez importants. Sur ce coût-là il n'y a pas de frais de dossier. Si à un moment on peut rembourser par anticipation, ça nous évitera d'avoir à payer ça, parce que ça c'est payé tout de suite. Mais, en fin de compte ce qui nous dérange, la raison pour laquelle j'ai voté contre avant, c'est tout simplement qu'en fin de compte l'adhésion à France Locale ne nous a pas permis d'obtenir un taux qui est meilleur que ce qu'on peut avoir sur le marché. Ce taux est convenable. Je veux dire que ce n'est pas un taux exceptionnel, c'est un taux convenable. Point ».

Mme la Maire :

« Merci. Monsieur BALL ».

M. BALL :

« Oui, Monsieur BRESSON a à peu près expliqué ce que je souhaitais expliquer. La seule chose qu'il y a c'est effectivement externaliser pour faire moins bien, ça n'est pas vraiment un avantage. Par contre, c'est ce qu'on est en train de faire. Et imaginez bien que, si vous aviez annoncé aujourd'hui que vous faisiez le prêt au Crédit Agricole, au Crédit Mut, à la Sogenal pour tous les nommer, ça aurait quand même fait un peu tâche d'huile, alors que vous avez fait les explications de cette magnifique Agence France Locale ».

Mme la Maire :

« Cette magnifique Agence France Locale, même Bordeaux y a adhéré. C'est pourtant une ville je pense de la même sensibilité politique que la vôtre, et d'autres communes aussi, l'Eurométropole également. C'est aussi évidemment un pari sur l'avenir que nous faisons aujourd'hui avec cette adhésion. On verra. L'avenir nous le dira si nous avons bien fait ou non. Donc il n'y a pas de vote. Nous allons passer au point suivant, qui est la communication de la restitution de 'Schilick Débat'. »

23.COMMUNICATION AU CONSEIL MUNICIPAL – RESTITUTION DES ÉCHANGES « SCHILICK DÉBAT »

Madame la Maire :

La Ville de Schiltigheim est engagée dans la démocratie participative. C'est la voie que nous avons choisi de suivre à travers le budget participatif, les réunions publiques « Grand Projet », les réunions de proximité.

Le Président de la République, suite à la crise des Gilets Jaunes, a souhaité instaurer un grand débat national pour renouer le dialogue avec les françaises et les français.

Conformément au souhait de l'État, la Ville a soutenu l'organisation d'évènements dans ce cadre. Pour ce faire, la municipalité a décidé d'une règle la plus neutre possible. Cela s'est traduit par la mise à disposition gratuite de la Maison des sociétés adoptée à l'unanimité lors du Conseil municipal du 25 février 2019, pour les débats inscrits sur la plateforme nationale.

La majorité municipale a souhaité aller plus loin et a organisé un évènement « Schilick Débat ».

L'objectif était simple : faire émerger et recenser des propositions issues des cahiers de doléances mis à disposition des schilikoises et des schilikois dès le mois de décembre, pour coller au plus près aux attentes et aux sujets exprimés par les habitant.es sur les sujets nationaux et sortir du cadre restrictif posé par le questionnaire proposé par le Chef de l'État.

Aussi, le lundi 4 mars, s'est tenue une réunion publique d'échange et de travail collectif dans la salle du Conseil municipal animée en lien avec le Centre d'Entraînement aux Méthodes d'Éducation Active (CEMEA), association d'éducation populaire spécialisée dans la participation citoyenne pour engager une réflexion et un dialogue citoyen.

À cette occasion, les habitant.es présent.es se sont réparti.es dans des ateliers portants sur les thématiques et les sujets évoqués par les Schilikois.es dans les cahiers de doléance : Environnement et transition écologique, Mesures sociétales et économiques, Services publics, Fiscalité ou encore Organisation de l'État, Gouvernance et vie publique.

Chaque groupe constitué avait à sa disposition les contributions inscrites dans le cahier de doléances sur leur thématique respective. Ces contributions ont été le point de départ de la réflexion et du travail en commun. Ces temps d'échange ont abouti à une restitution collective et un ensemble de propositions qui figure en annexe.

Mme la Maire :

« Nous avons-nous majorité bien sûr souhaité nous inscrire dans ce débat. D'autres ont souhaité s'y inscrire et nous avons conclu cette série de débats schilickois avec une réunion publique d'échange et de travail collectif en ateliers le lundi 4 mars au sein même de ce Conseil Municipal, dont vous avez la synthèse qui est annexée à la présente délibération, avec différents points abordés, ceux abordés par le Président de la République, mais d'autres, d'autres points que les Schilickois avaient soulevés dans le Cahier des doléances. Et c'est aussi la synthèse de ce Cahier des doléances, et bien sûr ces travaux seront envoyés à la fois au Député de notre circonscription Bruno STUDER, ainsi qu'à la Préfecture. Voilà. Y a-t-il des souhaits d'intervention par rapport à cette communication ? Madame MEUNIER »

Mme MEUNIER :

« Je vous remercie. Alors, déjà je suis surprise que vous disiez que vous envoyez ces restitutions au Préfet parce que j'avais cru lire dans la presse le contraire. Oui, oui dans les DNA. Donc c'est très bien parce que pour moi il y avait une prise en otage de la population et donc je suis ravie que vous ayez changé d'avis. Je continue cependant par ailleurs de regretter qu'il n'y ait eu que la Maison des Sociétés mise à disposition, et aucune salle dans d'autres quartiers schilickois ».

Mme la Maire :

« Bien. Monsieur Antoine SPLET ».

M. SPLET :

« Merci Madame la Maire. Moi, par rapport à cette séquence-là, je pense qu'on a trouvé une voie médiane qui à la fois permettait le débat politique sur des bases beaucoup plus libres que les bases du Grand débat parce que, si on était resté dans le carcan du Grand débat, on aurait dû réfléchir à des questions « Quelles dépenses publiques voulons-nous sabrer ? ». Grosso modo c'est dit quasiment tel quel dans les 32 questions du gouvernement. Vous imaginez bien que participer à un débat de la sorte c'est avoir une vision rétrécie du débat public et politique. On a permis aux uns et aux autres d'utiliser des équipements publics, la Maison des Sociétés a eu je crois plusieurs réunions, cinq-six de tête, je n'ai pas les chiffres en tête, des débats citoyens. Moi j'ai apprécié Madame MEUNIER quand on s'est retrouvé dans l'atelier à la Mairie, quand on a eu un débat sur les transports en commun gratuits, vous pour dire qu'il faut faire des péages urbains pour financer la gratuité, moi pour dire qu'il faut une gratuité totale en faisant payer les entreprises. Mais en tout cas, j'ai apprécié ce débat, idées contre idées, projets contre projets. Et quand j'ai vu des citoyens et des citoyennes se retrouver autour de la salle du Conseil Municipal, se réapproprier la Mairie, quand on a vu cette femme qui arborait fièrement son gilet jaune en brandissant l'ouvrage de François Ruffin, je me suis dit qu'on faisait de la politique projet contre projet et je trouvais ça vraiment pertinent. Donc il y a une voie médiane qui a été tracée, ni débat public à la sauce présidentielle, ni refus de débattre dans la société, mais une voie à la sauce schilickoise. Et je pense que là ça me paraît véritablement positif et je salue l'action que vous avez faite Madame la Maire et l'action de la majorité municipale sur ce point qui a élevé le niveau de débat public dans la Ville parce que la démocratie participative c'est une des conditions pour que les gens puissent reprendre leur destin en main ».

Mme la Maire :

« Merci Monsieur SPLET. Anne SOMMER, et puis ensuite Monsieur FARES ».

Mme SOMMER :

« Merci Madame la Maire. Je voulais préciser aussi que, au sein du CCAS, nous avons participé d'une part avec le service, d'autre part avec les membres du CA au débat via l'Union Nationale des CCAS. Alors, le débat ne s'est pas tellement bien enclenché au Conseil d'Administration. Les membres du Conseil d'Administration ont plutôt séché sur les termes un peu trop âpres de la consultation, mais le service s'est emparé des questions, et donc avec une vision bien sûr plus sociale et aide sociale sur les quatre thèmes proposés par le gouvernement, repris en main par l'Union Nationale des CCAS ».

Mme la Maire :

« Merci. Madame ELIA »

Mme ELIA :

« Simplement préciser que des membres du Conseil des Enfants et du Conseil des Jeunes ont participé au Grand débat, celui qui était pensé pour les enfants puisqu'ils se sont rendus avec des centaines d'autres enfants à Paris pour débattre et faire des propositions très concrètes ».

Mme la Maire :

« Merci. Monsieur FARES »

M. FARES :

« Oui, juste pour vous dire sur ce qu'a dit Madame Anne MEUNIER concernant le fait de mettre à disposition uniquement la Maison des Sociétés située dans l'hypercentre de la Ville de Schiltigheim. Regretter que tout ce fasse toujours dans l'hypercentre de Schiltigheim. Vous êtes venue au débat que j'ai organisé dans le quartier des Généraux avec 150 personnes environ, présentes. Ça veut dire que dans ces endroits aussi les gens ont envie de débattre, ont envie d'échanger, envie de discuter ».

Mme la Maire :

« Oui, juste pour vous répondre. Bien sûr, la Maison des Sociétés c'est pour un traitement équitable et puis parce que c'est quelque chose qui est à la disposition de tout le monde. Alors, ça ne vous a pas empêché de faire un débat ailleurs, Monsieur FARES. Aujourd'hui, la ville ne possède pas d'endroit à l'ouest pour faire des débats. Et puis, concernant un Schilickois qui m'a fait la demande dans une école, j'ai estimé que ce n'était pas le lieu pour le faire parce que l'école n'est pas un endroit. Vous n'avez pas le droit à la parole, on pourra en parler, je suis désolée. Vous n'avez pas le droit d'interrompre la séance, je suis désolée Monsieur ??? On pourra en parler tout à l'heure. Madame MEUNIER, vous pouvez répondre ».

Mme MEUNIER :

« Alors moi ma question c'est pourquoi vouloir sacraliser une école ? Il y a plein d'autres communes qui ont mis à disposition des salles dans les écoles. La Ville de Schiltigheim dispose de salles qu'elle pourrait tout à fait mettre à disposition, au Marais notamment

dans des écoles. Je ne comprends pas pourquoi on s'interdit d'organiser des débats, surtout quand c'est un Grand débat national organisé partout. Je ne vois vraiment pas où est le problème. Pour moi c'est un peu un faux prétexte et c'est vraiment une occasion manquée de pouvoir faire ce débat dans d'autres quartiers ».

Mme la Maire :

« Alors, deux raisons à cela. D'abord, parce que certains ne l'ont pas souhaité, notamment des agents. Et ensuite, parce qu'ouvrir le soir une école, ça nécessite des coûts supplémentaires d'ouverture, de gardiennage, de nettoyage. Et c'était les deux raisons. Et comme on est quand même précautionneux des deniers publics, ça a motivé notre choix. Monsieur BRESSON, et puis ensuite on passe au dernier point ».

M. BRESSON :

« Madame la Maire, je serais partiellement d'accord avec ce que vous venez de dire. Seulement il y a eu des précédents lors des dernières campagnes électorales. Ça fait maintenant deux campagnes électorales où par exemple l'école Paul Bert, vous avez un préau à l'arrière, vous avez une salle qui a toujours été donnée. Donc cette salle aurait pu être donnée sans que ça fasse beaucoup de difficulté, sans qu'un agent, je crois qu'il y a un agent sur place, il aurait pu venir ouvrir, fermer. Je l'entends. Moi, je vais être honnête avec vous, j'étais contre le fait qu'on donne ces endroits pour des campagnes électorales. Mais à partir du moment où ça a été fait, c'est un peu dommage de les avoir privés au Grand débat, surtout pour le quartier du Marais qui aurait pu, vous savez qu'ils ne sortent pas trop du quartier, et donc ils auraient pu s'intéresser un peu plus au Grand débat ».

Mme la Maire :

« Ce n'est pas le choix que nous avons fait Monsieur BRESSON. Monsieur VILLALTA »

M. VILLALTA :

« Oui, merci Madame la Maire. Je voulais juste préciser une chose, c'est que ce débat qui a été voulu par Monsieur le Président de la République aurait dû être organisé par l'Etat. On peut quand même acter le fait que, si on a eu des consignes très floues de la part de la Préfecture pour organiser ce débat, à aucun moment il n'a été prévu de compensation financière ou de dotation pour la Ville pour organiser cela. Donc c'est sur l'argent des Schilickois qu'on aurait dû organiser ces choses. Et je ne pense pas que ce soit admissible. Merci ».

Mme la Maire :

« Les points de vue se défendent. Alors on va passer au dernier point puisque ce point n'appelle pas de vote, qui est aussi une communication qui concerne la conclusion des contrats publics pour la période du 26 janvier au 8 mars 2019. Et c'est donc Monsieur OCHS qui présente ».

24.COMMUNICATION CONCERNANT LA CONCLUSION DE CONTRATS PUBLICS – PÉRIODE DU 26 JANVIER AU 8 MARS 2019

Monsieur l'Adjoint Patrick OCHS :

I – Marchés publics, passés en application des dispositions de l'article 25 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, suite à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (procédures formalisées aux pouvoirs adjudicateurs) sauf pour les contrats relatifs à l'article 1.1 infra :a) Appel d'offres ouvert (articles 67 & 68 du décret) :

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Montant total du marché (HT)	Forme des prix	Délai global de réalisation des prestations
Nettoyage & entretien de locaux administratifs et techniques dans divers bâtiments communaux (2019 à 2022)	03	Sites sportifs	SERNET S.A., Strasbourg (67100)	451 370,88 €	Revisable	48 mois

b) Appel d'offres restreint (articles 69 & 70 du décret) : Sans objet.

c) Marché public global de performance (articles 69 & 70 du décret) : Sans objet.

d) Procédure concurrentielle avec négociation (articles 71 à 73 du décret) : Sans objet.

e) Dialogue compétitif (articles 75 & 76 du décret) : Sans objet.

II – Marchés publics, passés en application des dispositions de l'article 27 à 29 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, issu de l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015, et du règlement intérieur, approuvé par le Conseil municipal le 11 septembre 2012 (procédure adaptée) :

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Montant total du marché (HT)	Forme des prix	Délai global de réalisation des prestations
Achat de produits et de machines d'entretien pour divers Services de la Ville pour l'année 2019	Unique	Produits & machines d'entretien	ADELYA TERRE D'HYGIENE S.A.S., Hoerd (67720)	100 000,00 €	Ferme & actualisable	Mois de février à mai 2019
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Montant total du marché (HT)	Forme des prix	Délai global de réalisation des prestations
Ravalement des façades du bâtiment communal « OSCAL »	Unique	Ravalement de façades	PEINTURES VEITH S.A.R.L., Oberhoffen-sur-Moder (67240)	19 552,80 €	Ferme & actualisable	3 mois (préparation & exécution)

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Montant total du marché (HT)	Forme des prix	Délai global de réalisation des prestations
Réalisation d'une mission d'expertise du rapport d'EQRS sur le groupe scolaire "Simone Veil"	Unique	Services en expertise de dossier	ANTEA France S.A.S., Entzheim (67960)	2 500,00 €	Ferme & actualisable	1 mois
Télésurveillance des bâtiments communaux du patrimoine de la Ville pour les années 2019 à 2021	Unique	Télésecurité	COFINTEX 6 S.A., Villiers-sur-Marne (94350)	40 170,60 €	Revisable	35 mois
Souscription & gestion de contrats d'assurances pour la Ville pour les années 2020 à 2024	Unique	Mission d'assistance et de conseil au pouvoir adjudicateur	ARIMA EST S.A.R.L., Entzheim (67960)	3 000,00 €	Revisable	60 mois
Remplacement des luminaires du stade "Romens"	Unique	Éclairage	Électricité VEIT S.A.R.L., Niederhausbergen (67207)	87 796,00 €	Ferme & actualisable	1 mois & 15 jours calendaires
Fourniture et installation d'un pare-feu (firewall) pour assurer la politique de sécurité du réseau informatique de la Ville	Unique	Logiciel informatique	ADW Concept & Gestion S.A.R.L., Strasbourg (67200)	34 055,80 €	Ferme & actualisable	1 mois
Achat de plantes diverses pour le fleurissement "été 2019" de la Ville	Unique	Produits horticoles	ETS HORTICOLE SCHWARZ, Geudertheim (67170)	17 797,90 €	Ferme & actualisable	3 mois
Travaux d'éclairage public à la rue de la Lauter	Unique	Génie civil & éclairage public	PONTIGGIA S.A.S., Wittenheim (68270)	14 500,00 €	Ferme & actualisable	2 mois & 15 jours calendaires
Renouvellement du marché de mutuelle et de prévoyance du personnel de la Ville pour les années 2020 à 2025	Unique	Mission d'assistance et de conseil au pouvoir adjudicateur	ARIMA EST S.A.R.L., Entzheim (67960)	3 400,00 €	Revisable	72 mois

III – Marchés publics, passés en application des dispositions du chapitre VII du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, suite à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 (marchés publics particuliers) :

- a) Marchés publics de maîtrise d'œuvre (article 90 du décret) : Sans objet.
- b) Marchés publics globaux (article 91 du décret) : Sans objet.
- c) Marchés publics globaux de performance (article 92 du décret) : Sans objet.
- d) Partenariats d'innovation (articles 93 à 95 du décret) : Sans objet.
- e) Marchés relatifs à l'achat de véhicules à moteur (article 96 du décret) : Sans objet.
- f) Marchés publics réalisés dans le cadre de programmes expérimentaux (article 97 du décret) : Sans objet.

IV – Prestations modificatives (avenants) : Date d'effet de chaque avenant (ou prestation modificative) : à compter de sa date de notification.

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 18025-01	Raisons ayant conduit à la passation des prestations modificatives	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Reconstruction d'une maison alsacienne au 17/19 de la rue Principale	02	Gros-œuvre, terrassements, chape, charpente métallique & bois	CASALE S.A.R.L., Molsheim (67120)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demande du Maître de l'ouvrage au Maître d'œuvre pour améliorer les prestations initiales du contrat de base	236 634,05 €	16 241,60 €	252 875,65 €
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 16001-03	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
Optimisation énergétique des installations thermiques de la Ville dans le cadre d'un contrat de conception, de réalisation, d'exploitation & de maintenance (2016-2023)	Unique	Conception, réalisation, exploitation & maintenance	ES SERVICES ENERGETIQUES S.A., Strasbourg (67000)	Modification de la nature des prestations P2 et des objectifs énergétiques NB contractuels pour divers sites à effet rétroactif au 4 janvier 2016 & constatation la non-atteinte de l'objectif de la performance énergétique pour l'année 2017	Demande du Maître de l'ouvrage au représentant technique du pouvoir adjudicateur pour amender les prestations initiales du contrat de base	2 270 501,67 €	0,00 €	2 270 501,67 €
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 10181/01	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant initial HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
Création du Centre Sportif Est et de la demi-pension du lycée CFA « E. Mathis »	Unique	Mission de contrôle technique	DEKRA INSPECTION S.A.S., Ostwald (67540)	Variation de la masse initiale des prestations intellectuelles & Approbation d'un prix unitaire nouveau	Demande du Maître de l'ouvrage à l'entreprise titulaire pour obtenir le rapport de vérification après travaux, soumis à permis de construire, en vue de l'établissement de l'attestation d'accessibilité aux personnes handicapées	33 430,00 €	800,00 €	34 230,00 €
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12166/07	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
Construction du Centre Sportif Est et de la demi-pension du lycée CFA « E. Mathis »	02	Terrassements, fondations profondes, gros-œuvre, voiries, réseaux divers & paysage	Groupement "SPIE BATIGNOLLES EST S.A.S.", Entzheim (67960)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure	5 705 253,88 €	89 710,70 €	5 794 964,58 €

finalisation des travaux à réaliser								
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 16013-01/03	Raisons ayant conduit à la passation les prestations modificatives	Montant actuel HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Construction du Centre Sportif Est et de la demi-pension du lycée CFA « E. Mathis »	03	Structures métalliques	E.R.T.C.M. INDUSTRIES S.A.S., Epinac (71360)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	500 986,42 €	18 640,10 €	519 626,52 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12170/05	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	06	Menuiseries extérieures & occultation	LAUGEL & RENOUARD S.A., Sainte-Marguerite (88100)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	489 917,68 €	352,00 €	490 269,68 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12174/03	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant initial HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	11	Métallerie	MULLER ROST S.A., Wintzenheim (68920)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	305 696,96 €	6 308,17 €	312 005,13 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 16013-02/02	Raisons ayant conduit à la passation des prestations modificatives	Montant actuel HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
12	Menuiseries intérieures bois	STUTZMANN AGENCEMENT S.A.S., Durstel (67320)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation d'un prix unitaire nouveau	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	487 012,17 €	3 495,00 €	490 507,17 €	

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12176/03	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
Construction du Centre Sportif Est et de la demi-pension du lycée CFA « E. Mathis »	13	Cloisons sèches, plafonds fixes & panneaux isothermes	S.A.R.L. S.A.R.L., Illkirch-Graffenstaden (67400)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	159 565,46 €	7 352,00 €	166 917,46 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12177/01	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant initial HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	14	Plafonds suspendus	STAM ACOUSTIQUE S.A.R.L., Schiltigheim (67300)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	94 613,65 €	7 527,00 €	102 140,65 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12178/02	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	15	Carrelages	KAPAR S.A.R.L., Souffelweyersheim (67460)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	266 580,80 €	1 500,00 €	268 080,80 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12179/02	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
16	Revêtements de sol souples	LAGARDE & MEREGNANI S.A.S., Maxéville (54500)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	246 241,53 €	6 817,50 €	253 059,03 €	

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12180/01	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant initial HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
Construction du Centre Sportif Est et de la demi-pension du lycée CFA « E. Mathis »	17	Peinture & revêtements muraux	DECOPEINT S.A.S., Kilstett (67840)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	137 676,88 €	852,50 €	138 529,38 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12180/01	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant initial HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	18	Appareils élévateurs	Ascenseur Montage Système S.A.R.L., Wiwersheim (67370)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demande conjointe des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	112 241,00 €	479,40 €	112 720,40 €
	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet de l'avenant n° 12182/04	Raisons ayant conduit à la passation de l'avenant	Montant actuel HT du contrat	Montant HT de l'avenant	Nouveau montant HT du contrat
	19	Équipements sportifs	SATD S.A., Russ (67130)	Variation de la masse actuelle des travaux & Approbation d'un prix unitaire nouveau	Demandes conjointes des intervenants du chantier (Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre, etc.) pour permettre une meilleure finalisation des travaux à réaliser	406 897,09 €	11 560,00 €	418 457,09 €
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 18040/02	Raisons ayant conduit à la passation des prestations modificatives	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Mise en œuvre de prestations de maintenance et d'entretien des installations techniques du patrimoine de la Ville (2018 à 2020)	04	Vérification & entretien des hottes	HYGIEN'3D S.A.R.L., Schiltigheim (67300)	Variation de la masse initiale des prestations	Demande du Maître de l'ouvrage au représentant technique du pouvoir adjudicateur pour rajouter des sites supplémentaires au contrat de base pour les années 2019 & 2020 (Ecoles « Léo Delibes » et « P. BERT » & Les Halles du Scilt)	20 595,00 €	2 847,78 €	23 442,78 €

Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 18051-03/01	Raisons ayant conduit à la passation des prestations modificatives	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Rénovation des jardins municipaux du Muhlwoerth "A" (2° tranche)	03	Clôture & portails	FENNINGER PAYSAGE S.A.R.L., Haguenau (67500)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demande du pouvoir adjudicateur au Maître d'œuvre pour améliorer les prestations initiales du contrat de base	45 922,00 €	3 594,60 €	49 516,60 €
Objet du marché	Lot	Intitulé du lot	Titulaire	Objet des PM n° 17059/01	Raisons ayant conduit à la passation des prestations modificatives	Montant initial HT du contrat	Montant HT des PM	Nouveau montant HT du contrat
Rénovation de la rue de la Glacière	Unique	Génie civil & éclairage public	SOGECA S.A.R.L., Herrlisheim (67850)	Variation de la masse initiale des travaux & Approbation de prix unitaires nouveaux	Demande du pouvoir adjudicateur au Maître d'œuvre pour améliorer les prestations initiales du contrat de base	78 494,50 €	19 333,50 €	97 528,00 €

V – Convention de délégation de service public passée conformément aux dispositions de la loi n° 93-122 du 29 janvier 1993, des articles 55, 56 et 78 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016, les articles 36 et 37 du décret n° 2016-86 du 1er février 2016 et des articles L. 1411-1 & suivants et R. 1411 & suivants du Code général des collectivités territoriales :

Sans objet.

M. l'Adjoint OCHS :

« Merci Madame la Maire. Donc la traditionnelle communication des contrats publics. Premièrement, marchés publics procédure adaptée, un seul contrat concerné, c'est le nettoyage et l'entretien des locaux administratifs et techniques dans divers bâtiments communaux. Deuxièmement les marchés publics dits de procédure adaptée, il y en a dix. 1) Achat de produits et machines d'entretien dans divers services de la Ville pour une partie de l'année 2019 en attendant le renouvellement du contrat pour quatre ans. 2) Ravalement de façade du bâtiment communal OSCAL. 3) Mission d'expertise sur le groupe scolaire Simone Veil. 4) Télésurveillance des bâtiments communaux du patrimoine de la Ville. 5) Souscription et gestion de contrats d'assurance pour la Ville. 6) Remplacement des luminaires du Stade Romens. 7) Fourniture d'un pare-feu informatique. 8) Achat de plantes diverses pour le fleurissement. 9) Travaux d'éclairage public rue de la Lauter. 10) Mission d'assistance et de conseil. Dans la catégorie « marchés particuliers » il n'y avait rien. Dans la catégorie des avenants, il y en a beaucoup que je vais résumer en six avenants. 1°) Reconstruction d'une maison alsacienne au 17/19 rue Principale. 2°) Optimisation énergétique des installations thermiques. Puis une liste de treize avenants sur la création du lycée/CFA Emile Mathis, dans le centre sportif et demi-pension du lycée/CFA Emile Mathis. Après ces 13 avenants, nous passons à un 4°) avenant 'La mise en œuvre de prestations de maintenance, d'entretien des installations techniques', 5°) avenant 'la rénovation des jardins municipaux du Muhlwoerth, c'est la 2^e tranche. Et le dernier avenant, 6°) avenant, c'est la rénovation de la rue de la Glacière. Merci ».

Mme la Maire :

« Merci. Y a-t-il des souhaits d'intervention ? Monsieur BALL ».

M. BALL :

« Juste une petite qui renvoie à beaucoup de choses passées sur le centre sportif Est et la demi-pension du lycée. Est-ce qu'on sait déjà si Mandela sera inauguré un jour ? Parce qu'aujourd'hui, généralement on fait l'inauguration, puis on l'utilise. Aujourd'hui on l'utilise, et peut-être un jour on fera une inauguration ».

Mme la Maire :

« Vincent KAYSER »

M. l'Adjoint KAYSER :

« On a pour habitude d'inaugurer un bâtiment lorsque tout est terminé, ce qui n'est pas le cas actuellement, puisque l'entrée du gymnase est une entrée provisoire, que les

bâtiments qui devaient être démolis ne le sont pas encore, mais ils vont l'être au courant du mois de mai, et donc l'inauguration est prévue au courant de la deuxième quinzaine du mois d'août ».

Mme la Maire :

« Monsieur BRESSON »

M. BRESSON :

« Désolé, je prends encore quelques secondes. Donc je vois dans l'appel d'offres ouvert « nettoyage et entretien de locaux administratifs » sur les sites sportifs, il n'y a pas de précisions complémentaires. C'est surtout les sites sportifs ? C'est juste une petite question technique. Quels sont les sites sportifs ? Parce que c'est un marché de 451.000€. Donc savoir, ça correspond à quoi et les agents vont partir ? Ça va se passer comment ? »

Mme la Maire :

« Alors, écoutez, je n'ai pas la réponse là dans l'immédiat. On va essayer de vous répondre et on vous le communiquera par mail parce je ne sais pas, à moins qu'un des Adjointes puisse répondre dans l'immédiat ? Mais on va regarder ce qu'il y a dans ce marché et on vous répondra »

Blanc sur la cassette

Mme la Maire :

«Oui, on va regarder ce qu'il y a dans ce marché et on vous répondra Monsieur BRESSON. Voilà. C'est par cette communication que se conclut et se termine le Conseil Municipal. Je vous souhaite à tous une bonne soirée et je vous donne rendez-vous au 7 mai prochain ».

Danielle DAMBACH	Jérôme MAI
Patrick MACIEJEWSKI	Cenan DOGAN donne procuration à Sophie MEHMANPAZIR
Nathalie JAMPOC-BERTRAND donne procuration à Maïté ELIA	Christelle PARIS donne procuration à Benoît STEFFANUS j. point 12 inclus
Martin HENRY	Aurélié LESCOUTE-PHILIPPS
Andrée BUCHMANN donne procuration à Patrick MACIEJEWSKI	Sophie SANTIN
Patrick OCHS	Christelle SYLLAS
Sandrine LE GOUIC	Benoît STEFFANUS
Vincent KAYSER	Thibault VILLALTA
Laurence WINTERHALTER	Antoine SPLET
Bernard JENASTE	Achille LABAUNE
Sophie MEHMANPAZIR	Françoise KLEIN
Jean-Marie VOGT-SCHILB	Jean-Luc MULLER
Patrick CHEVALIER	Patricia HUCK
Evelyne WINTERHALTER	Christian BALL
Sylvie ZORN	Sylvie GIL BAREA
Maïté ELIA	Dera RATSIAJETSINIMARO
Anne SOMMER	Fabien BRESSON
Mathieu GUTH	Ahmed FARES
Corine DULAURENT donne procuration à Bernard JENASTE	Anne MEUNIER
Nicolas REYMANN	